



RAPPORT ANNUEL 2023



**OBJECTIFS DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

# RAPPORT ANNUEL 2023

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

### PRÉAMBULE

La présentation, lors du débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la prise en compte des principes et des objectifs du développement durable est une obligation pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Cette présentation fait référence à la Charte de l'environnement de 2004, annexée à la Constitution, qui précise, dans son article 6, que "les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social".

Les pages qui vont suivre ne constituent pas un bilan d'activité mais une revue de projets et d'actions témoignant d'une prise en compte réelle par le Département des 17 Objectifs de Développement Durable qui doivent inspirer les politiques publiques.



# Pour un Hérault solidaire et écologique

Le chamboulement climatique en cours percute l'ensemble de nos modes de vie et frappe plus durement les plus fragiles. Il est indispensable de limiter les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer les effets délétères de ces changements. En parallèle, des mesures pour s'adapter et anticiper ces bouleversements doivent être déployées. Notre territoire, à la biodiversité exceptionnelle et à la forte croissance démographique continue depuis plus de 20 ans, y est fortement exposé.

Le rapport annuel 2023 des objectifs de développement durable offre à la collectivité l'opportunité de mettre en valeur une sélection d'actions volontaristes et vertueuses pour un avenir plus juste, plus solidaire et respectueux de l'environnement. Il répertorie une cinquantaine d'actions classées selon les 17 objectifs de développement durable de l'ONU. Un radar d'interactions illustre la complexité des enjeux et souligne l'importance des démarches définies à l'aune de ceux-ci.

La diversité des initiatives adaptées aux spécificités locales, la pluralité des partenariats et l'étendue des publics démontrent la pertinence de l'assise territoriale du Département. La collectivité fidèle à ces engagements de solidarité et d'écologie agit pour l'ensemble du vivant notamment en direction des plus vulnérables.

Je souhaite que le rapport développement durable 2023, par les actions inspirantes valorisées, puissent servir de catalyseur pour entrainer partenaires et citoyens dans l'action. Chacun peut agir et notre force est de pouvoir agir en exemplarité pour transformer notre monde.



**Kléber MESQUIDA**

Président du Département de l'Hérault

# SOMMAIRE

## P9 ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ



### Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

P13 - Moderniser le système d'information pour faire avancer l'insertion sociale et économique des bénéficiaires du Revenu de solidarité active

P15 - Favoriser l'emploi des allocataires du Revenu de solidarité active en soutenant la création d'entreprises d'insertion

P17 - Guider les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance vers l'autonomie et l'accès aux droits

## P21 ODD 2 : FAIM ZÉRO



### Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

P25 - Renouveler le versement des secours d'aide sociale avec la carte prépayée

P27 - Agir contre le gaspillage alimentaire

P29 - Expérimenter un jardin de cultures adaptées aux évolutions climatiques

## P33 ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



### Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

P37 - Prendre en compte les problématiques liées à la santé à travers une approche globale

P39 - Organiser des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail et contribuer à la réalisation d'objectifs de santé publique

P41 - Agir contre la solitude des personnes de 60 ans et plus à domicile : Mobilité et environnement, à la découverte des sites départementaux

## P45 ODD 4 : ÉDUCATION DE QUALITÉ



### Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

P49 - Accompagner des chantiers d'insertion dans l'écoconstruction sur du bâti ancien

P51 - Renforcer l'accès aux stages à l'international avec la plateforme Alumni et l'attractivité du territoire héraultais

P53 - Privilégier le bien vivre des élèves et des personnels

## P57 ODD 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



### Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

P61 - Montrer que les métiers de la collectivité sont accessibles aux femmes et aux hommes

P63 - Bâtir un observatoire départemental des violences faites aux femmes

## P65 ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



### Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

P69 - S'engager dans la réduction des consommations en eau potable

P71 - Délimiter des zones de sauvegarde pour protéger les eaux souterraines

P73 - Réaliser l'étude de dangers du barrage des Olivettes

## P77 ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



### Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

P81 - Construire un collège exemplaire sur le plan environnemental

P83 - Tester des actions de sobriété énergétique dans les bâtiments

P85 - Exceller dans la rénovation du collège du Crès pour la mise en œuvre de la transition énergétique

P87 - Expérimenter le plan LED Occitanie en Scène

## P89 ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



### Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

P93 - Faciliter les activités professionnelles des 700 assistants familiaux en les équipant d'une tablette numérique

P95 - Valoriser par la culture et un tourisme responsable l'itinérance en terres d'Hérault avec la Passa Méridia

P97 - Prévenir les risques professionnels au travers de formations ludiques

## P101 ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



### Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

P105 - Innover avec des revêtements bas carbone sur une piste cyclable

P107 - Accompagner la transition numérique de la collectivité

P109 - Organiser un concours de projets scientifiques et technologiques élaborés par des élèves issus de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

## P113 ODD 10 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS



### Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

P117 - Dématérialiser la transmission des dossiers des bénéficiaires de la Maison départementale des personnes handicapées pour améliorer la rapidité de leur prise en charge par la caisse d'allocations familiales

P119 - Donner à chacun la possibilité de se déplacer, c'est garantir la participation à la dynamique économique et accroître l'autonomie de tous

P121 - Développer des baux glissants pour permettre l'accès au logement définitif de familles monoparentales en difficulté

P123 - Réserver des places en crèche pour les familles en situation fragile

## P125 ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



### Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

P129 - Définir une stratégie pour développer le covoiturage

P131 - Obtenir la labellisation Unesco pour le Géoparc « Terres d'Hérault »

P133 - Promouvoir une restauration du patrimoine historique durable

## P137 ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



### Établir des modes de consommation et de production durables

P141 - Lutter contre les déchets abandonnés sur les routes

P143 - Recycler des graves dans les chaussées et dans les bétons

P145 - Sensibiliser les enfants de crèche au développement durable

## P149 ODD 13 : MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



### Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

P153 - Piloter les politiques publiques des moyens opérationnels dans le contexte du changement climatique

P155 - Réduire la circulation des courriers papier en créant un nouvel écosystème de gestion électronique des courriers

P157 - Verdir le parc matériel de la collectivité

## P161 ODD 14 : VIE AQUATIQUE



### Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

P165 - Protéger la biodiversité et améliorer l'accueil du public par un aménagement intégré du gué du Lez

P167 - Restaurer la continuité écologique au droit du barrage anti-sel du fleuve Aude

P169 - Suivre la qualité des eaux superficielles des bassins versants du Lez, de l'étang de l'Or et de l'étang de Thau

## P173 ODD 15 : VIE TERRESTRE



### Préserver les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

P177 - Rétablir des corridors écologiques sur les routes

P179 - Actualiser le schéma stratégique des équipements de défense des forêts contre les incendies dans un contexte de changement climatique

P181 - Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les travaux de défense des forêts contre l'incendie

P183 - Éviter les collisions d'oiseaux contre les baies vitrées

## P185 ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



### Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

P189 - Initier les équipes à la transition écologique et sociale

P191 - Évaluer les politiques publiques avec les jeunes

P193 - Créer un environnement favorable au bien-être au travail

P195 - Promouvoir des pratiques managériales favorisant le bien-être au travail et le renforcement des compétences des managers

## P197 ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



P201 - Former à la pratique du vélo

P203 - Concevoir et animer des stratégies foncières pour répondre aux grands enjeux de la biodiversité

P205 - Transformer les centres de documentation et d'information des collèges en oasis de verdure, expérimenter et sensibiliser à l'environnement



# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE DÉPARTEMENT

Depuis sept ans, le Département a voulu rendre plus lisible son engagement à contribuer, à son niveau territorial d'intervention, à l'effort engagé par la France pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

C'est la raison pour laquelle le rapport annuel de développement durable, intitulé « Rapport annuel Objectifs de développement durable » est organisé selon les 17 Objectifs Développement Durable.

Ce mode de présentation résulte d'une volonté de faire des ODD un outil qui permette à tous, citoyens et agents, de s'approprier les grands objectifs planétaires au travers d'actions mises en œuvre au niveau local.

Afin de mieux appréhender la façon dont les actions exposées dans ce rapport contribuent à chacun des 17 ODD, chaque fiche action présente un diagramme en radar.

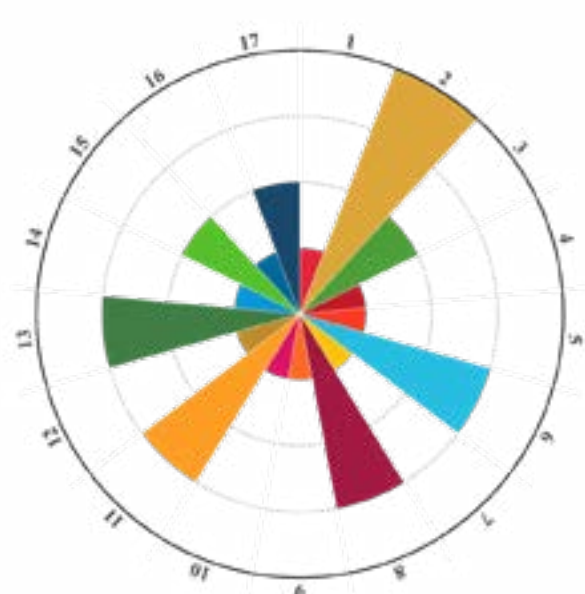
Ce radar est divisé en 17 secteurs correspondant aux 17 ODD et comporte 4 cercles concentriques, indiquant le niveau de contribution de l'action à la réalisation des ODD.

Le niveau 1, le plus proche du centre, indique une absence de contribution, le niveau 2 une contribution faible, le niveau 3 une contribution modérée et le niveau 4, le plus excentré, une contribution élevée.

Les couleurs respectent les codes internationaux des ODD adoptés sous l'égide de l'ONU et un index rabattable permet de visualiser l'intitulé de chacun des 17 ODD.

Dans l'exemple ci-contre, l'action analysée contribue de manière élevée à l'ODD 2, puis de manière modérée aux ODD 6, 8, 11 et 13, de manière faible aux ODD 3, 15 et 17, et, enfin, ne contribue pas aux ODD 1, 4, 5, 7, 9, 10, 12, 14 et 16.

Il est à noter que le niveau 1, « absence de contribution », ne signifie pas qu'il y ait une carence ou un défaut, mais indique simplement que l'action considérée, de par son champ thématique, n'impacte pas tel ou tel ODD.





À l'initiative de l'ONU, 193 pays, dont la France, se sont engagés à New York en septembre 2015 à atteindre 17 objectifs mondiaux qui ont été négociés entre 2012 et 2015, ce sont les "Objectifs de Développement Durable" (ODD) également appelés "Agenda 2030".

Le succès de "l'Agenda 2030" dépendra d'une action collective, par tous et pour tous :

"Tous les pays et toutes les parties prenantes agiront de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action"

(extrait de l'Agenda 2030).

Les pays du Nord comme du Sud veilleront à intégrer les ODD dans leurs politiques et leurs stratégies nationales et seront invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant les Nations unies.

Les collectivités territoriales, le secteur privé et public et la société civile joueront également un rôle clé dans cette mise en œuvre.

Adossés à ces 17 objectifs, 169 cibles ont été définies pour lesquelles près de 232 indicateurs ont été choisis pour rendre compte de leurs évolutions.

# LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RÉSUMÉ



## ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



## ODD 2 : FAIM ZÉRO

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



## ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



## ODD 4 : ÉDUCATION DE QUALITÉ

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



## ODD 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



## ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



## ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



## ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



## ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



## ODD 10 : INÉGALITÉS RÉDUITES

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



## ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



## ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Établir des modes de consommation et de production durables



## ODD 13 : MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



## ODD 14 : VIE AQUATIQUE

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable



## ODD 15 : VIE TERRESTRE

Préserver les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



## ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



## ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS





**"Éliminer la pauvreté**  
sous toutes ses formes  
et partout dans le monde"

**LÉGENDES DES ODD :**





# ÉLIMINER LA PAUVRETÉ

## SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

**1.1** • D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour) ;

**1.2** • D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays ;

**1.3** • Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ;

**1.4** • D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro-finance ;

**1.5** • D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité ;

**1.a** • Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes ;

**1.b** • Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 1

- 01** • Moderniser le système d'information pour faire avancer l'insertion sociale et économique des bénéficiaires du Revenu de solidarité active
- 02** • Favoriser l'emploi des allocataires du Revenu de solidarité active en soutenant la création d'entreprises d'insertion
- 03** • Guider les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance vers l'autonomie et l'accès aux droits

### LÉGENDES DES ODD :



# 01

## MODERNISER LE SYSTÈME D'INFORMATION POUR FAIRE AVANCER L'INSERTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Le Département **est chef de file en matière d'aide sociale**, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Afin de rendre **un meilleur service public**, d'inventer une nouvelle proximité avec ses usagers et les partenaires et de mieux piloter ses activités par l'exploitation de ses données, la collectivité a lancé un grand programme (appelé SIIAS) de modernisation, de refonte et de mutualisation des systèmes d'information du pôle action sociale enfance et famille (PASEF), du pôle des politiques d'insertion (PPI) et de la maison départementale pour l'autonomie (MDA) en lien avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

L'une des briques fonctionnelles de ce grand programme, est le projet Viesion, dont la mise en œuvre a démarré en 2022, et qui a pour objectif **une vue transversale entièrement dématérialisée des parcours des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)**.

**En constituant tous les liens entre le Département et tous les organismes partenaires concernés**, le projet Viesion facilite **l'implication de l'ensemble des référents** uniques de parcours des bénéficiaires en leur permettant désormais la saisie en ligne de **toutes les demandes d'instruction de dossier**.



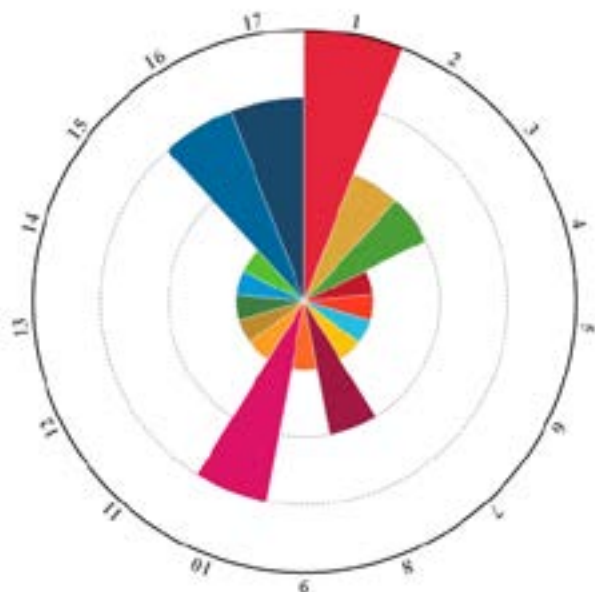
AdobeStock

**La gestion et le suivi en temps réel des parcours d'insertion** (évaluation, orientation, signature électronique du contrat d'engagement réciproque (CER)), ainsi que la mise en ligne des offres d'emploi disponibles, et la liste des opérations mobilisables pour le bénéficiaire en vue de son accompagnement à un retour à l'emploi seront mis en production courant 2023.

Ce projet permettra in-fine de **mesurer les progressions de parcours** des bénéficiaires par la visualisation et la justification de chaque étape, **de suivre les activités de la centaine des structures conventionnées**, de **participer à l'évaluation des conventions et des accompagnements des bénéficiaires du RSA** (environ 17 millions d'euros / an).

La mise en œuvre de ce projet répond ainsi à l'idée de **faire avancer l'insertion sociale et économique** des allocataires du RSA, d'agir sur les parcours, en **permettant la réduction des délais** entre l'ouverture des droits et les rendez-vous d'accompagnement. L'accès et la saisie des informations de tout lieu disposant d'un accès à Internet permet de répondre aux enjeux de mobilité et de télétravail des référents.

**L'implication prospective et préalable des utilisateurs a été l'une des conditions de réussite** de mise en œuvre du projet Viesion. Ce sont environ **8500 contrats d'engagements par trimestre** qui sont saisis dans l'outil.



### LÉGENDES DES ODD :





# 02

## FAVORISER L'EMPLOI DES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE EN SOUTENANT LA CRÉATION D'ENTREPRISES D'INSERTION

Dans le cadre de sa politique d'insertion des allocataires du Revenu de solidarité active (A-RSA), le Département soutient depuis plusieurs années la création d'entreprises d'insertion (EI) dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces **entreprises**, dont la finalité est avant tout sociale, **concilient développement de l'activité économique et équité sociale** en privilégiant le recrutement de personnes éloignées du marché du travail.

En 2022, le Département a soutenu le lancement de l'entreprise d'insertion BOOST (EI-BOOST) une entreprise d'insertion spécialisée dans le **e-commerce éthique et responsable** sur le Bassin de Thau.

EI-BOOST **est la première EI sur le bassin de Thau et la première EI logistique sur le département**. L'entreprise s'est donnée pour mission de renverser le modèle de la logistique, néfaste pour l'environnement et bien souvent délétère pour les salariés. Dans un **contexte d'explosion du e-commerce**, BOOST propose aux **marques e-commerce engagées, une logistique** (gestion de stocks, préparation et expéditions des commandes) à la fois **écologique et solidaire** :

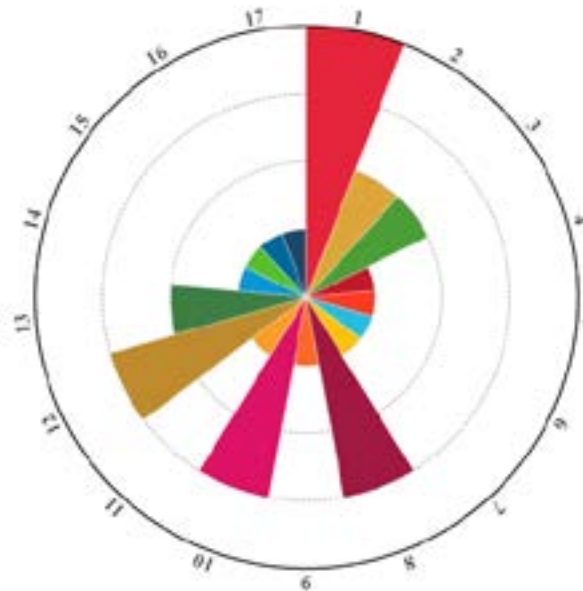
- L'entreprise utilise des **emballages réutilisables et recyclables** et collabore, pour les livraisons, avec un opérateur qui neutralise 100 % de ses émissions carbone ;
- **L'entreprise recrute des personnes éloignées de l'emploi** pour leur faire découvrir le secteur très porteur qu'est la logistique, les accompagne dans la construction et la finalisation d'un parcours d'insertion socioprofessionnel durable.

Les salariés en insertion embauchés par BOOST bénéficient à la fois d'un cadre de travail réinventé afin d'éviter les turn-over et les maladies professionnelles (port des charges, répétitivité, cadence...) et d'un accompagnement complet, personnalisé et évolutif, proposé par une équipe tripartite (le chef d'équipe logistique, le dirigeant de BOOST et un conseiller en insertion professionnelle).

- **Un accompagnement à la production** qui consiste à apporter aux salariés tout ce dont ils ont besoin d'un point de vue production : matériel, savoir-faire comme savoir-être et à déceler des problématiques personnelles qui pourraient impacter leur insertion ;
- **Un accompagnement social et professionnel** dont l'objectif est de lever les freins périphériques à l'emploi des salariés en insertion et de les accompagner dans la mise en œuvre d'un projet professionnel ;
- **Un accompagnement global** qui garantit la bonne coordination de l'accompagnement à la production et socio-professionnel.

À Sète, un an et demi après sa création, BOOST comptabilise déjà **5 embauches** : 1 A-RSA, 1 demandeur d'emploi de très longue durée (DETLTD), 1 mère isolée, 1 personne en sortie d'incarcération et sous-main de justice, 1 résident des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dont 4 salariés en poste et 1 sortie positive, la première salariée de l'entreprise a obtenu un poste dans le secteur visé par son projet.

BOOST s'est donné comme **objectif d'embaucher jusqu'à 12 salariés en situation de chômage longue durée d'ici fin 2023** en mobilisant un processus le plus ouvert possible pour favoriser un recrutement varié. BOOST a pour projet d'aller plus loin et travaille actuellement, en lien avec des associations de quartier, au développement d'un processus de recrutement de rue pour mieux cibler les personnes des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV).



CD34 - N. Casanova





# 03

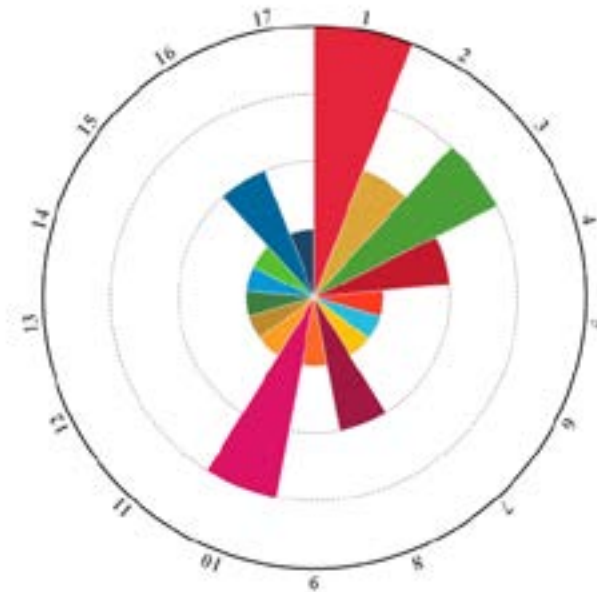
## GUIDER LES JEUNES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE VERS L'AUTONOMIE ET L'ACCÈS AUX DROITS

Dans le cadre du schéma départemental enfance famille 2017-2023 et avec le soutien de l'Etat via la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, le Département a développé sa politique d'accompagnement des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, pour garantir qu'ils disposent d'un réseau, de ressources financières, d'un emploi ou formation, d'un accès à la santé ou encore d'un logement digne.

Le Département accompagne les jeunes majeurs vers une sortie positive du dispositif de l'Aide sociale à l'enfance. L'objectif est de sécuriser la transition pour le jeune en respectant son projet de vie. En décembre 2022, 711 jeunes bénéficiaient d'un contrat jeune majeur.

Cette action s'est déroulée en plusieurs phases :

- **Réalisation d'un état des lieux** des pratiques existantes sur le biterrois ;
- Définition des articulations et échanges de données avec les missions locales ;
- **Soutien de deux actions innovantes** conjointement avec l'Etat :
  - > **12 places d'hébergement sans condition de ressources** dans un foyer jeunes travailleurs avec accompagnement socio-éducatif, action portée par Habitat jeune et l'Association départementale d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'état et des personnes admises ou ayant été admise à l'Aide sociale de l'enfance (ADEPAPE).
  - > **Mise en place d'une action de lutte contre la prostitution des mineurs** : sensibilisation des professionnels au phénomène prostitutionnel avec l'amicale du Nid et accompagnement direct de jeunes pour sortir de la prostitution.
- **Conventionnement avec les missions locales des jeunes pour :**
  - > Développer le partenariat avec les maisons départementales des solidarités ;
  - > Proposer un accompagnement adapté aux problématiques des jeunes accueillis ou ayant été accueillis par l'Aide sociale à l'enfance, avec une attention particulière en direction des jeunes âgés de 16 à 18 ans ;
  - > Concourir à la prévention des ruptures et à la consolidation des parcours au sein ou à la sortie de l'Aide sociale à l'enfance des jeunes de 16 à 25 ans.



Ces actions débutées en 2021 se sont poursuivies tout au long de l'année 2022. Le budget départemental pour ce projet est de 230 000 €.

Au cours de l'année 2022, ces actions ont permis de :

- **Favoriser l'accès à un hébergement** sans condition de ressources à 12 jeunes ;
- **Sensibiliser des professionnels à la prostitution** des mineurs dans 10 établissements ;
- **Mettre en place un accompagnement pour 10 jeunes souhaitant sortir de la prostitution** ;
- **Conventionner avec les 7 missions locales** du département.

**Ces actions**, qui ont besoin d'être consolidées, **vont se poursuivre** dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance. Le travail reste à approfondir pour **améliorer les articulations entre l'ensemble des acteurs**.



AdobeStock

### LÉGENDES DES ODD :



1 PAS DE PAUVRETÉ



## LÉGENDES DES ODD :





## "Éliminer la faim,

Assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable"

### LÉGENDES DES ODD :





## ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

**2.1** • D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ;

**2.2** • D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées ;

**2.3** • D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles ;

**2.4** • D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ;

**2.5** • D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale ;

**2.a** • Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés ;

**2.b** • Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha ;

**2.c** • Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 2

- 04** • Renouveler le versement des secours d'aide sociale avec la carte prépayée
- 05** • Agir contre le gaspillage alimentaire
- 06** • Expérimenter un jardin de cultures adaptées aux évolutions climatiques

### LÉGENDES DES ODD :





# 04

## RENOUVELER LE VERSEMENT DES SECOURS D'AIDE SOCIALE AVEC LA CARTE PRÉPAYÉE

La modernisation des moyens de paiement des aides financières s'inscrit dans le cadre du projet de **refonte des aides financières** engagé par la collectivité depuis 2019 et dans la mise en application de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit que **le paiement des dépenses d'aides sociales, de secours et de prestations sociales peut être effectué au moyen de carte prépayée.**

Le mode de paiement par chèque Trésor prenant fin en janvier 2022, il était indispensable de trouver un nouveau mode de paiement. La carte de paiement a été privilégiée car elle permet :

- Du point de vue de la **collectivité** : trouver un mode de paiement plus souple que le chèque d'accompagnement personnalisé, sécurisé et dont **la gestion est facilitée,**
- Du point de vue de **l'utilisateur** : disposer d'une carte personnelle simple à utiliser, plus rapide et non stigmatisante (carte de retrait et de paiement **utilisable auprès de tous les commerçants disposant d'un terminal** de paiement électronique) ainsi qu'un accès à une application mobile.



Blog Upcoop

D'octobre à décembre 2021, **le dispositif a été mis en place très rapidement** pour pouvoir relayer la fin des paiements par chèque. Le prestataire Up a accompagné le Département dans la mise en place de la carte Cohésia, d'outils et d'une plateforme qui permet la gestion des commandes de cartes, leur alimentation, le suivi des cartes et des flux financiers.

Parallèlement, les consignes d'usage ont été diffusées auprès des services instructeurs et des **supports de communication** ont été élaborés pour les usagers.

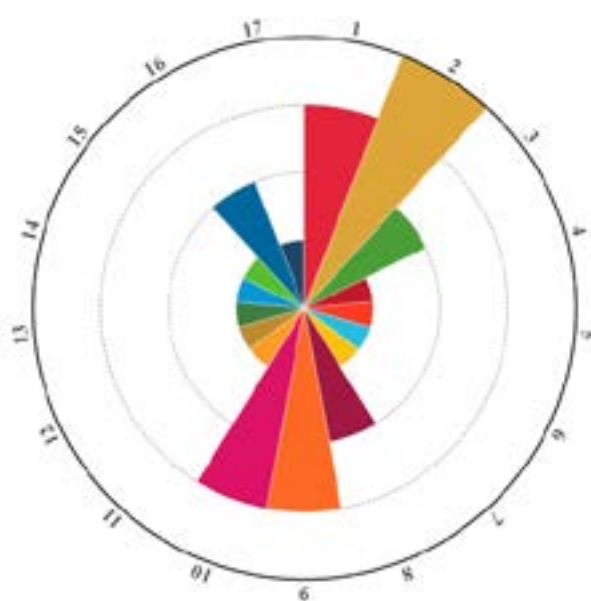
Les paiements par carte ont pu démarrer comme souhaité en janvier 2022 mais la finalisation de la mise en place du dispositif s'est poursuivie encore pendant quelques mois et des ajustements restent à faire.

Le Département est désormais doté d'un outil de paiement plus efficace que les modes de paiement par chèque Trésor ou le chèque d'accompagnement personnalisé. **En 2022, plus de 2000 cartes** ont été délivrées pour un montant de secours d'environ 800 000 €.

Le coût du marché pour 2022 s'élève à 122 000€.

Ce mode de paiement remplit une partie des objectifs recherchés : rapidité du paiement, facilité d'utilisation, non stigmatisation des bénéficiaires mais doit encore évoluer sur le dispositif lui-même. **Une réflexion au niveau national** sur les modalités de contrôle des pièces d'identité et la comptabilisation est en cours, pour que **les règles soient mieux adaptées au traitement d'aide sociale.**

**Ce moyen de paiement sera utilisé prochainement pour payer d'autres prestations sociales.**



### LÉGENDES DES ODD :





# 05

## AGIR CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Dans le prolongement des actions prévues dans le **Projet alimentaire territorial (PAT)** départemental à destination de **la restauration collective**, le laboratoire vétérinaire a étendu ses compétences à **la lutte contre le gaspillage alimentaire**, source d'émissions de gaz à effet de serre et enjeu majeur du développement durable. Limiter le gaspillage alimentaire est également une démarche éthique dans une société où de nombreuses personnes ne peuvent se nourrir en quantité ou en qualité suffisantes.

L'ordonnance n°2019-1069 du 21 octobre 2019 impose aux acteurs de la restauration collective de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette démarche étant initiée depuis près de dix ans dans les collèges du Département, **ce service est avant tout proposé** par le laboratoire **aux petites collectivités de l'Hérault**, couvertes ou non par des PAT, pour initier ces actions.

Une première phase de diagnostic permet, sur un repas, de **caractériser le gaspillage** alimentaire. **Les actions en place sont valorisées** et des **préconisations sont établies** pour réduire encore ce gaspillage, en utilisant divers leviers comme les quantités servies et l'accompagnement des convives, mais aussi la gestion des effectifs ou la présentation des plats. Une seconde phase est programmée quatre à six mois plus tard afin de mesurer les effets produits par la mise en œuvre des actions préconisées.

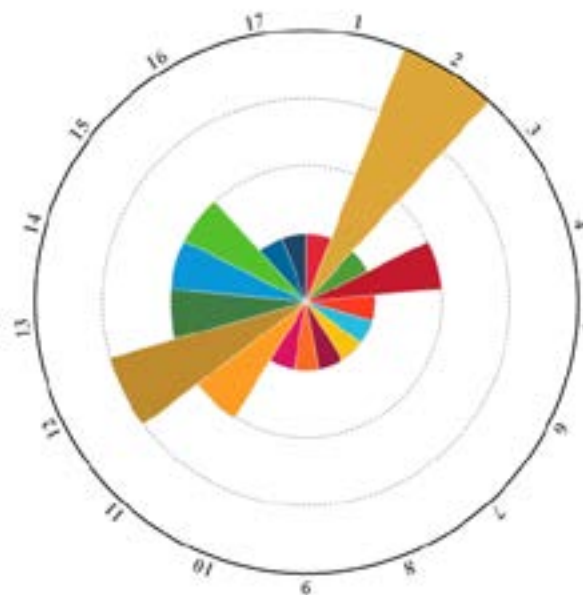
Par exemple, le Parc naturel régional du Haut Languedoc, dans le cadre de son PAT, est accompagné pour réaliser des diagnostics auprès de quatre communes.

De faible incidence sur le temps de travail des équipes (2 journées sur 6 mois) et **d'un coût modeste** (moins de 2 000€), **cette démarche a un impact mesurable rapidement** pour les collectivités puisque réduire de 100g le gaspillage alimentaire permet d'économiser plus de 0,20 €.

Agir contre le gaspillage alimentaire est un défi que les collectivités relèvent progressivement. Le Département les accompagne dans la réalisation de cet objectif par le biais des actions proposées par le laboratoire vétérinaire.



CD34 - A. Gonçalves



## LÉGENDES DES ODD :





# 06

## EXPÉRIMENTER UN JARDIN DE CULTURES ADAPTÉES AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

Conformément aux orientations données dans son schéma départemental des espaces naturels sensibles renouvelé pour la période 2023-2028, le Département apporte **un appui financier aux agriculteurs** pour la réalisation de travaux (plantation de haies, création de mares, plantation d'arbres, ouverture de milieux) **visant à favoriser la biodiversité** sur les parties non productives des exploitations agricoles (programme agri biodiversité).

Le petit village de Restinclières dans l'est de l'Hérault connaît depuis quelques années des étés caniculaires et une sécheresse inquiétante. Pour lutter contre ce phénomène, Catherine Bernard, vigneronne, a décidé de réaliser une expérimentation, à petite échelle, d'un jardin de cultures, **pour explorer d'autres voies** que la monoculture et rechercher un avenir viable pour son exploitation.

Les objectifs étaient les suivants : **tester la résistance aux maladies et au stress hydrique** ; tester les cépages qui ont résisté au phylloxera ; **recréer un écosystème diversifié**, équilibré et adapté à un climat qui devient semi-aride ; **déterminer les associations d'arbres/arbustes/fruitiers/plantes** qui fonctionnent bien et les densités de plantation adéquates ; travailler en réseau, notamment avec des chercheurs/doctorants ; garder le goût du travail de la terre...

Le projet, réparti en 3 phases de travaux étalés de 2020 à 2024, consiste à :



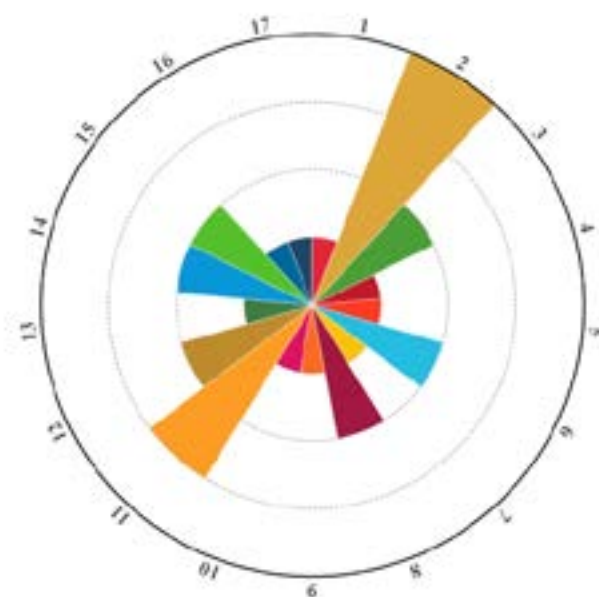
C. Bernard

- **Planter de la vigne** en lui associant un/des arbres, un/des arbustes, **un/des fruitiers méditerranéens**, au moyen de plusieurs méthodes : en haie, en hautains, au ras du sol à l'ombre de grands arbres ;
- **Aménager un bassin de traitement naturel des effluents** vinicoles autour de la cave pour transformer ces effluents en compost, en eau d'irrigation, en zone humide plantée de roseaux ;
- **Accueillir des plantes médicinales** connues pour leurs vertus traitantes de la vigne et des fruitiers, et **des plantes mellifères** favorables aux insectes butineurs participant à l'équilibre d'un écosystème ;
- **Créer un espace de garrigue** sans vigne où prospèrent des arbousiers au pied de pins.

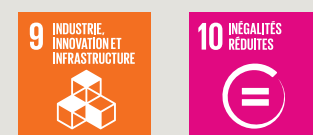
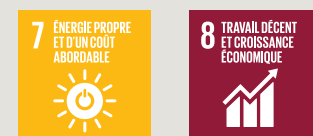
Ce travail est réalisé en association avec un jardinier-paysagiste, une agronome du conservatoire végétal d'Aquitaine, l'association Les vieilles branches et des chercheurs-doctorants.

Les phases 1 et 2 du projet, réalisées de 2020 à 2022, d'un montant total de 43 000 €, ont bénéficié d'une aide départementale à hauteur de 46% (20 000 €). **4 mares ont été créées, 929 arbres et 438 ml de haies plantés.**

La phase 3 du projet est prévue en 2024. Suite à cette dernière phase de travaux, un temps nécessaire afin d'avoir du recul sur les travaux réalisés, la réussite des plantations effectuées et finalement si les objectifs recherchés de départ ont été atteints.



### LÉGENDES DES ODD :



2 FAM «ZÉRO»



## LÉGENDES DES ODD :





## "Permettre à tous de vivre en bonne santé

et promouvoir le bien-être de tous à tout âge"

### LÉGENDES DES ODD :







## PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ, ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

**3.1** • D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;

**3.2** • D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ;

**3.3** • D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;

**3.4** • D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être ;

**3.5** • Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool ;

**3.6** • D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route ;

**3.7** • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ;

**3.8** • Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ;

**3.9** • D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ;

**3.a** • Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac ;

**3.b** • Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments. ;

**3.c** • Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

**3.d** • Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

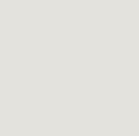
### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 3

**07** • Prendre en compte les problématiques liées à la santé à travers une approche globale

**08** • Organiser des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail et contribuer à la réalisation d'objectifs de santé publique

**09** • Agir contre la solitude des personnes de 60 ans et plus à domicile : Mobilité et environnement, à la découverte des sites départementaux

### LÉGENDES DES ODD :



07

## PRENDRE EN COMPTE LES PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA SANTÉ À TRAVERS UNE APPROCHE GLOBALE

La nouvelle politique d'insertion du Département (2022-2025) s'est construite sur une approche globale de l'accompagnement des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA). L'offre d'insertion du programme départemental d'insertion (PDI) a été renouvelée autour de trois dispositifs :

- L'accompagnement intégré (AI), pour accompagner les projets d'insertion socioprofessionnel ;
- Le C-PARTI (Conseil au projet et poursuite d'activité rémunératrice pour travailleurs indépendants) et le test d'activité, pour accompagner les démarches de création d'activité ;
- Le module d'orientation santé (MOS) et le **parcours santé mieux être (PSME)** pour une approche globale de la santé, un accompagnement vers un mieux-être et une médiation vers l'accès aux soins.

**Le dispositif santé**, relève d'une politique volontariste qui repose sur un travail partenarial de coopération inter-institutionnelle soutenu par le Département.

**Le PSME est une action de médiation en santé.** Par le biais d'une prise de conscience des difficultés, et d'un appui à l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, il favorise la construction d'un projet social et/ou professionnel adapté aux capacités et potentialités de chacun.

**Le PSME mobilise une équipe pluridisciplinaire** (travailleur social, infirmier et psychologue) pour accompagner les allocataires du RSA. Il s'articule en 3 volets mobilisables de façon indépendante :

- Le bilan flash propose à l'allocataire une évaluation de sa situation au regard de la santé ainsi qu'une médiation santé pour établir si nécessaire un programme de soins
- Le programme santé, bien-être et insertion sociale et professionnelle
- La veille santé qui permet d'étayer une orientation vers une autre action d'insertion ou un suivi de droit commun.

En 2022, le PSME c'est 2 101 675 € (financement des postes des intervenants), 10 structures conventionnées et **une capacité d'accueil permanente de 3 000 bénéficiaires**. Il est piloté par le médecin coordinateur de la collectivité et un groupe de référents santé interne aux équipes. Pour exemple deux opérateurs ont une approche novatrice :

- LE LIEM a la particularité de proposer des ateliers collectifs de sophrologie et intervient en mobilité sur 2 territoires : Cœur d'Hérault Pic Saint Loup et Montpellier.



AdobeStock

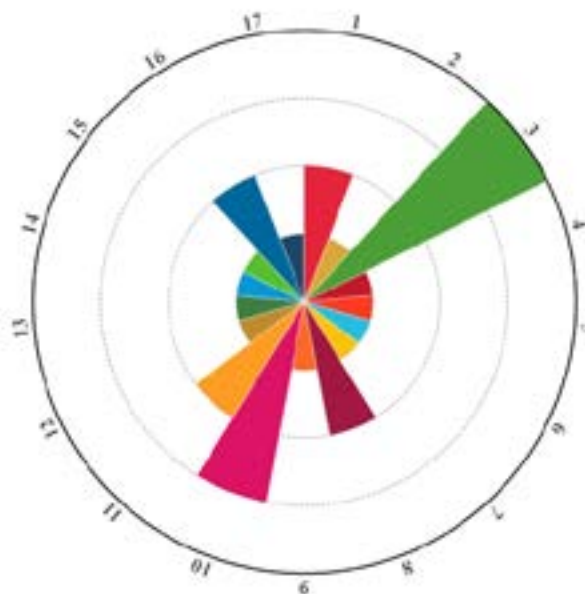
- IFAD SCOP intervient sur les territoires Etang de Thau et Piémont Biterrois et mobilise une méthode innovante, prenant en compte l'individu dans son environnement et œuvrant sur la qualité des interactions avec une qualité d'écoute particulière (approche systémique).

**Le PSME est un accompagnement et une médiation en santé dont l'objectif est de faciliter l'accès aux droits, à la prévention, aux soins et à un mieux-être. Il s'agit de lever les freins à la construction d'un projet social et/ou professionnel.**

En 2022, le PSME c'est :

- 16 participations du médecin coordonnateur à des concertations pluridisciplinaires ;
- **1 947 allocataires suivis en moyenne par mois ;**
- 659 allocataires sortis d'accompagnement au 31/12/2022 dont 166 orientations vers le droit commun ;
- 360 bilans réalisés ;
- 179 mises en relation avec des services de santé ;
- 96 sorties pour ouverture de droits allocation aux adultes handicapés (AAH).

Dans l'intérêt **des allocataires du RSA**, le Département apporte son soutien dans la construction de ce partenariat, pour **une meilleure articulation des actions, une meilleure compréhension et accessibilité de l'offre de soin**. Il porte le projet d'organiser un grand séminaire santé avec l'ensemble des partenaires (Pôle emploi, Cap emploi, Caisse primaire d'assurance maladie, ...).



## LÉGENDES DES ODD :





## ORGANISER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL ET CONTRIBUER À LA RÉALISATION D'OBJECTIFS DE SANTÉ PUBLIQUE

La politique de ressources humaines de maintien dans l'emploi est au centre de l'amélioration de la qualité de vie au travail. La prévention est placée au cœur de l'action du Département, pour éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Le maintien en emploi ne se limite pas aux agents en arrêt de travail. Il s'envisage tout au long du parcours professionnel.

**Quelques chiffres :** 5 755 agents - 64% de femmes  
36% d'hommes - 1 571 agents entre 51 et 60 ans.

### Octobre rose en sensibilisation au dépistage du cancer du sein

Octobre Rose est le mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, premier cancer chez la femme, et principale cause de mortalité par cancer. Détecté tôt, il se guérit dans plus de 90% des cas.

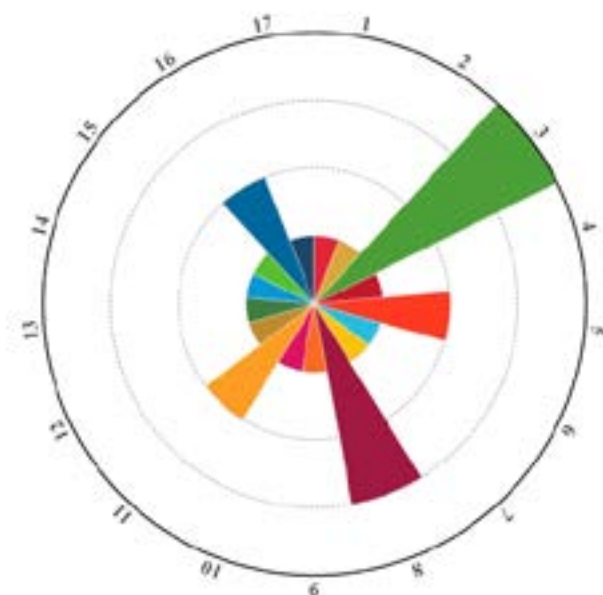
Cela a été l'occasion de rappeler à chaque femme qu'elle peut agir pour sa santé en participant au dépistage des cancers féminins. Le 6 octobre 2022, la nouvelle édition des **foulées d'Alco** a ainsi été placée sous le signe de **la prévention et de la sensibilisation** au dépistage. Tous les participants portaient un maillot rose pour cette manifestation, organisée sur le site de l'administration centrale, ouverte à tous les agents sportifs ou pas. Le taux de participation a dépassé les records avec notamment plus de **500 marcheurs parmi les inscrits**.

### Une campagne de sensibilisation aux signes de l'accident vasculaire cérébral (AVC) et à sa prise en charge

Le 29 octobre 2022 a eu lieu la journée mondiale de l'AVC. Cette pathologie touche 1 personne toutes les 5 secondes dans le monde, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) parle de pandémie et projette une augmentation de l'incidence des AVC de 16 millions en 2005 à 23 millions en 2030. C'est une préoccupation de l'Etat, de l'Agence régionale de santé (ARS), du centre hospitalier universitaire (CHU) de Montpellier, et aujourd'hui du Département.

La collectivité, a lancé **une campagne de sensibilisation aux signes de l'AVC** et à leur prise en charge à destination de tous les agents, du 17 octobre au 8 novembre. Une **conférence débat avec la participation du service départemental d'incendie et de secours (SDIS 34)** s'est déroulée le 8 novembre et un questionnaire a permis de **mesurer l'impact de cette campagne** :

- **Une majorité de femmes sensibilisées** avec 76% de participantes : cela correspond à l'échantillon représentatif des hommes et des femmes de la collectivité ;



- **La tranche d'âge la plus représentée chez les participants est 50/59 ans** : c'est aussi la tranche d'âge où le risque d'AVC est le plus important ;

- Au moins 1 des 3 signes a été mémorisé : la déformation de la bouche est le signe qui a été le plus repéré ;

- Le numéro d'urgence le plus mémorisé est le 18 ;

- 51% des participants ont intégré le fait que l'hypertension artérielle est l'un des principaux facteurs d'apparition d'un AVC ;

- 69% des personnes ont répondu que la pratique d'une activité physique régulière permet de limiter le risque d'AVC.

Vient ensuite la surveillance de sa tension et avoir une alimentation équilibrée. **74% des personnes envisagent le maintien de leur activité physique et sportive ou la reprise** d'une activité adaptée, permettant ainsi d'assurer un comportement de prévention individuelle de sa santé.

La santé au travail est un enjeu fondamental dans la stratégie de la collectivité. En effet, **l'environnement du travail connaît des mutations** : vieillissement de la population active, allongement de la durée du travail, montée de la précarité, prévention dans le domaine des conduites addictives et en santé psychique, nouvelles modalités de travail... Ainsi, mettre en place des projets de **santé publique** au sein de notre collectivité apparaît **innovant et utile**.



CDS4 - Ch. Cambon

## LÉGENDES DES ODD :





# 09

## AGIR CONTRE LA SOLITUDE DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS À DOMICILE : MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT, À LA DÉCOUVERTE DES SITES DÉPARTEMENTAUX

Cette action s'inscrit dans le cadre des projets pluriannuels (2021-2022) financés par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie avec un accompagnement du centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) Hérault pour un montant de 13 500 €.

Elle est réalisée par Adages Espace Famille qui aide les personnes à avancer dans leur parcours de vie grâce au projet "Bien dans ma tête, bien dans mon corps, bien dans ma région !"

Sont proposés :

- Des ateliers de stimulation de la mémoire et la mise en place de stratégies adaptées aux compétences cognitives de chacun ;
- Des ateliers animés par un professionnel offrant des exercices physiques, de l'automassage pour la gestion du stress et le bien-être physique ;
- Ainsi que des sorties permettant de visiter et pratiquer la marche dans les domaines départementaux (Roussières, Saint-Martin-de-Londres, Villeneuve, Montpeyroux, Lac du Salagou, Moulin Neuf de Brissac, Bessilles, Mas Neuf, Claret, Domaine D'O).

Cette offre globale est particulièrement bien adaptée aux seniors. Les participants sont principalement âgés de 70 à 79 ans.

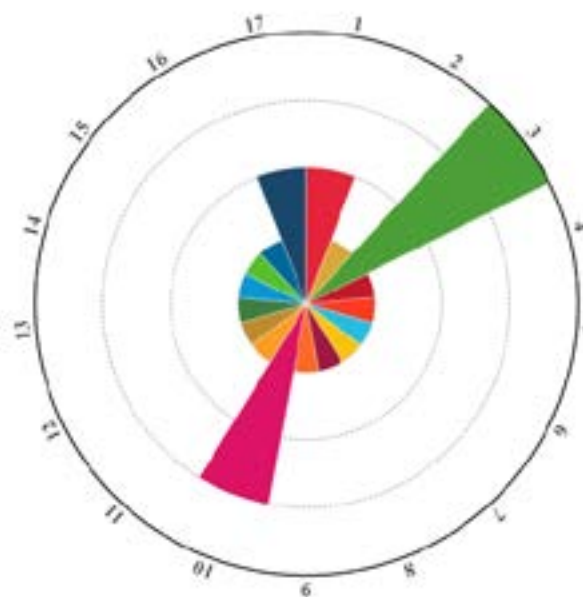
Ce programme complet permet d'une part d'agir sur :

- La diminution du sentiment d'isolement, **lutte contre le repli sur soi** ;
- La mise en place de stratégies adaptées à chacun pour **faciliter la mémorisation** ;
- La stimulation de la **curiosité** ;
- La mise en œuvre d'une **activité physique douce et adaptée**.

Et d'autre part, contribue à la **découverte des domaines départementaux** lieux de détente, loisirs et d'apprentissage de la nature avec leur grande diversité de patrimoine naturel et de paysages.

En conclusion, cette action participe à :

- **Maintenir l'autonomie des personnes**, le plus longtemps possible, afin qu'elles puissent continuer à vivre seules chez elles ;
- **Développer et soutenir** des liens sociaux et intergénérationnels.



### LÉGENDES DES ODD :





LÉGENDES DES ODD :





## "Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité"

Sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie"

### LÉGENDES DES ODD :





## ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ SUR UN PIED D'ÉGALITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

**4.1** • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile ;

**4.2** • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ;

**4.3** • D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ;

**4.4** • D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ;

**4.5** • D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;

**4.6** • D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ;

**4.7** • D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ;

**4.a** • Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous ;

**4.b** • D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ;

**4.c** • D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 4

**10** • Accompagner des chantiers d'insertion dans l'écoconstruction sur du bâti ancien

**11** • Renforcer l'accès aux stages à l'international avec la plateforme Alumni et l'attractivité du territoire héraultais

**12** • Privilégier le bien vivre des élèves et des personnels

10

## ACCOMPAGNER DES CHANTIERS D'INSERTION DANS L'ÉCOCONSTRUCTION SUR DU BÂTI ANCIEN

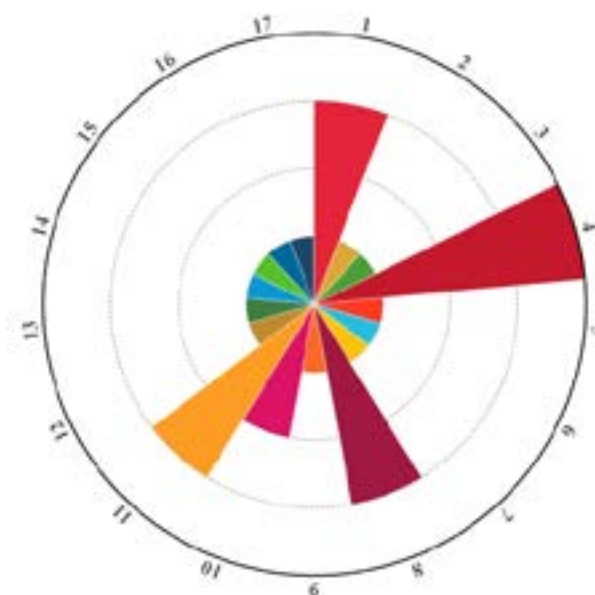
Dans le cadre de sa politique d'insertion des allocataires du Revenu de solidarité active (A-RSA), le Département cofinance depuis plusieurs années des chantiers d'insertion dans le secteur de l'écoconstruction, qui s'inscrivent dans les trois piliers du développement durable : social, environnemental et économique.

En 2023, une dizaine de chantiers d'insertion bâtiment sont déployés par FORCE et Passerelles-Chantiers dans l'Hérault (Cœur d'Hérault, Biterrois, Etang de Thau, Gangeois et Petite Camargue). En 2023, les chantiers d'insertion cofinancés par le Département dans l'écoconstruction c'est plus de 400 000 € de subvention.

Ces chantiers offrent **aux demandeurs d'emploi relevant de l'insertion par l'activité économique (IAE)**, dans le cadre d'un contrat de travail en partenariat avec l'Etat et les collectivités territoriales et locales, **une possibilité de formation et d'insertion professionnelle au moyen de chantiers réels valorisant le patrimoine des communes.**

Encadrés par des professionnels du bâtiment et de la formation, ils ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle durable des salariés accompagnés. Les A-RSA bénéficient d'un encadrement professionnel apportant **des connaissances en écoconstruction** mais aussi **des compétences transférables** (autonomie, sens de l'organisation, travail en équipe...) dans un autre secteur d'activité. Les A-RSA peuvent valoriser leur parcours par l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle (salarié polyvalent, habilitations électriques, travail en hauteur) ou d'attestations de compétences (Sauveteur secouriste du travail, gestes et postures,...).

En parallèle de l'activité salariée, des conseillers en insertion professionnelle assurent un accompagnement socio-professionnel : pour **la levée des freins à l'emploi** (santé, mobilité, logement, etc.) et **pour faire émerger ou consolider un projet professionnel.**



Par ailleurs, **le statut de salarié** apporte, outre un salaire, une appartenance à des **structures dotées de fortes valeurs humanistes** et d'engagement citoyen qui constitue **un vecteur important d'intégration sociale.**

En moyenne par an, les chantiers d'insertion dans l'écoconstruction cofinancés par le Département c'est :

- 95 salariés accompagnés dont 56 A-RSA ;
- 50 périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ;
- Un très faible taux d'absentéisme injustifié : 8 % montrant ainsi l'implication des A-RSA dans ce parcours ;
- Différents modules de formations proposés (Sauveteur secouriste du travail, montage et démontage d'échafaudages, habilitations électriques, travail en hauteur, certificat de qualification professionnelle...) ;
- Plus de 50 % des salariés sont en situation positive à la fin de leur contrat, soit en emploi durable (10 %), les autres en emplois de parcours ou de transition (20 %), ou de dynamique de parcours social et professionnel.

Ces chantiers d'insertion contribuent à accompagner un public rencontrant des difficultés sociales et professionnelles par le biais d'une **formation technique** et d'un **accompagnement pluridisciplinaire global vers une insertion durable** dans un **secteur en tension**. En effet l'écoconstruction est une **filière d'avenir** qui participe à la nécessaire réduction de l'impact écologique du secteur du bâtiment.



CD34 - J.C. Gegot

### LÉGENDES DES ODD :







# 11

## RENFORCER L'ACCÈS AUX STAGES À L'INTERNATIONAL AVEC LA PLATEFORME ALUMNI ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE HÉRAULTAIS

Le Département s'emploie depuis de nombreuses années à mettre en place une véritable politique publique en faveur des jeunes. Celle-ci vise à initier, à accompagner et à soutenir des **dynamiques nouvelles pour favoriser l'autonomie des jeunes et leur employabilité. Représentant près du tiers de la population héraultaise, les jeunes de moins de 25 ans** constituent un socle important de cette politique.

### La mobilité et la citoyenneté européenne pour une meilleure intégration des jeunes

Pour préparer leur insertion dans la vie active, les jeunes doivent enrichir leur parcours de pratique professionnelle. Les stages sont un passage obligé dans la plupart des formations. Ainsi, le Département s'appuie notamment sur les dispositifs favorisant **la mobilité internationale, levier pour l'enrichissement culturel, l'intégration sociale et l'insertion professionnelle** des jeunes.

### Le projet de partenariat extérieur de Racines Sud

C'est dans le cadre de cette volonté que le Département a souhaité participer financièrement à **une initiative forte de soutien à la mobilité internationale** des jeunes en tant que véritable outil d'accompagnement vers l'emploi. **Le projet Alumni**, porté par l'association Racines Sud va dans ce sens et a pour ambition de **faciliter l'accès à des stages, à l'international**, auprès des jeunes notamment, par l'intermédiaire de ses membres actifs, présents dans 150 pays. Une partie de ces stages est effectuée au titre du VIE (Volontariat international européen).

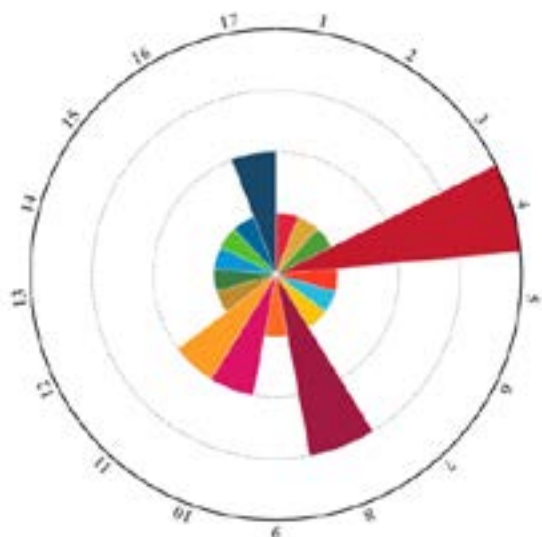
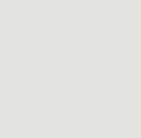
**La plateforme Alumni se compose d'anciens élèves ou de jeunes diplômés** d'établissements d'études supérieures pour la plupart **en poste dans les entreprises**. Ce réseau d'acteurs fédère les héraultais expatriés à l'international pour créer une dynamique de flux économiques entre notre territoire et le reste du monde.

Des partenariats sont développés entre écoles et universités tels que SupAgro, école nationale supérieure de chimie de Montpellier, Polytech Montpellier, Montpellier Business School, et coordonnés par l'association Racines Sud.

**La plateforme Racines Sud permet aux alumnis de ces écoles de rejoindre une communauté active à l'international**, de devenir un ambassadeur de l'Hérault, de participer à des événements à l'étranger, d'avoir accès à l'annuaire des membres du réseau pour retrouver d'autres alumnis, participer au Prix de l'expatriation organisé par l'association, et **rencontrer des chefs d'entreprises pour faciliter le recrutement de talents**.

Lancée le 24 novembre 2022, à Montpellier, avec le soutien du Département et de la Métropole de Montpellier, la plateforme Alumni **est gratuite d'accès**. Elle compte **922 alumnis déjà inscrits et 675 entreprises référencées en ligne**, dont beaucoup sont originaires de l'Hérault, berceau de Racines Sud. Pour 2023, elle souhaite se concentrer sur la promotion de l'outil car elle a **l'ambition de s'étendre à toute l'Occitanie**.

## LÉGENDES DES ODD :



# 12

## PRIVILÉGIER LE BIEN VIVRE DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS

Dans le cadre de **la lutte contre le harcèlement et les discriminations** et afin d'apaiser les tensions et le climat scolaire, le Département a souhaité impulser une **démarche innovante** dans l'organisation des locaux des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), intitulée : **collège apaisé**.

Le récent référentiel départemental des collèges intègre cette nouvelle politique éducative. Il servira de fil conducteur dans les programmes techniques et fonctionnels des nouveaux collèges, mais également des autres programmes de restructuration et/ou d'extension des collèges existants.

Cette organisation des locaux concerne **les parties pédagogiques et l'aménagement de la cour**.

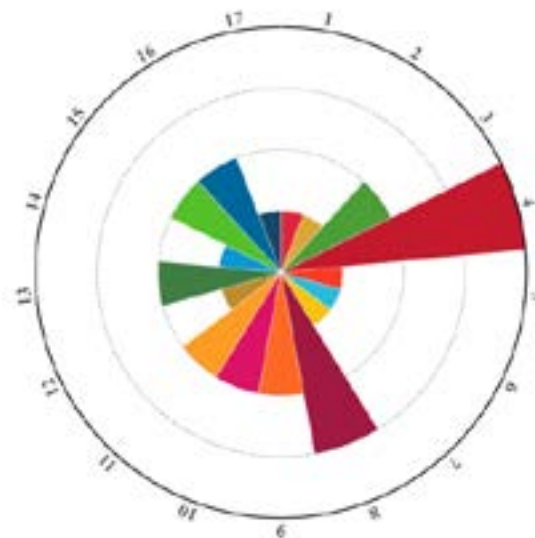
Afin d'éviter les grands déplacements d'élèves, les salles d'enseignement général sont réparties de façon non étanche, un bloc pour les 6<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> et un bloc pour les 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup>. Ces 2 blocs sont articulés avec des liaisons par le bâtiment des enseignements spécifiques qui comprend les sciences, la technologie et les arts. **Chaque espace doit disposer d'espaces extérieurs séparés par des préaux et des sanitaires dédiés, pour un meilleur repérage par les élèves de cette logique de partition.**

L'autre volet concerne l'aménagement de la cour. Les objectifs, inscrits dans le cadre de la programmation des travaux, visent à **augmenter la surface de la cour** à 4m<sup>2</sup> par élève, à prévoir **la création de jardins pédagogiques, la pose d'assises** pour les élèves (gradins, escaliers, bancs), l'instauration d'espaces de mise à l'abri, ainsi que **des aménagements pour dispenser des cours** en extérieur. Par ailleurs et afin **de se protéger contre les effets de la chaleur et du ruissellement des eaux**, les matériaux poreux sont préconisés ainsi que la plantation d'arbres qui permettront le rafraichissement par l'ombre, le stockage de l'eau et l'évapotranspiration.

**Le premier collège ayant bénéficié de ce programme** est le nouveau collège situé dans le quartier de Port Marianne à Montpellier, qui a ouvert pour les niveaux des 6<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> à la rentrée scolaire 2022. Il a été conçu **pour permettre à chacun de trouver sa place** quels que soient son genre, son âge et ses habitudes. Un retour d'expérience après l'intégration de l'ensemble des niveaux permettra d'avoir une analyse plus précise.



Aménagement du nouveau collège  
Port Marianne à Montpellier



Toutefois, le collège du Pic Saint-Loup à Saint-Clément-de-Rivière a expérimenté, cette année, le partage des sanitaires en 2 blocs pour les 2 tranches d'âge. Il en ressort de la part des usagers et du personnel, **un retour très satisfaisant en termes d'apaisement des tensions et de respect des problématiques liées à chaque âge.**

Les constructions, rénovations et adaptations des collèges de l'Hérault visent désormais à **intégrer cette démarche innovante**, combinant espaces évolutifs, modulables, verts et apaisés afin de privilégier le bien-être des élèves et des personnels dans les classes et hors des murs.

## LÉGENDES DES ODD :



## LÉGENDES DES ODD :







## "Parvenir à l'égalité des sexes

et autonomiser toutes les femmes et les filles"

### LÉGENDES DES ODD :





## PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

**5.1** • Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;

**5.2** • Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ;

**5.3** • Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine ;

**5.4** • Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;

**5.5** • Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ;

**5.6** • Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi ;

**5.a** • Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne ;

**5.b** • Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes ;

**5.c** • Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 5

**13** • Montrer que les métiers de la collectivité sont accessibles aux femmes et aux hommes

**14** • Bâtir un observatoire départemental des violences faites aux femmes

### LÉGENDES DES ODD :



# 13

## MONTRER QUE LES MÉTIERS DE LA COLLECTIVITÉ SONT ACCESSIBLES AUX FEMMES ET AUX HOMMES

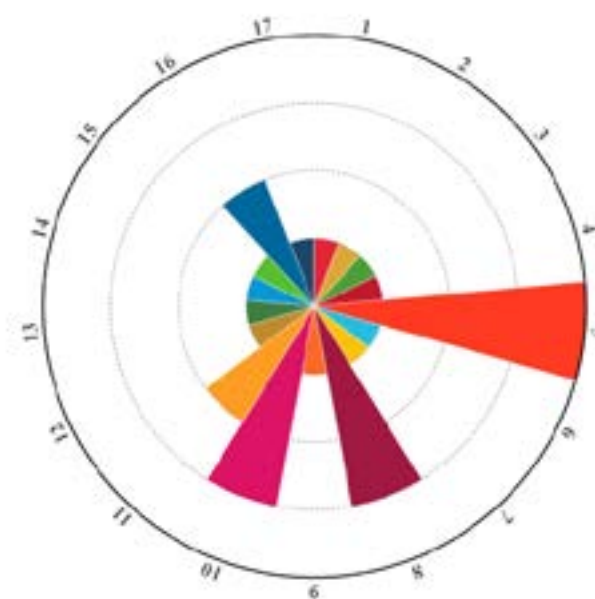
Dans le cadre de **son plan d'actions pour l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes, le Département mène plusieurs actions de communication pour promouvoir la mixité des métiers, répondant ainsi à un des objectifs du plan : **Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.**

Le Département compte près d'une centaine de métiers dont **seulement 18% sont mixtes**. La mixité est atteinte lorsque les femmes et les hommes représentent une part comprise entre 40% et 60% des effectifs du métier. Pourtant, qu'importe le sexe de l'agent, tous les métiers sont accessibles aux femmes et aux hommes.

C'est dans cet esprit que la collectivité a pris l'initiative d'organiser pour la première fois **une semaine pour la mixité professionnelle**, durant le mois d'octobre 2022.

Cet évènement avait pour enjeux de **faire connaître les métiers où des déséquilibres femmes-hommes persistent et de valoriser les agents occupant ces métiers**. Ainsi, des reportages vidéo de témoignages d'agents occupant des métiers dits féminins et masculins ont été réalisés :

- Un homme occupant le métier d'auxiliaire de puériculture (99% de femmes et 1% d'hommes) ;
- Une femme occupant le métier de cuisinière (23% de femmes et 77% d'hommes) ;
- Un homme occupant le métier d'agent d'accueil (72% de femmes et 28% d'hommes) ;
- Une femme occupant le métier de manager de proximité dans un service technique (poste occupé uniquement par des hommes).



Chaque jour de la semaine, **ces reportages vidéo ont été diffusés à l'ensemble des agents**, par le **bais de courriels**, articles sur **l'intranet et publications sur le réseau social interne**. Les témoignages ont été très appréciés par les agents et ont permis de **déconstruire des stéréotypes** existants sur certains métiers.

Par ailleurs, les reportages ont été diffusés sur le réseau social professionnel LinkedIn, assurant une communication considérable au niveau du public externe, et participant au développement de la marque-employeur du Département.

Ces **actions de communication** se poursuivront l'an prochain et pourront s'accompagner **d'un évènementiel plus large de découverte des métiers**.

### LÉGENDES DES ODD :



LA MIXITÉ  
PROFESSIONNELLE  
LA MIXITÉ  
PROFESSIONNELLE  
LA MIXITÉ



# 14

## BÂTIR UN OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En 2019, l'Occitanie est la 2<sup>ème</sup> région la plus touchée par le nombre de féminicides.

Face à l'ampleur des féminicides et des violences faites aux femmes, l'action publique, via le Grenelle en 2019 et le 5<sup>ème</sup> plan national de lutte contre les violences faites aux femmes et sexistes (2017-2019), promeut le développement d'observatoires territoriaux. Dans la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales, le **Département, chef de file de l'action sociale, mobilise ses services territoriaux des solidarités (STS) et les 6 intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie dans l'accueil et l'accompagnement des victimes.**

La gravité et la complexité de ces violences nécessitent **une action publique forte, interministérielle et partenariale** menée en étroite collaboration avec les acteurs institutionnels, associatifs et les victimes elles-mêmes. La collectivité s'est engagée dans la création d'un **observatoire départemental des violences faites aux femmes (OVFF34)** héraultais visant trois objectifs principaux :

- **Mieux connaître** : informer le grand public, collecter et centraliser les données, repérer les actions et dispositifs ;
- **Mieux comprendre ce phénomène** : études et diagnostics, analyses des besoins en conjuguant les savoirs et méthodologies universitaires et les ressources des acteurs de terrain ;
- **Mieux agir contre ces violences** : proposer des réponses innovantes et adaptées en mobilisant de l'ingénierie de projet pour soutenir les initiatives.

L'année 2022 a permis de **structurer un partenariat inédit : la sphère professionnelle** de l'action sociale (institutions et associations), le monde de l'enseignement et de la recherche (université Paul Valéry de Montpellier) et **les personnes concernées** (collectif de citoyennes). Ainsi, l'observatoire a pour mission d'appréhender les violences faites aux femmes **à partir du vécu** des personnes, de **l'expérience des professionnels** de terrain et des connaissances **de la recherche** en sciences sociales.

Le financement est assuré par le Département, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales (CAF). L'université Paul Valéry est signataire de la convention partenariale et porte l'observatoire.

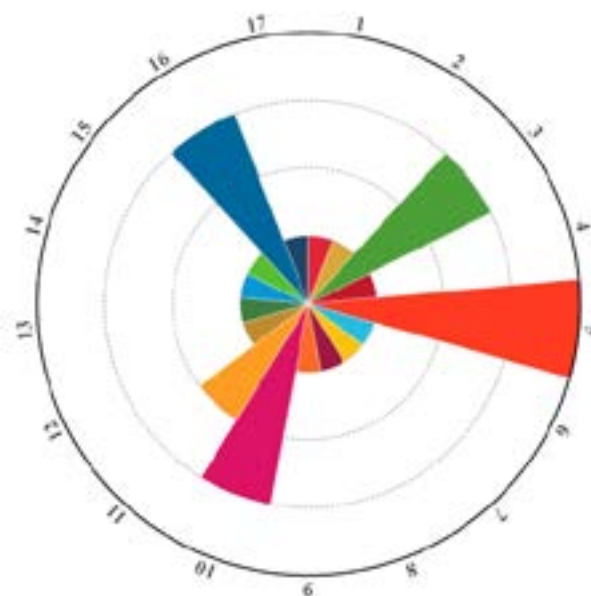
Budget : 54 900 euros.

Subvention annuelle du Département : 13 000 euros.

L'observatoire a été lancé en novembre 2022 avec le recrutement d'une coordonnatrice rattachée à l'université avec la constitution de groupes ressources: comité coopératif composé de 20 citoyennes, groupe de professionnels de terrain, pôle de recherche. Et un site internet a été créé.

4 groupes d'études sur les thématiques suivantes ont été organisés : **les enfants covictimes, les violences chez les jeunes couples, l'impact des addictions dans les violences et femmes en ruralité.**

Un comité d'orientation trimestriel suit l'activité de l'observatoire.



### LÉGENDES DES ODD :





## "Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement

et assurer une gestion durable des ressources en eau"

### LÉGENDES DES ODD :





## GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

**6.1** • D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ;

**6.2** • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ;

**6.3** • D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau ;

**6.4** • D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau ;

**6.5** • D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient ;

**6.6** • D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs ;

**6.a** • D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation ;

**6.b** • Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 6

**15** • S'engager dans la réduction des consommations en eau potable

**16** • Délimiter des zones de sauvegarde pour protéger les eaux souterraines

**17** • Réaliser l'étude de dangers du barrage des Olivettes

### LÉGENDES DES ODD :







# 15

## S'ENGAGER DANS LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE

Le Département est depuis près de trente ans engagé dans une politique très volontariste en matière de gestion de l'eau. Il est également un acteur majeur de la protection et de la mise en valeur des espaces naturels sensibles (ENS), sur l'ensemble de son territoire avec plus de 8 000 ha d'espaces naturels, dont 3 500 ha de forêts, qui constituent un patrimoine naturel et paysager exceptionnel.

En complément, le Département a la **responsabilité de l'entretien des domaines départementaux, avec plus de 35 ha de parcs et jardins répartis sur plus de 80 sites et domaines départementaux.**

Par ailleurs, alors que le climat méditerranéen exposait déjà l'Hérault à des **sécheresses ou des pénuries d'eau, l'évolution du climat va faire croître encore l'ampleur de ces phénomènes.** Ainsi, les économies d'eau, tant dans l'usage quotidien que dans la gestion des espaces verts, représentent des enjeux majeurs.

La collectivité privilégie **les techniques douces.** Aussi, **l'entretien raisonné** de ce patrimoine est déployé **depuis de nombreuses années,** le Département ayant été un précurseur dans l'abandon des produits phytosanitaires. Il est aujourd'hui lauréat du label **Terre saine.** L'objectif est **d'accroître encore la performance en matière d'économies d'eau.**

Courant 2020, un travail interservices a permis de répondre à un appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, portant sur la réduction

de la consommation d'eau potable du patrimoine de la collectivité dont le Département en a été lauréat.

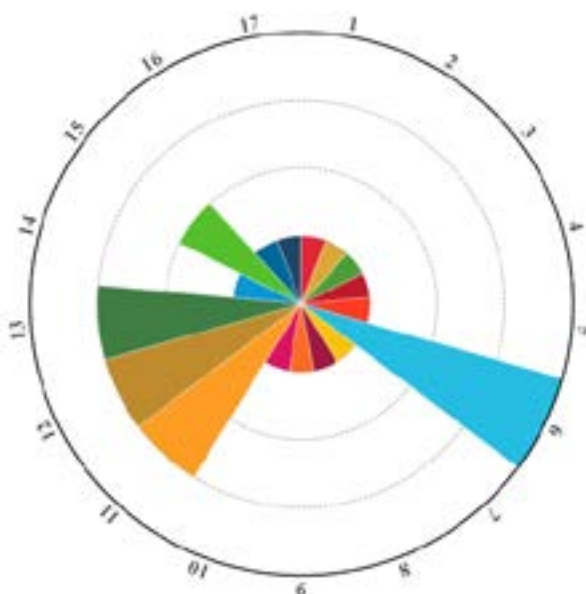
Ainsi, **un plan d'actions** a été établi, débutant par une étude de type diagnostic pour une meilleure connaissance des réseaux en place et sur l'état des consommations. En suivant, des propositions de **modernisation des modes et systèmes d'irrigation des espaces verts** ont été réalisées.

En parallèle, un important travail a été mené sur les potentialités et **capacités de récupération d'eau de pluie** sur nos sites. Une réflexion est également portée sur les techniques d'aménagement des espaces verts. Coté bâtiments, **des compteurs de télérelève et détection de fuite ont été installés.**

Le travail d'étude sur l'irrigation des espaces verts a permis le montage d'une commande publique dédiée sur la modernisation des matériels et pratiques. Cette consultation sera lancée en 2023 et permettra d'engager ces travaux sur des sites pilotes.

D'ores et déjà, la mise en place de la télérelève a permis de remédier aux 31 fuites identifiées et a contribué à **l'économie de plus de 5 000 m<sup>3</sup> d'eau.**

Le Département a été distingué par son action et a remporté en novembre 2022 **le Trophée des économies d'eau** de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).



### LÉGENDES DES ODD :





# 16

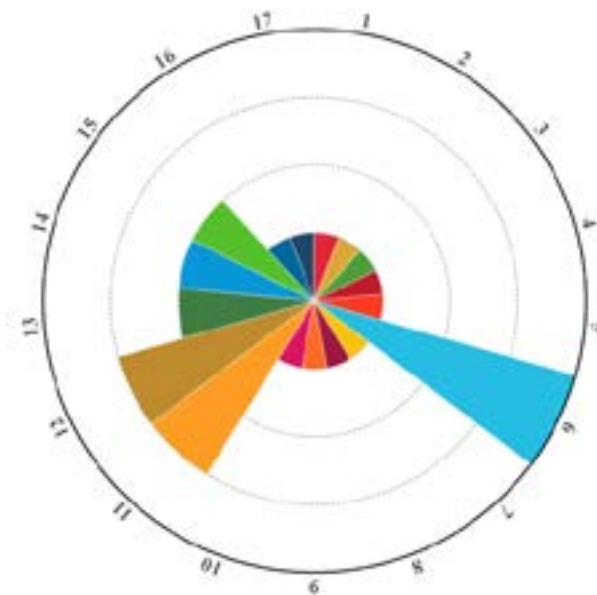
## DÉLIMITER DES ZONES DE SAUVEGARDE POUR PROTÉGER LES EAUX SOUTERRAINES

Sur les **27 masses d'eaux souterraines présentes dans l'Hérault, 13 ont été qualifiées de stratégiques** dans le SDAGE\* Rhône-Méditerranée-Corse. Afin d'étudier et de préserver ces ressources, le Département a délibéré en février 2019 pour **le portage d'études de zones de sauvegarde sur 3 principales masses d'eau** couvrant une vaste étendue de 2 500 km<sup>2</sup>, soit plus d'1/3 du territoire.

**95 % de l'eau potable consommée par les Héraultais provient de l'eau souterraine.** Sa connaissance et sa préservation sont donc une nécessité pour répondre aux enjeux de demain en intégrant le changement climatique. L'objectif principal de l'action était de **définir des zones de sauvegarde afin de protéger l'eau souterraine** contre toute dégradation et maintenir ainsi sa qualité pour l'alimentation en eau potable.

Après une étude bibliographique exhaustive, **les secteurs retenus devaient présenter une ressource en quantité importante**, et dont **la qualité et la localisation** par rapport aux zones de demande rendraient **les coûts d'exploitation acceptables**. L'étude a donc porté dans un premier temps sur les choix des ressources avec des propositions de zonage, puis sur **les usages de l'eau**. **Une concertation** a enfin été menée sur les territoires concernés avec tous les acteurs de l'eau et les usagers afin de proposer des actions à mettre en œuvre sur chaque zone.

Pour piloter cette étude en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Département a fait appel à des prestataires spécialisés pour un montant de 260 000 €, financé à 80% par l'Agence. **Le projet a duré presque 2 ans et demi**, avec une concertation réussie malgré la période de covid rendant plus complexe les rencontres et les échanges.



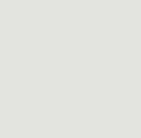
Fort des études réalisées, **27 zones de sauvegarde ont pu être définies** : 18 déjà exploitées et 9 non exploitées actuellement constituant un véritable potentiel pour l'avenir. **La définition des actions à mener a fait l'objet d'une véritable construction collective** pour **le partage et la réduction des pressions** sur la ressource en eau.

Les synthèses ont permis la création d'une cartographie et de plans d'actions sous forme de fiches.

Tous les rapports et les documents produits sont disponibles en open data sur le portail de l'observatoire départemental climatologie, eau, environnement, littoral (ODCEEL) à : <http://odee.herault.fr/index.php/thematiques/eaux-souterraines>

Les plans d'actions proposés **doivent maintenant être mis en œuvre** par les interlocuteurs sur les territoires concernés. Le Département accompagnera activement les actions visant à préserver l'eau du robinet de demain et contribuera à l'amélioration des connaissances et à la surveillance quantitative et qualitative des ressources.

\*SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, à l'échelle du bassin







# 17

## RÉALISER L'ÉTUDE DE DANGERS DU BARRAGE DES OLIVETTES

Le Département est propriétaire du barrage des Olivettes. L'ouvrage construit en 1988, forme **une retenue d'eau d'environ 4,4 millions de m<sup>3</sup>**. Le barrage permet **d'écarter les crues** de la rivière Peyne mais également de soutenir l'irrigation d'un territoire situé à son aval d'une superficie d'environ 750 ha.

Le barrage des Olivettes est de classe A, qui comprend les ouvrages les plus importants de par leur hauteur (> 20 m) et leur volume d'eau. Il est soumis à des obligations de contrôle réglementaire **au titre de la sûreté des ouvrages hydrauliques**. Ainsi, outre les rapports de surveillance, les rapports de visite approfondie et les rapports d'auscultation à produire chaque année, le Département doit engager tous les 10 ans l'étude de dangers (EDD) du barrage.

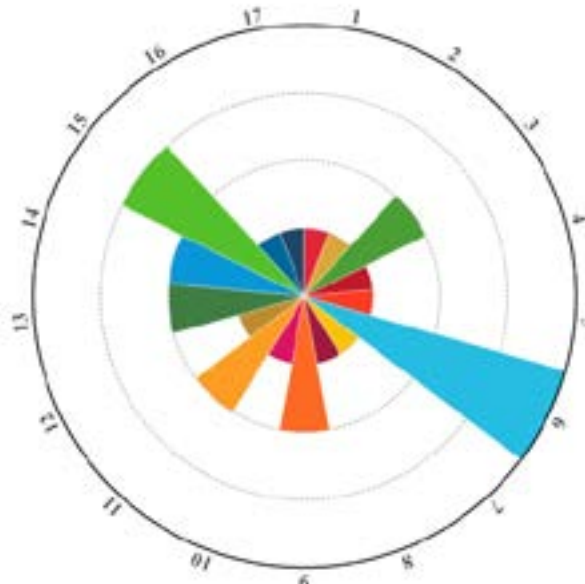
L'étude de dangers doit être transmise aux services de l'État, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) avant le 31 décembre 2023. Pour ce faire, un maître d'œuvre (BRLi) a été mandaté en 2021 pour formaliser le programme détaillé des actions à engager pour mener à bien le diagnostic, piloter ces actions et rédiger l'EDD.

En Septembre 2022 ont été réalisées **les inspections aériennes de l'ouvrage**. Au printemps 2023, ont été engagées les inspections **subaquatiques** du parement amont du barrage ainsi que les inspections du dispositif d'auscultation du barrage composé de drains, piézomètre et pendule.

Cette série d'inspections va permettre de formaliser le diagnostic du barrage à produire dans l'EDD. Ce diagnostic sera couplé à **une analyse de risques** et à des propositions le cas échéant de travaux d'amélioration. L'ensemble de cette production constituera l'EDD.

La collectivité va disposer du diagnostic complet de l'état de sûreté du barrage ainsi que de la programmation des interventions et travaux sur les 7 - 10 ans à venir. Cette étude permet à la collectivité de respecter la réglementation qui lui incombe sur son patrimoine hydraulique.

Les conclusions de l'étude de dangers visent à définir l'état général du barrage et à proposer le cas échéant des travaux d'amélioration permettant de disposer des autorisations réglementaires pour **continuer à exploiter l'ouvrage en toute sécurité**.



### LÉGENDES DES ODD :





LÉGENDES DES ODD :





## "Garantir l'accès de tous à des services énergétiques

Fiables, durables et modernes, à un coût abordable"

### LÉGENDES DES ODD :





## GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

**7.1** • D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ;

**7.2** • D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial ;

**7.3** • D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique ;

**7.a** • D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre ;

**7.b** • D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 7

**18** • Construire un collège exemplaire sur le plan environnemental

**19** • exceller dans la rénovation du collège du Crès pour la mise en œuvre de la transition énergétique

**20** • Tester des actions de sobriété énergétique dans les bâtiments

**21** • Expérimenter le plan LED Occitanie en Scène

### LÉGENDES DES ODD :



# 18

## CONSTRUIRE UN COLLÈGE EXEMPLAIRE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

La construction du 81<sup>ème</sup> collège à Montpellier dans le nouveau quartier de Port Marianne rentre dans le cadre de la compétence du Département d'accueillir les collégiens ainsi que dans l'engagement de la mandature de construire des équipements publics écoresponsables.

**Cette construction est exemplaire** au niveau des choix constructifs, énergétiques et architecturaux. **Elle est labélisée bâtiment durable Occitanie (BDO)** niveau argent en phase conception et prochainement pour la phase réalisation. Elle est également labélisée aux niveaux de performances énergie positive et réduction carbone, du référentiel E+C, avec un classement E3C1.

**La construction utilise plusieurs solutions de décarbonation** avec un socle du rez-de-chaussée en **béton bas carbone**, des murs à ossature bois (bois des Cévennes), et une construction en modulaires bois construite en usine avant une phase d'assemblage.

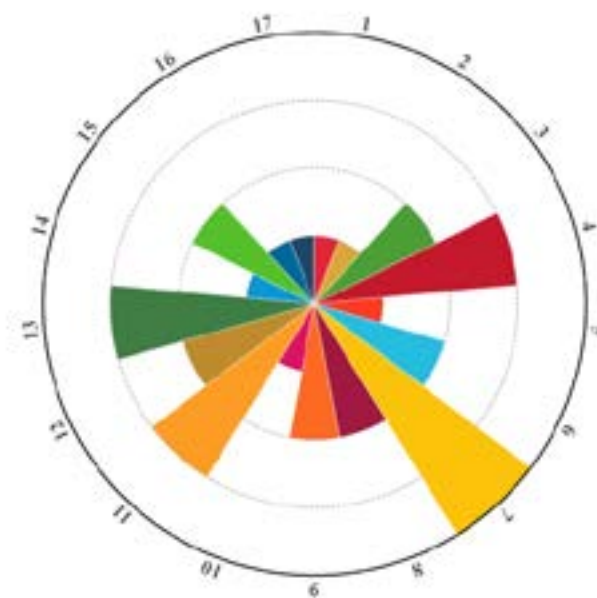
**C'est un bâtiment à énergie renouvelable** avec des panneaux photovoltaïques en autoconsommation, **raccordé à un réseau de chaleur urbain** à 70% d'énergies renouvelables pour le chauffage. Il bénéficie d'un rafraîchissement passif par système adiabatique (fonctionnement à faible impact environnemental qui repose sur la propriété des liquides d'aborder la chaleur environnante en s'évaporant).

Cette architecture développe les principes bioclimatiques avec les classes orientées selon un axe Nord-Sud traversantes et la mise en œuvre de protections solaires adaptées.

La présence **d'un jardin pédagogique, la plantation de 161 arbres**, la surface des espaces extérieurs de pleine terre à hauteur de 44%, une cuve de **récupération des eaux de pluies** pour l'arrosage et la volonté d'avoir de grands et larges préaux permet **d'accueillir confortablement l'ensemble des élèves en périodes chaudes et lors des épisodes pluvieux**.

Les travaux ont commencé en août 2021 pour se terminer en décembre 2022. Le coût global de l'opération est de 25 M€.

Cette opération est mise en œuvre **par un marché public global de performance**, qui a permis de concevoir en 10 mois (concours et études) et de **réaliser en 16 mois de travaux**.



L'ambitieux programme a fixé des objectifs précis de performances en termes énergétique, environnemental, confort et santé des occupants. Il encadre également les trois premières années d'exploitation et de maintenance grâce au suivi des consommations et des engagements.

L'opération a montré **la capacité** du Département, avec l'aide de l'Éducation nationale, et des entreprises à construire **un bâtiment vertueux sur un site contraint dans des délais courts**.



### LÉGENDES DES ODD :





# 19

## TESTER DES ACTIONS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS

Dans un contexte de crise énergétique et de crise financière, venues exacerber une crise climatique structurelle, le Département a mis en place depuis plusieurs années **un plan de sobriété énergétique**.

Dès 2016, dans le cadre du schéma directeur de l'énergie, le plan de sensibilisation a notamment permis de nombreuses actions telles que : créer un site intranet (I-Energie), produire des **fiches écogestes**, mettre en place un plan de communication et un **réseau d'ambassadeurs énergie, concevoir un atelier de sensibilisation à l'énergie et mener des actions dans les collègues**.

Dans la lignée du plan de sobriété gouvernemental et suite à la tension sans précédent sur le réseau électrique et des risques de coupures, le Département a décidé de mettre en place des **expérimentations de sobriété énergétique pour l'hiver 2022/2023**.

Ces actions expérimentales ont consisté à :

- **Fermer plusieurs sites administratifs**, la Maison du Tourisme, des locaux annexes au site administratif principal (petit Alco) et les moyens opérationnels situés sur la commune Gignac **pour la semaine entre Noël et le premier de l'an** ;
- **Couper l'eau chaude sanitaire** aux laves mains sur le site administratif d'Alco dès le mois d'octobre ;
- **Faire respecter une température de consigne dans les bureaux à 19+1°C** dès le mois d'octobre.

Avec la fermeture partielle de sites, une moyenne globale d'économie de 1% sur les consommations d'électricité et de gaz a été constatée.

Pour la coupure de l'eau chaude sanitaire ; 126 kWh d'électricité ont été économisés par jour, soit 46 MWh par an pour le site administratif d'Alco.

Le sujet du respect des températures de consigne est d'ampleur puisque l'on peut estimer que la baisse de température de chauffage dans les bureaux entre 1° et 2°C entraînerait une baisse des besoins de chaleur entre 7% et 18%.

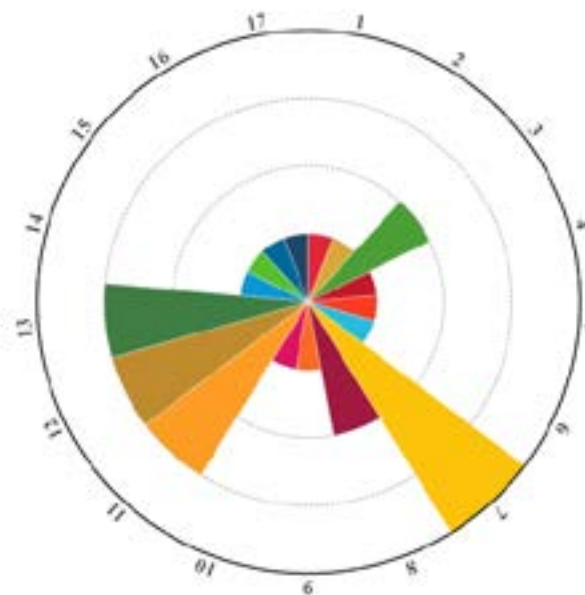
**La fermeture des sites montre un faible impact et le besoin d'analyser les autres consommations** résiduelles pour proposer à l'avenir un plan complet de fermeture des sites. La coupure d'eau chaude aux laves mains est à généraliser et à maintenir dans le temps.



AdobeStock

**Le respect des températures** de consigne dans les locaux dans le contexte énergétique, climatique et financier est indispensable et les impacts financiers conséquents.

Pour l'avenir, il faut **poursuivre l'acculturation des agents aux gestes** sobres en énergie et étudier de nouvelles pistes comme la mise en place du bureau dynamique, le **pilotage de l'efficacité** énergétique par local et envisager **la semaine de l'énergie** comme évènement fort autour de la sobriété.



### LÉGENDES DES ODD :









# 21

## EXPÉRIMENTER LE PLAN LED OCCITANIE EN SCÈNE

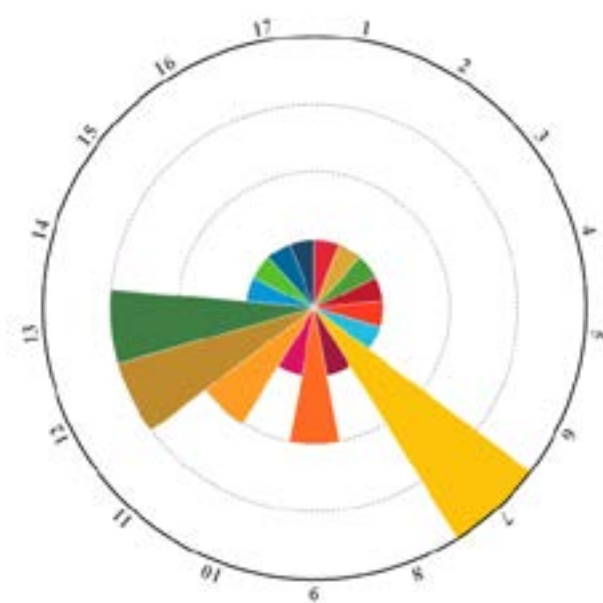
Dans le cadre de **la rénovation énergétique**, l'Union européenne alloue des fonds pour le remplacement des éclairages publics par des **lampes à LED**. Ce type de lampes consomment très peu d'électricité, ont un excellent rendement lumineux et une longue durée de vie.

L'association **Occitanie en Scène** avec l'aide de la Région a **mutualisé les besoins** des lieux de diffusions de spectacles de la région Occitanie pour demander des crédits européens. Ainsi 45 structures vont pouvoir bénéficier d'une enveloppe à hauteur de 5,2 millions d'euros. La seule condition d'accès à ces fonds est que la collectivité participe à hauteur de 7% de l'investissement.

Après avoir mutualisé les besoins, Occitanie en Scène a alloué **à chaque lieu partenaire** un montant permettant de **choisir des éclairages LED** dans une liste prédéfinie. Chaque site ayant fait son choix, l'association a passé un marché européen pour l'acquisition de ces éclairages. La livraison est prévue avant le mois de juin 2023.

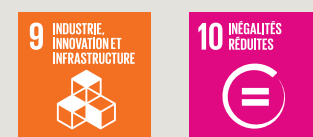
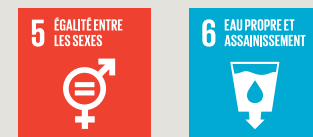
Pour un théâtre comme le théâtre départemental d'O, **la réduction de la consommation électrique globale espérée est de 30%**. Le montant alloué aux **3 structures départementales** que sont : Hérault Culture, Théâtre d'O et Hérault matériel Scénique est de 150 000 euros. L'établissement public Hérault Culture est l'outil de la politique culturelle départementale et porte notamment le domaine Scène de Bayssan à Béziers. Le domaine d'O à Montpellier est un domaine d'art et de spectacles pluridisciplinaires : théâtre d'O, musique, cirque, danse, spectacles jeune public. Hérault matériel scénique met à disposition gratuitement du matériel scénique pour l'organisation de manifestations culturelles programmant du spectacle vivant, aux associations et autres collectivités héraultaises.

Avec le complément financier du Département, ce dispositif permet l'acquisition de 180 000 euros de matériels LED. **Cet investissement fait gagner 1 an à Hérault matériel scénique dans la conversion du parc vers l'objectif de 100% d'éclairages LED.** Face à l'indispensable réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce projet de lampes LED permet la réduction de 70% de la consommation sur du matériel traditionnel équivalent. La sobriété est aujourd'hui une véritable nécessité **qui participe à l'efficacité énergétique.**



CD34 - V. DELMAS

### LÉGENDES DES ODD :





"Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable,

Le plein emploi productif et un travail décent pour tous"

LÉGENDES DES ODD :





## PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

**8.1** • Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés ;

**8.2** • Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ;

**8.3** • Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ;

**8.4** • Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière ;

**8.5** • D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ;

**8.6** • D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ;

**8.7** • Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ;

**8.8** • Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire ;

**8.9** • D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux ;

**8.10** • Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance ;

**8.a** • Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés ;

**8.b** • D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

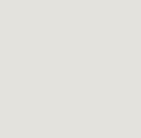
### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 8

**22** • Faciliter les activités professionnelles des 700 assistants familiaux en les équipant d'une tablette numérique

**23** • Valoriser par la culture et un tourisme responsable l'itinérance en terres d'Hérault avec la Passa Méridia

**24** • Prévenir les risques professionnels au travers de formations ludiques

### LÉGENDES DES ODD :





22

## FACILITER LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DES 700 ASSISTANTS FAMILIAUX EN LES ÉQUIPANT D'UNE TABLETTE NUMÉRIQUE

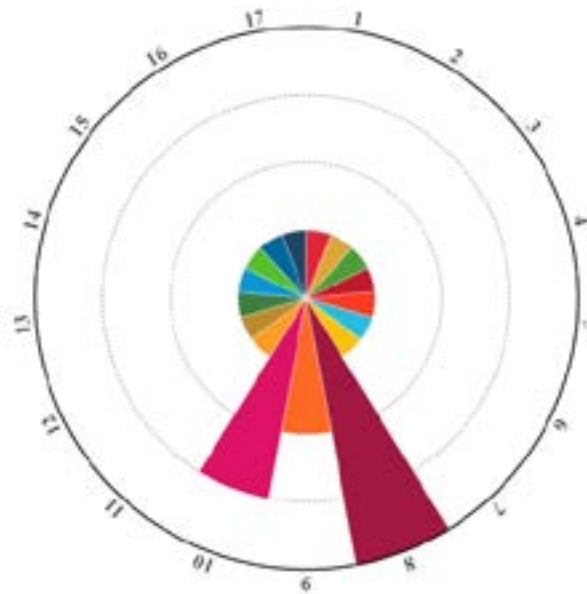
Afin de rendre un meilleur service public, d'inventer de nouvelles proximités avec les usagers et de faciliter les activités professionnelles de ses agents, la collectivité a entamé depuis 2020 une accélération de sa transformation numérique, en embrassant les nouveaux enjeux du digital désormais présents dans les sphères privées, publiques, économiques et sociales.

Cette volonté politique forte est traduite dans le schéma directeur des systèmes d'information de la collectivité voté en 2020. L'impulsion souhaitée donnée par la collectivité en réponse à ces enjeux d'usage et d'appropriation par ses agents des outils du numérique s'est notamment mise en oeuvre en 2022 par la dotation aux 700 assistants familiaux du Département de tablettes numériques modernes.

Connectées au système d'information de la collectivité, ces tablettes facilitent leurs activités professionnelles, créent de nouvelles dynamiques de travail collaboratif à distance, et proposent des solutions de communication unifiées permettant de renforcer les liens des assistants familiaux avec les autres services de la collectivité, les familles et les partenaires.

Afin de répondre à ces enjeux de développement des liens professionnels et de communication, mais également de proposer à tous des outils numériques simples dans leur appropriation et leur usage, le choix du modèle d'équipement a été fait en donnant priorité à l'ergonomie intuitive des fonctionnalités et à la fiabilité technique des matériels.

Grâce à ces tablettes et à leur compte personnel @ herault.fr, les assistants familiaux peuvent notamment avoir accès à leur messagerie, à certaines applications



professionnelles, à la gestion électronique des documents (GED) ou encore à l'intranet de la collectivité. Ils bénéficient également d'outils bureautiques, de services de visioconférence et de téléphonie. Enfin, tous les matériels ont été intégrés dans la gestion du parc informatique de la collectivité et bénéficient d'une maintenance à distance.

Outre le fait de répondre à un besoin exprimé par les assistants familiaux d'être équipé d'outils adaptés à leurs activités de terrain (hébergement à leur domicile d'enfants), la réussite de ce projet a été conditionnée par la capacité d'agilité et d'organisation des dotations, au regard des contraintes de répartition sur tout le territoire de l'Hérault des bénéficiaires, et des difficultés d'approvisionnement de matériels consécutives aux pénuries générées par la pandémie du covid.

Tous les assistants familiaux ont bénéficié dans le cadre de cette dotation, d'un accompagnement à l'appropriation de l'outil et d'une sensibilisation à la cybersécurité.

### LÉGENDES DES ODD :





# 23

## VALORISER PAR LA CULTURE ET UN TOURISME RESPONSABLE L'ITINÉRANCE EN TERRES D'HÉRAULT AVEC LA PASSA MÉRIDIA

La **Passa Meridia**, itinérance aux belles potentialités, est un sujet fort pour les politiques autour des sports et loisirs de nature et de la culture. Elle s'inscrit dans le schéma départemental des sports et loisirs 2023-2028, le schéma culture et dans la perspective de la candidature auprès de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) Géoparc 2026. Cette itinérance de 530 km de chemins ouverts aux randonneurs pédestres, vététistes et cavaliers, relie des sites, des milieux naturels, des domaines de caractère gérés et protégés par le Département.

Les grandes itinérances offrent aux territoires et communes traversés un outil sportif, de loisir et culturel **au service du développement local**. C'est avec cet objectif que le Département s'implique dans une **nouvelle stratégie marketing et culturelle** de l'itinéraire héraultais, avec une mise en réseau, la qualification des relais d'étapes départementaux, de nouvelles actions artistiques sous la forme de résidences et **de projets associant publics, pratiquants et habitants**.

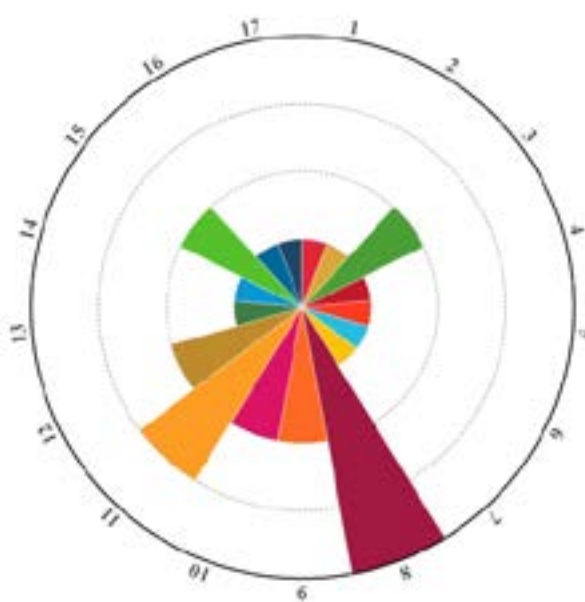
En partenariat avec Hérault Tourisme, il est prévu d'initier **une communication s'appuyant sur des outils innovants** de promotion de l'offre : élargissement de la gamme des topoguides numériques, déclinaisons d'outils web, actions marketing ciblées selon les pratiques. Il est également envisagé d'identifier et de **valoriser des produits d'itinérances** (pédestre, cyclo, VTT, chevaux ...) pour **des séjours variés et accessibles à des publics diversifiés**. De plus, des actions artistiques plurielles seront mises en œuvre à partir de mars 2023.

L'objectif est d'acquérir une **notoriété régionale et nationale**. Il s'agit également de proposer une offre qualitative durable valorisant tant les ressources patrimoniales et que les **événements artistiques** ; et d'augmenter la fréquentation de Passa Meridia, des produits itinérants associés, ainsi que le nombre de nuitées passées dans les relais d'étapes départementaux.



Ces actions s'inscrivent dans la volonté départementale de développer un tourisme responsable avec des offres sportives, de loisirs, culturelles :

- Privilégiant une **visibilité numérique** ;
- Adoptant une **communication écoresponsable** ;
- Expérimentant **de nouvelles formes de créations culturelles** sur le territoire.



### LÉGENDES DES ODD :





# 24

## PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS AU TRAVERS DE FORMATIONS LUDIQUES

Dans le cadre du déploiement de la culture de prévention des risques professionnels, la collectivité a mis en place des séances de sensibilisation ludiques, appelées : **les après-midi prévention**, auprès des agents **à l'aide de jeux sérieux** : un jeu d'énigme en équipe (escape game), une chasse aux risques, un Qui veut gagner en prévention ?

Pour les premiers ateliers, **un focus a été fait sur les chutes de plain-pied**. Avec près de **200 accidents de travail par an pour plus de 5 000 jours d'arrêts de travail**, la collectivité doit faire face à **un enjeu humain majeur en termes de prévention des risques professionnels** et de **préservation du capital santé** des agents. Plus particulièrement, ce sont les chutes de plain-pied qui, en 2021, ont été la première cause d'accident de travail, toutes circonstances confondues.

L'objectif de ces après-midi est de **sensibiliser** les agents autrement sur la **prévention des risques professionnels**, à l'aide de formules innovantes, de transmettre des messages de prévention thématiques et plus généralistes, via des techniques d'animation **basées sur le jeu adapté au monde professionnel**.

Au total, **quatre après-midi prévention ont été organisées** au printemps 2022 sur le territoire héraultais : Clermont l'Hérault, domaine de Bayssan à Béziers, Montpellier (sites d'Alco et de Pierres vives).



Selon la nature de l'atelier, le contenu et les règles du jeu étaient différents :

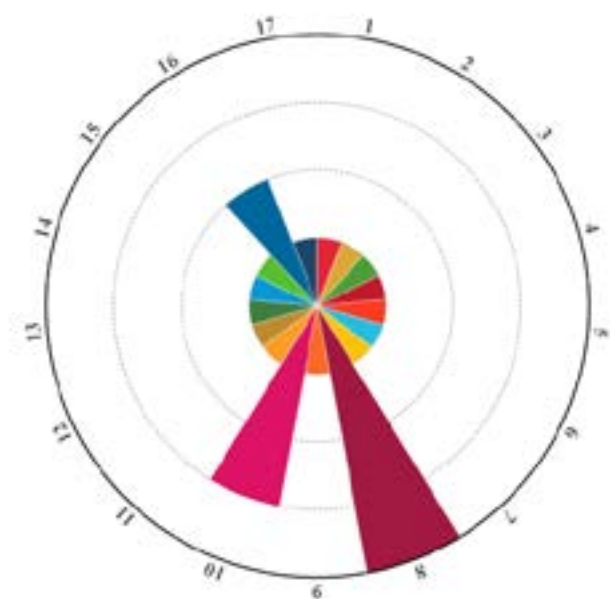
- **Des énigmes à résoudre** dans une ambiance feutrée pour le jeu d'énigme en équipe ;
- Des risques à repérer avec des actions de prévention à proposer pour **la chasse aux risques** ;
- **Un jeu en équipes** pour se livrer à des **questions-réponses** dans le Qui veut gagner en prévention ? (Inspiré d'un célèbre jeu télévisuel !).

Les sessions ont été animées en interne par les assistants de prévention volontaires et les conseillères en prévention des risques professionnels.

Sur l'ensemble des ateliers, il y a eu environ une soixantaine de personnes formées, qui étaient issues d'une pluralité de directions et services de la collectivité.

**Les agents ont montré un fort intérêt pour ces ateliers**, dont les places ont été réservées dès l'ouverture des inscriptions. Les évaluations à chaud des stagiaires toutes positives incitent à envisager **le renouvellement de cette première expérience dès le printemps 2023**, sur une nouvelle thématique.

## LÉGENDES DES ODD :





## LÉGENDES DES ODD :





## "Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable

Qui profite à tous et encourager l'innovation"

### LÉGENDES DES ODD :





## BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

**9.1** • Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ;

**9.2** • Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés ;

**9.3** • Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés ;

**9.4** • D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens ;

**9.5** • Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030 ;

**9.a** • Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement ;

**9.b** • Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises ;

**9.c** • Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.

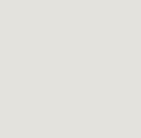
### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 9

**25** • Innover avec des revêtements bas carbone sur une piste cyclable

**26** • Accompagner la transition numérique de la collectivité

**27** • Organiser un concours de projets scientifiques et technologiques élaborés par des élèves issus de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

### LÉGENDES DES ODD :



# 25

## INNOVER AVEC DES REVÊTEMENTS BAS CARBONE SUR UNE PISTE CYCLABLE

En lien avec l'engagement de la mandature, le Département a souhaité inscrire ses politiques de mobilités dans la démarche **Route Durable**, en explorant **de nouvelles pistes d'actions via des chantiers écologiques et innovants sur ses voies vertes**.

Les espaces de circulation dédiés aux piétons ou aux cyclistes doivent être matérialisés pour garantir sécurité et confort. Aussi, la collectivité a souhaité expérimenter l'utilisation d'un procédé innovant à faible empreinte environnementale développé par l'entreprise Eurovia, pour la réfection de la voie verte de l'Étang de Thau entre Bouzigues et Balaruc les Bains.

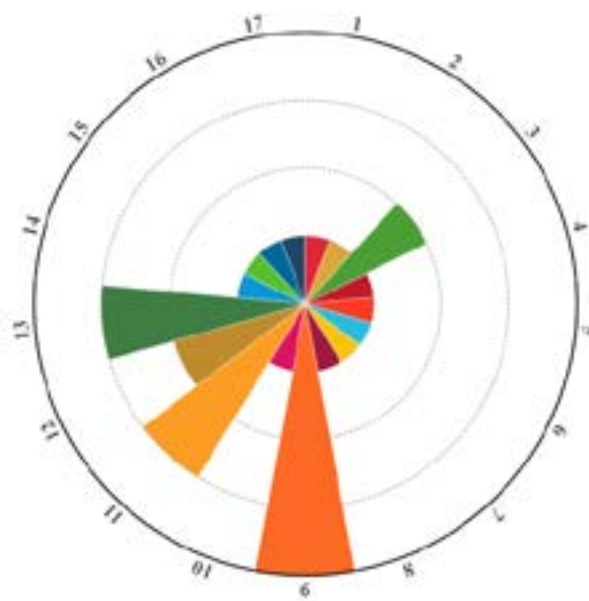
Ce procédé innovant Decovia® **est une gamme d'enrobés 100% à froid** basée sur l'utilisation de liants translucides non bitumineux, **qui mettent en valeur la teinte naturelle des granulats utilisés**. Avec sa couleur claire, **ce revêtement renvoie les rayons lumineux** au lieu de les absorber. Il permet ainsi à l'espace cyclable de se rafraîchir. Les conditions de fabrication et d'application du procédé, sans chauffage, diminuent la consommation d'énergie et évitent les émissions de gaz à effet de serre, participant ainsi à la lutte contre le changement climatique. **En sous-couche** de ce revêtement de surface, dans une **logique d'économie circulaire**, le Département a également utilisé **des déchets issus de la filière conchylicole** de l'étang de Thau, avec un retraitement aux liants hydrauliques.

En plus de **son faible impact environnemental**, les bénéfices du revêtement Decovia® liés à **son albédo important** (pouvoir de réflectance solaire) confirme déjà l'intérêt de ce produit pour **lutter contre les îlots de chaleur urbains**.

**Le revêtement** clair fera l'objet **d'un suivi technique poussé** pendant 3 ans en partenariat avec l'entreprise et par les experts du Cerema (établissement public qui accompagne l'Etat et les collectivités territoriales en aménagement et transport). Parallèlement, l'utilisation de matériaux de la conchyliculture apporte une réponse durable et performante en transformant des sous-produits de basse qualité en matériaux nobles, autoplaçants et réexcavables. La collectivité souhaite **poursuivre des expérimentations dans ce domaine pour valoriser ces matériaux locaux en circuit court**.



CD34 - Direction de la Communication



### LÉGENDES DES ODD :







# 26

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

La transition numérique est aujourd'hui pour le Département identifiée comme **un véritable enjeu transversal**. L'objectif au travers de cette démarche est de **rendre complémentaires l'ensemble des actions menées** par toutes les directions et services. Cela concerne principalement les politiques en cours telles que le schéma directeur des ressources humaines (SDRH), le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) et la stratégie départementale des usages et services numériques (SDUSN).

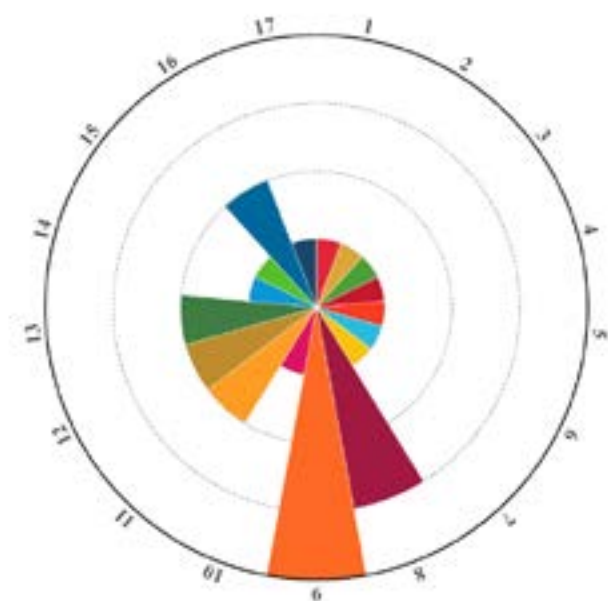
L'univers du digital a atteint un niveau suffisant de **maturité** pour représenter aujourd'hui un véritable enjeu pour les collectivités, entreprises et toute la société. Les secteurs dont les métiers subissent cette transformation doivent s'adapter, sous peine de ne plus être en mesure de répondre aux nouveaux besoins. La transition numérique est pourtant un processus qui, une fois bien assimilé peut être abordé de la façon la plus pérenne qui soit pour l'institution.

Afin de rendre efficiente cette nécessaire transition, les principaux axes de travail identifiés sont les suivants :

- Définir collectivement une vision **prospective des grands enjeux** de la transformation numérique ;
- S'appuyer sur d'autres collectivités départementales ou des réseaux plus avancés ;
- Faire **un état des lieux de la maturité numérique** de la collectivité ;
- **Créer une dynamique collective** sur la transformation numérique.

A partir de ce constat, un diagnostic interne a déjà été initié afin de mesurer la maturité numérique de la collectivité. Ce diagnostic a été réalisé à l'échelle des directions générales adjointes, il sera opportun de l'étendre aux agents. En complément, il sera également important de recueillir l'assentiment des publics des services de la collectivité.

- Il s'agit au travers de cette démarche **d'ancrer dans l'institution une culture numérique** dans l'optique **d'optimiser les pratiques, d'améliorer le service rendu aux usagers**, de favoriser le déploiement des pratiques numériques dans un cadre inclusif.



AdobeStock

### LÉGENDES DES ODD :





# 27

## ORGANISER UN CONCOURS DE PROJETS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES ÉLABORÉS PAR DES ÉLÈVES ISSUS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Dans le déploiement de sa politique jeunesse, le Département affirme sa volonté d'accompagner les initiatives individuelles et collectives dans lesquelles les jeunes souhaitent **agir sur leur environnement, être utiles et prendre part, de façon pleine et entière, à la vie sociale**. Cet axe réaffirme la confiance de la collectivité en sa jeunesse pour l'aider à agir positivement dans la société d'aujourd'hui.

**Favoriser l'ouverture à la connaissance pour aider les jeunes à grandir et à s'épanouir.**

Développer le goût des sciences et des technologies, dès le plus jeune âge, permet aux élèves d'éveiller leur esprit à travers la création de projets scientifiques et ainsi de conduire ceux qui le souhaitent vers des filières scientifiques et technologiques d'excellence.

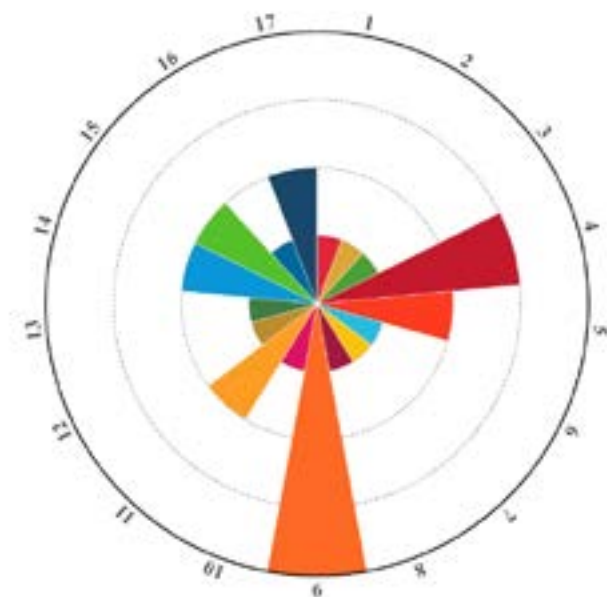
**L'association Sèt'Expo Sciences organise un concours de projets scientifiques.**

Sèt'Expo Sciences est une exposition de projets scientifiques élaborés par des élèves (enfants, adolescents et jeunes adultes) issus de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Son objectif premier est de susciter auprès de ces derniers, **l'éveil aux sciences et aux technologies**.

Chaque année, les jeunes exposants sont invités à présenter **leurs projets scientifiques**, seuls ou en équipe, devant **un jury et de nombreux prix sont attribués**. Les élèves sont guidés dans leur préparation lors de deux réunions qui se déroulent un samedi après-midi de janvier et de février. De nombreux thèmes sont abordés en physique, chimie, physiologie, électricité, écologie, botanique, vulcanologie, astronomie, etc. **Le concours est ouvert à tous, du CE1 aux classes de terminales ou de BTS.**

Trois niveaux de gagnants en fonction des âges sont déterminés. **Des échanges et des voyages sur d'autres manifestations sont proposés au national et à l'international**. En plus de l'exposition des conférences sont proposées et animées par des scientifiques de réputation nationale. Tout ceci est possible avec le concours de la ville de Sète, de Sète Agglopol Méditerranée, du Département, de la Région Occitanie et de nombreux sponsors privés.



Sèt'Expo

Du 16 au 18 mars 2023, salle G. Brassens, au Mas Coulet, à Sète, **une centaine de jeunes et leurs accompagnateurs ont présenté leurs projets pilotes novateurs** aux enfants sètois ainsi qu'aux jeunes de la région. De nombreuses écoles primaires, des classes de collèges et de lycées, des professeurs mais aussi un large public sont venus visiter l'exposition.

En parallèle de ces journées scientifiques, un programme de rencontres et de visites de sites scientifiques, culturels, patrimoniaux de l'Hérault était prévu : l'astronarium d'Aniane, la Maison départementale de l'environnement (MDE) au domaine de Restinclières, la conchyliculture (étang de Thau), la viticulture (Oenotour) et les produits du terroir.

Le concours-expo est une occasion pour les enfants et les adolescents de défendre une idée, de surcroît scientifique, de manière simple, pédagogique et ludique. **Les gagnants du concours présenteront leurs inventions à l'exposition régionale de Toulouse pour espérer promouvoir leurs idées à plus grand échelle.**

## LÉGENDES DES ODD :





## LÉGENDES DES ODD :





## "Réduire les inégalités

Dans les pays et  
d'un pays à l'autre"

### LÉGENDES DES ODD :





## RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

**10.1** • D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable ;

**10.2** • D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ;

**10.3** • Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ;

**10.4** • Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité ;

**10.5** • Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles ;

**10.6** • Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes ;

**10.7** • Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ;

**10.a** • Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce ;

**10.b** • Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux ;

**10.c** • D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 10

**28** • Dématérialiser la transmission des dossiers des bénéficiaires de la Maison départementale des personnes handicapées pour améliorer la rapidité de leur prise en charge par la caisse d'allocations familiales

**29** • Donner à chacun la possibilité de se déplacer, c'est garantir la participation à la dynamique économique et accroître l'autonomie de tous

**30** • Développer des baux glissants pour permettre l'accès au logement définitif de familles monoparentales en difficulté

**31** • Réserver des places en crèche pour les familles en situation fragile



# 28

## DÉMATÉRIALISER LA TRANSMISSION DES DOSSIERS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR AMÉLIORER LA RAPIDITÉ DE LEUR PRISE EN CHARGE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Département a lancé un grand programme de transformation numérique pour rendre un meilleur service public, inventer une nouvelle proximité avec les usagers et les partenaires et mieux piloter ses activités par l'exploitation de tout le potentiel de ses données. L'objectif de tendre vers **une administration zéro papier** participe activement à ces enjeux, et se traduit au travers de cette démarche, inscrite dans le schéma directeur des systèmes d'information 2020-2023 de la collectivité.

**La dématérialisation permet** aux agents du Département, aux citoyens et partenaires **de s'affranchir du papier pour déposer ou transmettre leurs demandes et informations**, d'éliminer les flux de papiers entrants et sortants. Elle constitue une **véritable opportunité** pour créer ou développer de nouveaux services, **d'optimiser les échanges, le suivi et le fonctionnement des activités.**

Ce projet de dématérialisation s'inscrit par ailleurs dans la modernisation et la refonte du système d'information mutualisé du pôle action sociale enfance et famille (PASEF), du pôle des politiques d'insertion (PPI), et de la Maison départementale pour l'autonomie (MDA) en lien avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). **Ce projet ambitieux** a pour objectif **la simplification et l'amélioration de l'accès et du traitement des démarches administratives**, tant pour les bénéficiaires de prestations, les organismes partenaires que pour les agents.

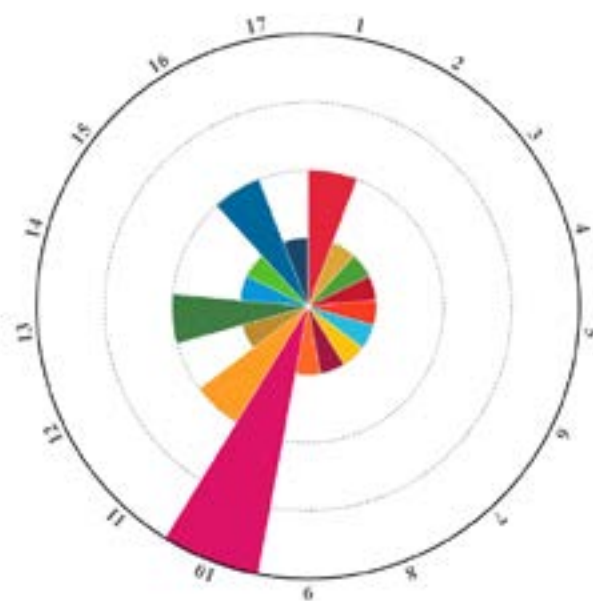
Au moment **du renouvellement ou de l'attribution d'une aide allocation** aux adultes handicapés (AAH), allocation éducation enfant handicapé (AEEH) à une personne en situation de handicap, **la MDPH transmet automatiquement la décision à la Caisse d'allocations familiales (CAF) qui verse les aides.**

La mise en place d'un échange de flux dématérialisés et automatisés entre la CAF et la MDPH permet ainsi de **réduire les délais de traitement** des dossiers des usagers et d'atteindre progressivement l'objectif zéro papier. Elle se conforme également aux décisions de la Conférence nationale du handicap du 12 décembre 2014 et aux prérogatives spécifiées par la Caisse nationale des solidarités pour l'autonomie (CNSA).

En chiffres, sur 2022 :

- 25 000 décisions ou maintiens de décisions concernés
- 50 000 feuilles de papier économisées

La dématérialisation et la transmission automatique des décisions d'attribution des aides contribuent ainsi également pleinement **aux enjeux de modernisation de la gestion des financements publics des prestations sociales**, de réduction des délais de réception des dossiers des bénéficiaires auprès des services de la CAF et **de transmission fluidifiée, rapide et fiable** de toutes les données mises à jour de prise en charge.



### LÉGENDES DES ODD :







# 29

## DONNER À CHACUN LA POSSIBILITÉ DE SE DÉPLACER, C'EST GARANTIR LA PARTICIPATION À LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET ACCROÎTRE L'AUTONOMIE DE TOUS

Dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département cofinance depuis 2015 **des actions en faveur d'une mobilité inclusive et durable**. L'objectif général est de proposer des solutions **accessibles à tous, sûres, plus propres et solidaires sur l'ensemble du territoire**.

Depuis la mise en œuvre du dispositif Revenu de solidarité active (RSA), le Département a fait de sa politique d'insertion une priorité dont la finalité est le retour à l'emploi digne et durable des allocataires du RSA. Avec plus de 43 000 foyers allocataires du RSA et un taux de pauvreté de 19,7% qui le place au 9<sup>ème</sup> rang national, la collectivité s'est fermement engagée dans une politique volontariste en s'appuyant sur un vaste réseau associatif. Dans ce contexte, le Département a publié plusieurs appels à projets : Actions en faveur d'une mobilité inclusive et durable.

Ces actions s'adressent aux allocataires du RSA rencontrant des freins à la mobilité physique, psychologique ou géographique. L'objectif est de sensibiliser à la mobilité, connaître les besoins, repérer les potentiels et lever les difficultés. Il s'agit d'orienter les allocataires RSA vers des solutions adaptées, de les encourager vers une mobilité plus responsable et de leur faciliter l'accès à l'emploi/formation et à une vie sociale active.

La collectivité cofinance deux types actions en faveur d'une mobilité inclusive et durable :

**1) Un accompagnement renforcé au permis de conduire** mené par Passerelle Synergie et l'Apije : accompagnement en formation au code de la route et au permis B par une auto-école sociale associative mobilisant une pédagogie adaptée.

**2) Une plateforme Mobilité Emploi (PFME)** déployée sur l'ensemble du territoire qui comporte deux volets :

- Un parcours accompagnement mis en œuvre de manière coordonnée avec l'ensemble des acteurs, permettant aux allocataires d'accéder à une mobilité autonome ;
- Un relais mobilité qui offre un service de mise à disposition de véhicules (location de voitures, scooters, vélos mécaniques ou électriques, trottinettes électriques ...). Ce service est proposé aux allocataires en capacité de travailler, que le manque d'autonomie de déplacement empêche d'entreprendre ou de se maintenir dans un emploi ou une action de formation.



CD34 - JC Gégot

Une aide financière est également mise en place pour les allocataires du RSA démarrant une activité professionnelle ou de formation : prise en charge des frais de mobilité, garde d'enfant, frais connexes à une formation, une partie des frais de cours de conduite, achat d'équipements professionnels.

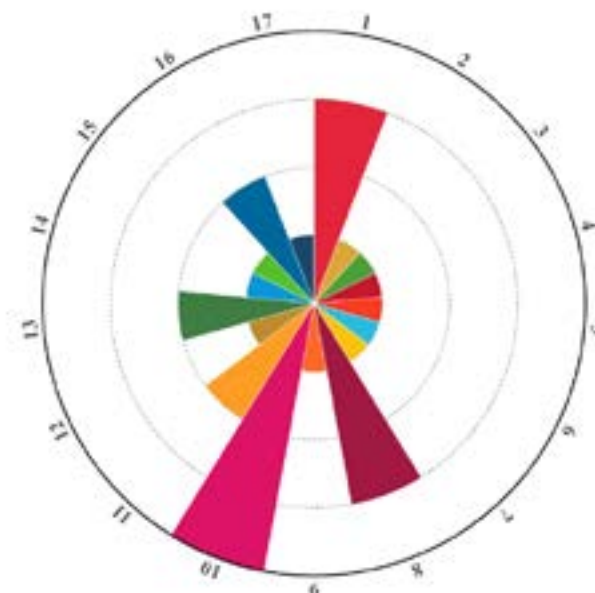
En 2023, les actions en faveur d'une mobilité inclusive et durable c'est 359 053 € et 2 structures conventionnées (Apije et Passerelle Synergie).

En moyenne par an :

- **20 permis financés ;**
- **Environ 500 personnes accompagnées** au titre de la plateforme Mobilité Emploi (PFME) ;

Des vélos, des scooters, des voitures micro-citadines et des trottinettes électriques mis à disposition par les relais mobilité sur les sites de St Jean de Védas, Clermont l'Hérault, Lodève et Béziers.

Les plateformes mobilité, les relais mobilités et les auto-écoles sociales sont là pour proposer à des personnes ayant des difficultés de déplacement d'ordres physique, économique, cognitif ou culturel, des actions d'information et d'accompagnement individuel leur permettant de devenir autonomes. Ces accompagnements sont couplés à une offre de services de transport.



### LÉGENDES DES ODD :





# 30

## DÉVELOPPER DES BAUX GLISSANTS POUR PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT DÉFINITIF DE FAMILLES MONOPARENTALES EN DIFFICULTÉ

Le Département s'est engagé depuis 2019 dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, dans différentes actions dont celle visant à l'accès au logement des familles monoparentales. **Le logement est un facteur premier de prévention** de la dégradation des situations économiques et sociales et **favorise une insertion durable**.

En 2019, la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Hérault comptabilise 43 122 allocataires familles monoparentales, soit 35,2% des allocataires parents.

Cette action consiste à **développer des baux glissants dans le parc social**, pour permettre l'accès au logement définitif. La famille est sous-locataire d'une association conventionnée par le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour une période de douze mois, avant le glissement du bail à son nom ; la sous-location pouvant être éventuellement prolongée. Le bail glissant constitue **une phase transitoire avant l'accès direct au logement**. Un accompagnement social renforcé est mis en place.

L'objectif est de capter cinq logements par an et par territoire. L'accompagnement se décline autour de trois axes : l'accompagnement social (accès au droit, insertion sociale), la médiation locative (relation locataire/bailleur) et le savoir habiter.

**Le logement est recherché en fonction de la demande de la personne** ; le travail d'accompagnement de l'opérateur démarre en amont de l'entrée dans les lieux, il est ajusté à chaque situation, les référents sociaux du territoire restent identiques. Les moyens consacrés permettent de proposer un bail glissant à des ménages fragiles qui auraient dû être orientés vers d'autres dispositifs.

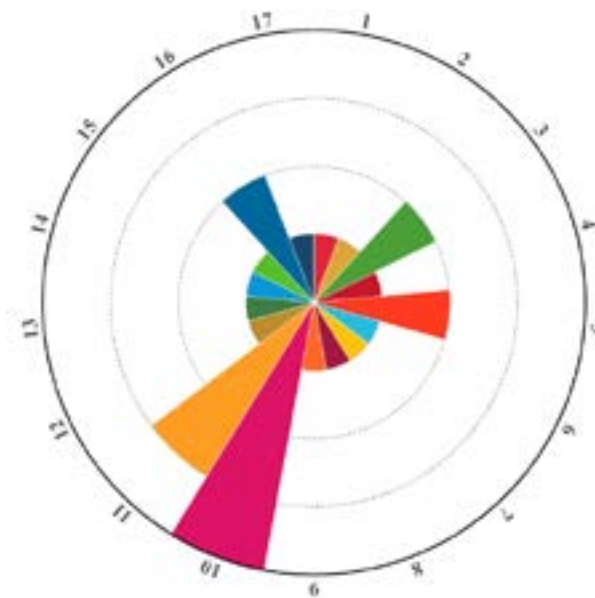
**Les objectifs de captation ont été atteints** en 2019, 2020 et 2021. L'ensemble des baux de location glissent généralement au bout d'un an.

### Biterrois

- 2019 : 5 captations, 4 glissements et 1 réorientation
- 2020 : 5 captations, 4 glissements, 1 abandon
- 2021 : 5 captations, 2 glissements effectifs

### Etang de Thau

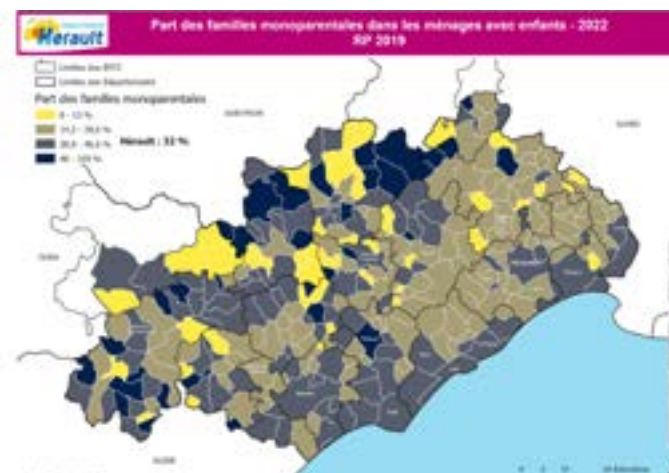
- 2020 : 5 captations, 4 glissements effectifs et 1 en cours
- 2021 : 5 captations, 2 glissements effectifs, 3 en cours



Le budget à part égale Etat /Département s'est élevé à 42 750 € en 2019 puis à 85 500€ en 2020, 2021 et 2022.

Initiée au départ sur le territoire de la Maison départementale de la solidarité (MDS) du Biterrois en 2019, étendue en 2021 sur la zone de l'Etang de Thau, **cette action va être étendue en 2023** sur les MDS Cœur d'Hérault, Pic Saint Loup et Petite Camargue. L'ensemble du territoire relevant du FSL départemental disposera donc ce dispositif.

Les bailleurs sociaux ont répondu favorablement aux demandes et leur mobilisation reste nécessaire dans la poursuite de ce projet. Ce dispositif de bail glissant avec un accompagnement social renforcé permet **d'apporter des réponses à des besoins localement**.



Carte CD34

## LÉGENDES DES ODD :





31

## RÉSERVER DES PLACES EN CRÈCHE POUR LES FAMILLES EN SITUATION FRAGILE

Dès décembre 2019, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le Département a contractualisé avec les services de l'Etat et s'est engagé, au travers de ses initiatives, à faciliter l'admission d'enfants de familles vulnérables ou précaires en crèche. En effet, **les places en crèche** ou établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) sont globalement insuffisantes dans le département et **peu accessibles aux familles ciblées par la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.**

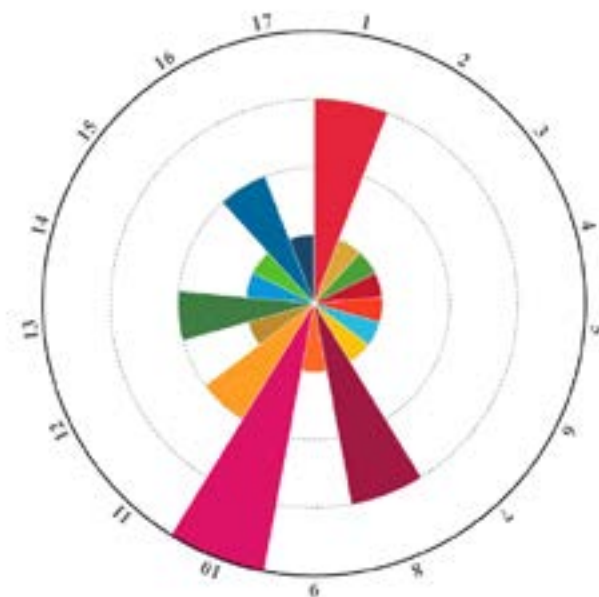
**Les familles monoparentales**, en situation de précarité, de handicap ou en parcours d'insertion, repérées par les services départementaux et les partenaires représentent **le public prioritaire.**

Objectifs : **rendre les modes d'accueil de la petite enfance plus accessibles** aux familles en situation de précarité, de renforcer l'appui à la parentalité et favoriser la mixité sociale au sein des établissements d'accueil.

La direction de la Protection maternelle et infantile (PMI) a sollicité les gestionnaires et directeurs des 300 crèches de l'Hérault, pour développer un partenariat spécifique en faveur de ces familles en situation de précarité. Un montant de 6 000 € annuels par place réservée est attribué à la crèche. Le financement de ces places est à part égale entre l'Etat et le Département. Une fois les places identifiées, un travail conjoint entre équipes médico-sociales de terrain et EAJE permet d'orienter, d'accueillir et de suivre les familles bénéficiaires et leurs enfants.

**Une place réservée permet d'accueillir plusieurs enfants** tout au long de l'année de façon régulière ou occasionnelle. Cet environnement stimulant permet de soutenir le développement d'enfants vivant en situation précaire. En outre, cela peut éviter le recours à des placements de très jeunes enfants issus de milieux démunis. L'accueil sur ces places est adapté à chaque situation familiale. Le relais vers un dispositif de droit commun est toujours recherché. A l'issue de chaque prise en charge, **un bilan individuel** de l'enfant et de sa famille est réalisé.

Budget 2022 : 276 000 €



Partenaires : Etat et gestionnaires des EAJE (communes, communautés de communes, CCAS, gestionnaires associatifs et privés) ainsi que la Caisse d'allocations familiales.

**320 enfants ont pu être accueillis** durant de la durée du plan pauvreté 2019-2022. 19 gestionnaires et 34 établissements maillant le territoire y participent pour 46 places réservées.

L'analyse des résultats sur les enfants, les familles et les structures elles-mêmes est très positive. La moitié des enfants repérés avec retard de développement a rapidement **progressé sur le plan des interactions sociales, des compétences psychomotrices ou langagières.** Pour les parents, il est relevé un effet favorable sur la confiance en leurs compétences et celles de leurs enfants, un tiers des parents a pu reprendre pendant les temps d'accueil, des démarches d'insertion, de soin ou d'emploi. Les équipes des crèches soulignent le renforcement des liens avec les services médico-sociaux permettant, hors convention, l'accueil d'autres familles suivies par les services départementaux. Le sentiment d'utilité et **la valorisation professionnelle** a été souligné par 2/3 des agents. Les crédits ont permis **le financement d'heures de psychologues et de psychomotriciens** au sein des établissements, renforçant les compétences des agents avec une **incidence sur l'amélioration de l'accueil de l'ensemble des enfants.**

Entre 2019 et 2022, **le réseau de crèches s'est bien développé**, l'action a dépassé les objectifs prévus à la signature de la convention avec l'Etat. Le Département souhaite **poursuivre l'extension de ce réseau** de crèche soit dans le futur pacte des solidarités si le cadre le permet, soit dans le cadre du schéma enfance famille 2023-2027 en cours d'élaboration.

## LÉGENDES DES ODD :





## "Faire en sorte que les villes et les établissements humains

Soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables"

### LÉGENDES DES ODD :





## FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENT HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

**11.1** • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis ;

**11.2** • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées ;

**11.3** • D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ;

**11.4** • Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ;

**11.5** • D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable ;

**11.6** • D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets ;

**11.7** • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs ;

**11.a** • Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale ;

**11.b** • D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux ;

**11.c** • Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 11

**32** • Définir une stratégie pour développer le covoiturage

**33** • Obtenir la labellisation Unesco pour le Géoparc « Terres d'Hérault »

**34** • Promouvoir une restauration du patrimoine historique durable

### LÉGENDES DES ODD :





# 32

## DÉFINIR UNE STRATÉGIE POUR DÉVELOPPER LE COVOITURAGE

Dans le cadre de la loi climat et résilience, la France s'est fixée comme objectif d'être **neutre en carbone en 2050, avec un impératif qui s'applique particulièrement au secteur des transports**. Le défi reste immense tant les usages actuels restent dominés par les véhicules à carburant fossile et l'autosolisme.

Alors que **les transports individuels motorisés sont responsables de plus de 15 % des émissions de gaz à effet de serre** en France, nous réalisons chaque jour de multiples déplacements en voiture pour nous rendre au travail, pour aller à l'école, pour faire des courses ou aller voir un spectacle...et la grande majorité de ces trajets est effectuée avec une seule personne dans la voiture. Pourtant, face aux enjeux de transition écologique et climatique dans l'Hérault, **une solution simple et durable existe : le covoiturage**.

Aussi, en cohérence avec la démarche Route Durable, le Département a engagé l'élaboration **d'un Plan Hérault Covoiturage 2023-2028** structuré autour de 4 axes traitant :

- Des aménagements et équipements dédiés ;
- De l'accompagnement et de la promotion des pratiques ;
- Des services associés dans des logiques de solidarités territoriales ;
- Du suivi et de la gouvernance de cette thématique.

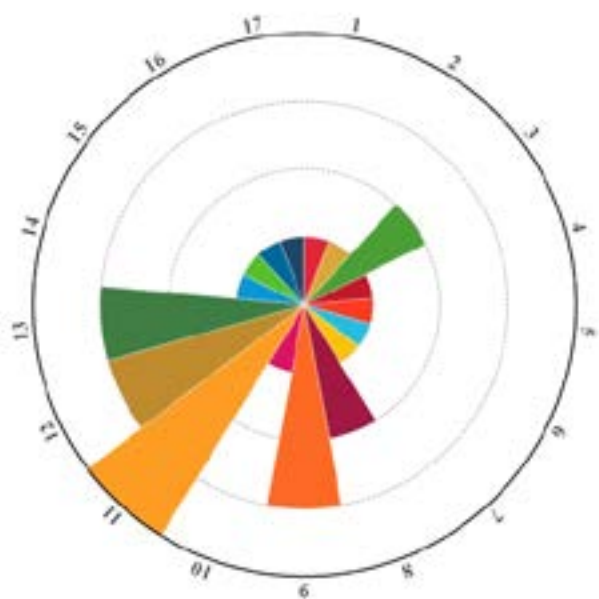


CD34 - P. Galzy

Sur la méthode, **ce plan stratégique a été coconstruit avec les usagers de la route**. Une première phase d'enquête réalisée au printemps 2022 auprès des utilisateurs des aires départementales existantes a permis de **mieux connaître les habitudes de covoiturage et d'identifier les attentes complémentaires**. Dans un deuxième temps, une **consultation en ligne** en juin 2022 a permis de nourrir ce plan, en recueillant **les pratiques et les freins**, mais aussi **les suggestions d'environ 650 usagers** qui ont répondu au questionnaire.

Approuvé par l'assemblée départementale en septembre 2023, ce plan covoiturage permettra de poursuivre la dynamique engagée, notamment en matière de création **d'un réseau de 34 aires de covoiturage** structurantes à l'horizon 2028, mais aussi de **services de mobilités solidaires** en partenariat avec les territoires.

Avec une vision globale et coordonnée, ce document stratégique a l'ambition de **développer les pratiques de covoiturage sur l'ensemble des territoires**, pour répondre aux besoins de mobilité de tous les héraultais, tout en agissant pour la préservation de la planète.



### LÉGENDES DES ODD :





# 33

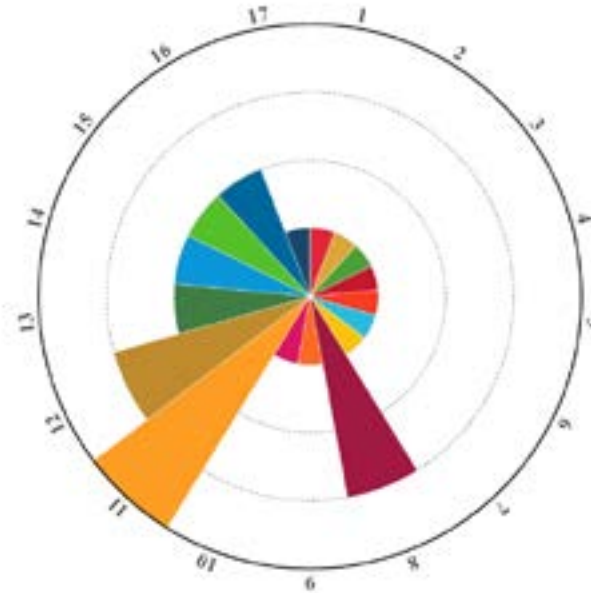
## OBTENIR LA LABELLISATION UNESCO POUR LE GÉOPARC TERRES D'HÉRAULT

Depuis 2022, le **Conseil Départemental s'est prononcé favorablement au portage du projet Géoparc Terres d'Hérault** initié par une association d'éducation à l'environnement sur la commune de Gignac, **Demain la Terre !** Cette démarche vise à obtenir le **label Géoparc mondial** de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) d'ici 2026 sur le centre Hérault.

Cette candidature implique la valorisation et la promotion du territoire départemental par le biais de **son patrimoine géologique exceptionnel** en lien avec tous **les autres aspects du patrimoine**. La qualité des affleurements, des paysages, leur variété, leur diversité et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un **rayonnement international**.

Le Géoparc permettra donc la sensibilisation, pour tout public, autour des enjeux de développement durable, de conservation des espaces naturels, de la lutte contre le changement climatique et des démarches en faveur de la gestion des ressources naturelles.

**En route pour l'obtention du label**, les agents de la collectivité, en collaboration avec les partenaires du territoire, **travaillent collectivement** pour développer de nombreuses actions autour de la **valorisation du patrimoine, de sa préservation, de l'éducation et du géotourisme** sur le périmètre du Géoparc. Pour mémoire, indépendamment de la labellisation Unesco, le territoire concerné fonctionne d'ores et déjà en Géoparc dans la mesure où la dynamique est officialisée avec un périmètre établi, une structure porteuse, une gouvernance définie par les acteurs locaux et de multiples actions en cours ou en préparation.



En 2023, les actions principales porteront sur une communication renforcée du projet, par le biais notamment du développement d'un site internet dédié et de son interaction avec celui d'Hérault Tourisme, ainsi que par la **structuration autour des offres touristiques et pédagogiques** des opérations portées par les acteurs de terrain.

**4 communautés de communes et 112 communes** sont partenaires du projet.

4 instances de gouvernance sont mises en place : comité stratégique, comité territorial, comité technique et conseil scientifique et de prospective.

De nombreuses réunions sur le territoire avec des partenaires particulièrement impliqués dans la démarche ont été réalisées.

Le mode de fonctionnement choisi garantit **une bonne implication** de l'ensemble des acteurs du territoire. En lien avec cette démarche collaborative, la qualité du patrimoine géologique départemental permet d'**envisager avec un optimisme raisonnable un déroulement positif** de la démarche.

### LÉGENDES DES ODD :





## 34

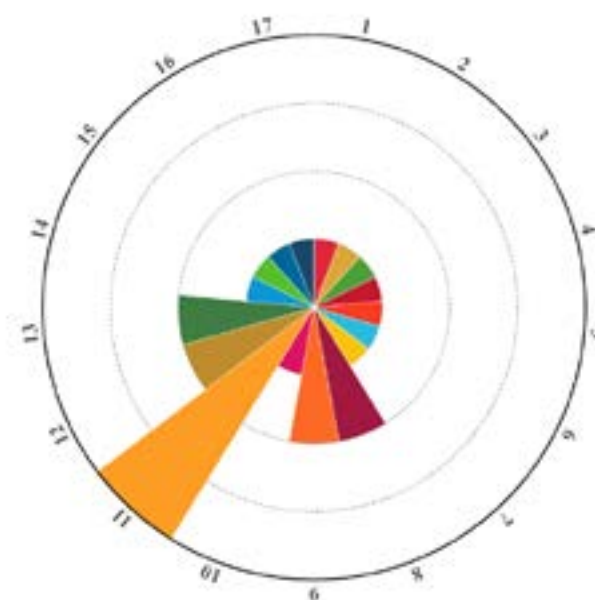
## PROMOUVOIR UNE RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE DURABLE

Notre territoire est doté **d'un patrimoine riche**, témoin des activités humaines depuis des millénaires. Le Département, conscient de cette richesse et soucieux de **préserv**er ces traces du passé, trait d'union entre les générations, a développé depuis de nombreuses années **une politique patrimoniale dynamique** déclinée aujourd'hui en schéma. Cette politique s'inscrit dans les préoccupations actuelles et les priorités départementales sur l'environnement, l'accompagnement des territoires, la transmission, la valorisation **des savoir-faire et des matériaux locaux**.

Les préconisations en matière de restauration du patrimoine ont pour objet d'aboutir à **une restauration plus qualitative** en terme **patrimonial** mais également du point de vue de la durabilité de l'édifice et des matériaux. Elles permettent de valoriser des matériaux locaux (pierre de taille, lauze, marbre...) et **les compétences de corps de métiers spécialisés** (bâtiment, menuiserie, ferronnerie, restauration d'œuvres d'art...). Les collectivités ont dans leurs choix une fonction d'exemplarité. Certaines restaurations jouent aussi un rôle essentiel dans la **sauvegarde de savoir-faire originaux**, comme celui des couvertures en genêts pour l'emblématique pailler de Prat Alaric d'une ferme monumentale de 1830 située sur la commune de Fraïsse-sur-Agout.

Cette préoccupation environnementale est constante dans l'étude des dossiers de subventions ou dans les rapports d'ingénierie réalisés par la collectivité pour Hérault ingénierie, établissement public administratif d'ingénierie territoriale, notamment dans la préconisation des matériaux à utiliser comme par exemple **des lauzes de filière régionale** ou dans celle **des savoir-faire locaux**. Cette action est menée en collaboration étroite avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie.

De fait, **le patrimoine héraultais y compris immatériel peut être sauv**gardé pour les générations futures.



CD34 - F. Mazerand Architecte du Patrimoine

Restauration des moulins de Prat Alaric





## LÉGENDES DES ODD :





## "Établir des modes

de consommation et  
de production durables"

### LÉGENDES DES ODD :





## ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

**12.1** • Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement ;

**12.2** • D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;

**12.3** • D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte ;

**12.4** • D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement ;

**12.5** • D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation ;

**12.6** • Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité ;

**12.7** • Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales ;

**12.8** • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature ;

**12.a** • Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables ;

**12.b** • Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux ;

**12.c** • Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 12

**35** • Lutter contre les déchets abandonnés sur les routes

**36** • Recycler des graves dans les chaussées et dans les bétons

**37** • Sensibiliser les enfants de crèche au développement durable

### LÉGENDES DES ODD :



# 35

## LUTTER CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS SUR LES ROUTES

Les routes héraultaises ont trop tendance à se transformer en dépotoir. Canettes et bouteilles vides, emballages de nourriture, mouchoirs en papier, verres et couverts jetables, masques... chaque année, **des tonnes de déchets sont négligemment jetées** par la fenêtre d'automobilistes peu scrupuleux. Les pistes cyclables et voies vertes ne sont pas épargnées.

L'éco-organisme CITEO, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (AFB) et l'Association des maires de France (AMF), a lancé un appel à manifestation d'intérêt sur la prévention et le traitement des déchets abandonnés. Le Département a été lauréat de ce dispositif national avec son projet Z'Hérault Déchet, structuré autour d'une politique **de gestion routière dédiée aux déchets sauvages**, en renforçant parallèlement **les moyens d'action** et de **traitement préventif** de ce phénomène.

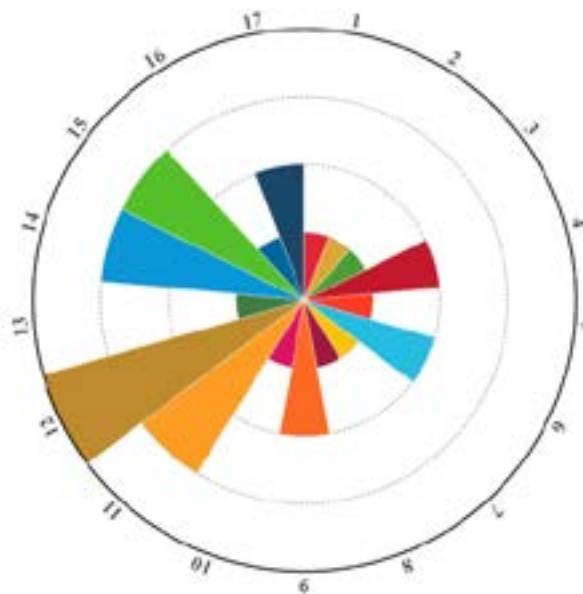
En cohérence avec la démarche départementale Route Durable, ce projet prévoyait notamment **l'équipement d'aires de repos** avec **des poubelles de tri**, l'installation **de panneaux de sensibilisation** sur les sites fragiles, et le déploiement de **nasses innovantes** pour piéger les déchets en sortie de buses d'assainissement pluvial, ... En complément, **le Département a souhaité démultiplier ses actions** en appelant au civisme et **à la mobilisation des forces vives des territoires** : les associations, les acteurs économiques, les habitants mais aussi les enfants. A cet effet, il s'est appuyé sur un partenariat actif avec les communes volontaires à travers **une Charte routes propres**. Pour **développer des pratiques éco-exemplaires sur tous les territoires**, cette charte d'engagements mutuels intègre des dispositions en lien avec des actions de sensibilisation, **des actions citoyennes** concrètes de ramassage et tri des déchets, et des actions en lien avec la prévention pour diminuer la production des déchets à la source.

**Pour la 7<sup>ème</sup> année**, le Département a organisé une **journée symbolique de nettoyage des bords de routes** en mobilisant l'ensemble des personnels routiers, pour collecter plus de **180 m<sup>3</sup> de déchets**. A l'issue d'une semaine départementale dédiée à cette thématique, les 52 premières communes se sont engagées dans la dynamique de la Charte routes propres, avec une signature officielle organisée le 27 avril 2023.



CD34 - G. Bispo

**Le projet Z'Hérault Déchet** s'appuie sur un mode de **travail partenarial et collaboratif** afin de porter une **vision commune des enjeux écologiques** liés aux déchets sauvages, tout en apportant des **réponses opérationnelles et durables**.



### LÉGENDES DES ODD :







# 36

## RECYCLER DES GRAVES DANS LES CHAUSSÉES ET DANS LES BÉTONS

Dans le prolongement de la signature du pacte d'engagement de l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM) avec les acteurs de la profession, le Département inscrit ses politiques routières dans la démarche Route Durable, en explorant de **nouvelles actions** permettant de développer le **recyclage**.

Chaque année, les activités du bâtiment et des travaux publics produisent plus de **100 millions de tonnes de matériaux de démolition et de déblais** dont la réutilisation constitue un levier puissant face aux enjeux de transition écologique. Dans l'Hérault, ce gisement a été identifié **pour développer l'utilisation de graves non traitées recyclées (GNTR)** pour la construction des chaussées, mais aussi pour expérimenter des **bétons recyclés à faible empreinte carbone**.

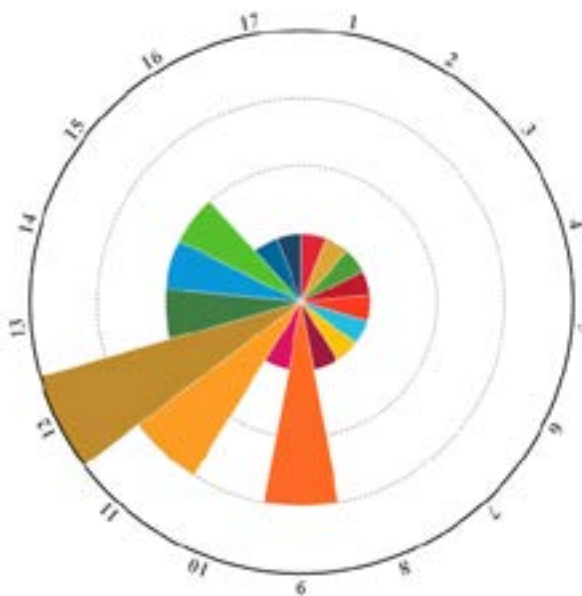
À l'issue de sourcing (consultations ou études de marché des opérateurs économiques sur le projet et ses exigences) avec les entreprises et les fournisseurs locaux potentiels, les équipes départementales privilégient désormais le recours aux GNTR à travers :

- **Le développement d'un label qualité GECO** (granulats de l'économie circulaire en Occitanie) sur les GNTR, en collaboration avec la Fédération régionale des travaux publics (FRTP),
- **L'accompagnement des équipes opérationnelles pour intégrer de façon systématique les GNTR dans les marchés publics** (cartographie des zones d'utilisation possible, prescriptions techniques types, base documentaire).

Dans le domaine des bétons, la collectivité s'est appropriée les conclusions du projet national de recherche Recybéton, qui a débouché localement sur **une expérimentation** visant à construire un **ouvrage hydraulique préfabriqué en béton recyclé**, utilisant les sous-produits et rebus des centrales de fabrication.

**En 2023, les deux premiers marchés routiers** prescrivant **l'utilisation de GNTR en remplacement de matériaux issus de la ressource naturelle ont été lancés**. De la même façon, les études de formulation et **la fabrication d'un ouvrage hydraulique en béton recyclé** sous la route ont été engagés dans la cadre de l'aménagement d'un giratoire sur la RD612 à Mireval.

Cette démarche de labellisation et de standardisation des GNTR a vocation à **perdurer dans le cadre d'un partenariat actif avec la FRTP**. L'ouvrage en béton recyclé fera l'objet d'un suivi technique et d'une évaluation spécifique pour vérifier sa durabilité, afin de reproduire ce type de démarche sur d'autres chantiers.



## LÉGENDES DES ODD :





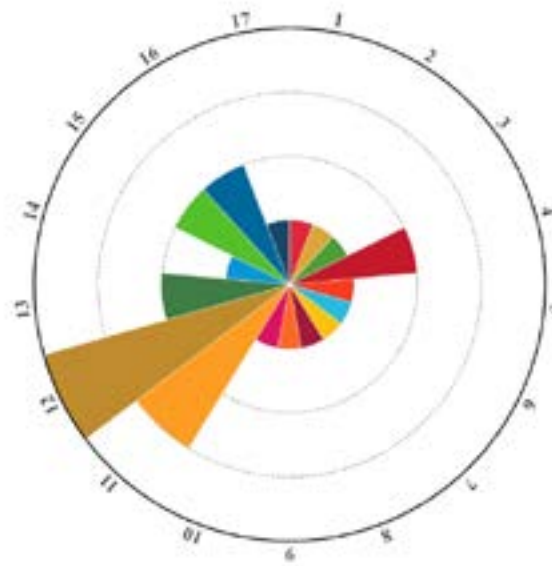
# 37

## SENSIBILISER LES ENFANTS DE CRÈCHE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La crèche départementale a souhaité sensibiliser les enfants au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature au travers d'un potager et de l'écolothèque de Montpellier. C'est en faisant **découvrir la richesse de la nature aux enfants** que nous les préparons à **prendre soin de l'environnement**.

La crèche accueille des enfants des agents de la collectivité et des organismes associés mais aussi des enfants du quartier proche Petit Bard/Pergola. Ces enfants résident principalement en appartement et n'ont pas accès à des jardins ou potagers. Or la compréhension et le respect du milieu naturel font partie des apprentissages pour tous.

Ensemble, **enfants et professionnels de la crèche vont dans la nature faire des expériences** : toucher l'herbe, la terre, observer et nourrir les animaux, découvrir les plantes et le jardin des sens, réaliser des plantations et en prendre soin. En côtoyant ces éléments naturels l'enfant ressent que cet environnement est le sien et qu'il en a besoin.



Un budget est alloué d'environ 250 € pour **l'entretien du potager et l'achat de matériel** pour enfants et adultes (brouettes, râteaux, pelles, binettes...) et graines. A tour de rôle les enfants viennent observer et prendre soin des jeunes pousses. Ils peuvent ensuite **cueillir leur récolte et la déguster** (tomates cerises, fraises, radis...). **Des ateliers de cuisine pour les enfants sont organisés pour mettre en valeur la transformation de la graine à l'assiette.**

Aussi, en convention partenariale avec l'écolothèque de Montpellier, un budget de 540 € est engagé afin d'accompagner **des groupes d'enfants sur environ 28 sorties par an**. Ils pourront alors soigner les animaux de la ferme et faire de réelles découvertes de plantes aromatiques dans cette ferme pédagogique, centre de ressources et d'accueil.

**Le personnel de la crèche est formé à tour de rôle par les professionnels de l'écolothèque** à des ateliers de sensibilisation à la nature. En 2022, environ 70 enfants ont participé à cette action et quatre professionnels ont été formés.

Les professionnels de la crèche souhaitent faire de **l'écologie un sujet ludique, un éveil au futur rôle de citoyen** des enfants en ayant une attitude positive vis-à-vis de la nature. Cette action est relayée **aux parents qui deviennent également des partenaires**. Ceux-ci sont invités deux fois par an à l'écolothèque pour découvrir ce lieu sécurisé et adapté. Ils perçoivent tout l'intérêt de ces sorties pédagogiques pour leur enfant.

**Ces actions se poursuivront l'an prochain**. Dans cette dynamique, il est également prévu de favoriser les déplacements à pieds pour les sorties avec les enfants et de supprimer toute vaisselle jetable à destination des enfants.

### LÉGENDES DES ODD :





## LÉGENDES DES ODD :





## "Prendre d'urgence des mesures pour lutter

contre les changements climatiques et leurs répercussions"





## PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

**13.1** • Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ;

**13.2** • Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ;

**13.3** • Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide ;

**13.a** • Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires ;

**13.b** • Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 13

**38** • Piloter les politiques publiques des moyens opérationnels dans le contexte du changement climatique

**39** • Réduire la circulation des courriers papier en créant un nouvel écosystème de gestion électronique des courriers

**40** • Verdir le parc matériel de la collectivité

### LÉGENDES DES ODD :



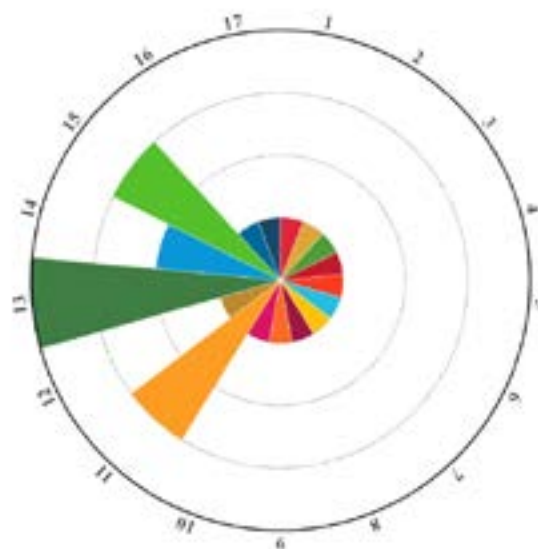
# 38

## PILOTER LES POLITIQUES PUBLIQUES DES MOYENS OPÉRATIONNELS DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Département est engagé dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de développement durable qui passe par une lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels et la prévention des risques pour l'environnement et la santé. Ainsi, une impulsion forte est donnée par l'exécutif départemental en faveur d'actions responsables et engagées sur le plan environnemental.

Par les politiques publiques ou thématiques qu'il supervise **les moyens opérationnels sont concernés** par les enjeux et même les effets du changement climatique :

- **La gestion des domaines, espaces verts et espaces naturels sensibles**, dans un territoire exposé à l'accroissement des températures, des risques incendies, qui impacteront ses espèces forestières ;
- **La gestion des itinéraires de promenade et randonnée**, avec les rando-pisteurs, là encore ces activités de pleine nature s'inscrivent au cœur des paysages soumis aux évolutions liées au changement climatique ;
- La prévention, puis la surveillance et la primo intervention en matière **de défense des forêts contre les incendies**, avec les forestiers-sapeurs, risques qui ne devraient cesser d'augmenter du fait de la croissance des phénomènes extrêmes (sécheresses, vents violents, ...) sur des plages toujours plus vastes ;
- **La gestion du parc matériel de la collectivité**, émetteur de CO2 et impacté par les directives réglementaires fortes visant à réduire les émissions de CO2 et révolutionnant les filières automobiles.



Dans ce contexte, il est apparu indispensable de déployer **une démarche de pilotage des activités** visant à s'assurer que **les actions déployées** le sont dans la perspective d'une évolution du contexte **dans le cadre du changement climatique**, et contribuent à réduire **l'accroissement** des températures, mais également et malheureusement à **anticiper une adaptation** nécessaire liée aux modifications de l'environnement à venir du fait de l'accroissement résiduel à venir, déjà significatif, des températures.

Ainsi, **une démarche générale de management** des activités a été développée dans le cadre **d'un travail collectif, adossé à des outils de gestion de projet.**

Cette démarche, **bâtie au long cours** et qui va se déployer courant 2023 devrait faire l'objet, également en 2023 d'un vote à l'assemblée actant la traduction de l'impulsion départementale dans le pilotage des activités des moyens opérationnels. Par ailleurs, les projets identifiés feront l'objet d'un suivi dans le cadre de cette **démarche globale et leur avancée sera régulièrement évaluée.**

Cette démarche illustre la **nécessaire adaptation des pratiques** pour intégrer comme il se doit de nouveaux enjeux, notamment liés au changement climatique, et ainsi définir des politiques publiques adaptées au mieux pour **faire face et anticiper des impacts toujours plus forts.**

### LÉGENDES DES ODD :







# 39

## RÉDUIRE LA CIRCULATION DES COURRIERS PAPIER EN CRÉANT UN NOUVEL ÉCOSYSTÈME DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES COURRIERS

Le Département a lancé un grand programme de **transformation numérique pour rendre un meilleur service public**, inventer **une nouvelle proximité avec les usagers et les partenaires** et mieux piloter ses activités par l'exploitation de tout le potentiel de ses données. L'objectif de tendre vers **une administration zéro papier** participe activement à ces enjeux, et se traduit au travers de la démarche Zéro Papier, inscrite dans le schéma directeur des systèmes d'information 2020-2023 de la collectivité.

Tout un nouvel écosystème **de la gestion électronique des courriers (GEC) s'est lancé en 2022**, créant l'opportunité pour le Département de disposer d'un outil fiable et sécurisé de dématérialisation de tous ses courriers entrants, de revoir l'ensemble de tous les processus de traitement, et de garantir la sécurité des données contenues dans les courriers. Pour les agents, le projet de GEC répond en outre aux enjeux de facilitation de leurs activités dans le cadre du télétravail ou d'activités sur le terrain.

### Suppression de papier

La massification des flux de courriers entrants incluant l'habilitation Copie fiable (selon le décret du 5 décembre 2016) permettra la **suppression du papier et de sa circulation**. Plusieurs briques fonctionnelles viendront s'implémenter à l'outil de GEC, notamment celles de l'intégration de l'organigramme, **de la signature électronique**... La reprise de certains courriers papier existants et de ceux déjà numérisés et injectés dans l'ancien outil de GEC sera réalisée avec **l'appui de l'intelligence artificielle** courant 2023. L'archivage numérique des courriers d'affaire sera également mis en oeuvre afin d'assurer la traçabilité et la **conservation des courriers Copie fiable**.

### Sobriété numérique

L'enjeu de **réduction de l'empreinte carbone liée à la circulation et la gestion des courriers physiques** est pris en compte dans l'objectif de sobriété numérique de la collectivité, en limitant le recours aux matériels et logiciels du système d'information nécessaires à la GEC.

Afin de faciliter plus encore le télétravail et de réduire le coût des courriers sortants, la dématérialisation des courriers sera développée dans les mois prochains avec **l'externalisation de la mise sous pli**.

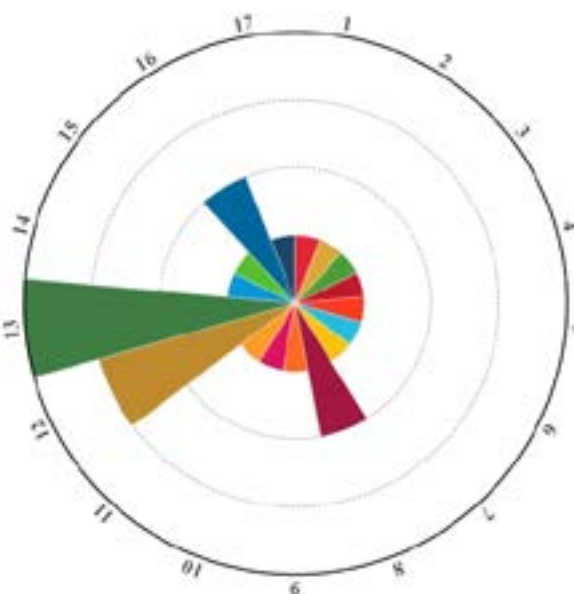
L'implication, tout au long du projet, du service Courrier et des assistantes qui selon l'organisation de leurs services, ont dessiné les processus et les besoins fonctionnels de l'outil, s'est révélée essentielle dans l'accompagnement au changement des pratiques et dans **le développement d'un outil ergonomique et intuitif**, permettant, in-fine, la réduction de la circulation des courriers papier.

Chiffres clés :

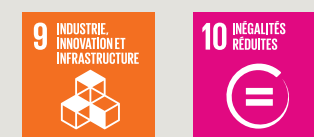
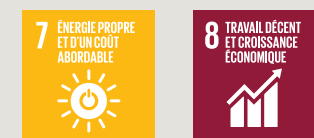
- Près de 87.000 plis postaux entrants en 2021, soit plus de 137.000 pages ;
- Près de 92.000 plis internes circulant.



Adobe Stock



## LÉGENDES DES ODD :



## VERDIR LE PARC MATÉRIELS DE LA COLLECTIVITÉ

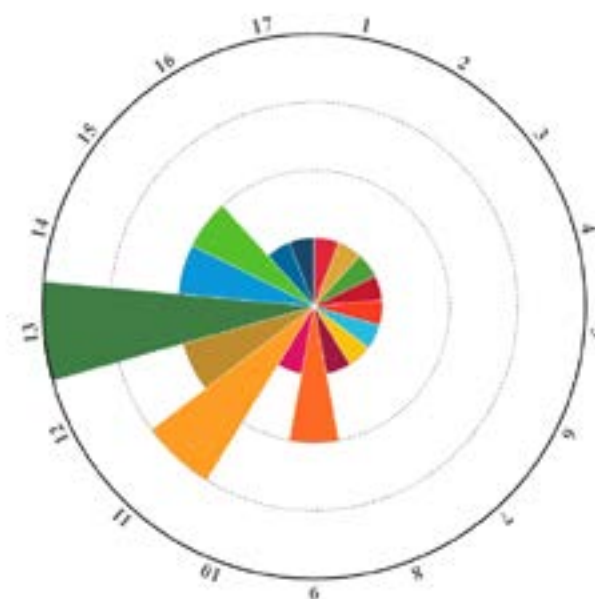
Le Département gère un parc matériel de plus de **1400 véhicules et engins, et d'environ 4500 petits matériels et outillages**. Il est engagé dans le **verdissement** de sa flotte, que ce soit par l'achat de nouveaux matériels, ou par **la dynamique de gestion et d'optimisation par la mutualisation** qu'il met en œuvre.

Depuis de nombreuses années, le Département a réduit la dépendance au diesel du parc de berlines, adapté les gammes de véhicules pour des modèles moins émetteurs de CO<sub>2</sub>, **et surtout introduit des véhicules électriques dans ce parc qui en compte plus de 60**.

Ce verdissement du parc passe par d'autres solutions telles que l'introduction significative de **petit matériel électrique (tronçonneuses, ...)** dans la dotation des équipes techniques, ou également par **le renouvellement de gros matériels par du neuf aux dernières normes environnementales**.

Par ailleurs, pour optimiser sa flotte, la collectivité a mis en place des pools de véhicules de service **mutualisés** (16 pools et près de 200 véhicules) qui sont mis à disposition des agents pour assurer leurs déplacements professionnels, dont certains sont accessibles **au plus proches du domicile** des agents pour réaliser leurs missions territorialisées en **réduisant le volume global de déplacements**.

Le Département souhaite accentuer encore la trajectoire de verdissement de son parc, à la fois pour répondre à des objectifs réglementaires toujours croissants, mais surtout par engagement. Ainsi, désormais, chaque berline administrative qui devra être remplacée le sera par un véhicule électrique, dans la limite du budget annuel alloué.



Pour illustrer cet accent toujours plus fort, la collectivité a acquis, en fin 2022, 28 véhicules électriques de type Zoé, qui ont notamment permis de créer sur le site administratif d'Alco 2 **le premier pool de véhicules 100% électrique**.

De même, l'investissement très important sera poursuivi sur la norme Crit'Air, avec déjà près de 40% du parc inférieur à 3,5 t en Crit'Air 1 **qui pourront circuler dans la zone de faible émission (ZFE)** qui se déploie sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Et pour les véhicules plus complexes que les berlines standards, dans un contexte de révolution industrielle internationale : le Département innove et va proposer dès 2023 une première : **une grille décisionnelle comparative permettant le meilleur choix environnemento-technico-économique**.

Par ailleurs, le Département reste également très engagé dans la promotion des modes doux (dont les vélos de services avec 54 électriques (VAE) dont 14 mutualisés), celle des alternatives aux déplacements individuels : **covoiturage ou modes de transport collectif**, sans oublier le déploiement massif de la visio-conférence et du télétravail qui permettent de réduire le volume des déplacements.

Cette politique structurée, adossée à un engagement politique important, permet des résultats significatifs avec **une génération de CO<sub>2</sub> de la flotte en baisse durable ces dernières années**.

Les stratégies sont posées et en route pour un verdissement efficace du parc de matériel départemental!





## LÉGENDES DES ODD :





## "Conserver et exploiter de manière durable"

Les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable"

### LÉGENDES DES ODD :





## CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**14.1** • D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments ;

**14.2** • D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans ;

**14.3** • Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux ;

**14.4** • D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques ;

**14.5** • D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles ;

**14.6** • D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ;

**14.7** • D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme ;

**14.a** • Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés ;

**14.b** • Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés ;

**14.c** • Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est appelé au paragraphe 158 de "L'avenir que nous voulons".

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 14

**41** • Protéger la biodiversité et améliorer l'accueil du public par un aménagement intégré du gué du Lez

**42** • Restaurer la continuité écologique au droit du barrage anti-sel du fleuve Aude

**43** • Suivre la qualité des eaux superficielles des bassins versants du Lez, de l'étang de l'Or et de l'étang de Thau





# 41

## PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET AMÉLIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC PAR UN AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU GUÉ DU LEZ

Dans le cadre de ses actions pour préserver la biodiversité, la valorisation des paysages, l'accueil du public, le Département a décidé mener de nombreuses actions pour faire face aux défis de la transition écologique notamment par la protection des espaces naturels sensibles (ENS).

**Le Lez est un fleuve côtier qui débouche dans la Méditerranée proche.** Le Gué du Lez est un milieu sensible, compris dans le site Natura 2000 Le Lez. Il a été identifié comme **stratégique pour la reproduction d'une espèce endémique** à ce cours d'eau : le chabot du Lez, poisson dont les effectifs sont en forte diminution, classé dans les espèces menacées d'extinction. C'est aussi une zone, à proximité de Montpellier, de passage très important du public, permettant de rejoindre le domaine départemental de St Sauveur et de relier celui de Restinclières à la source du Lez, grâce à la voie verte Passa Meridia.

Afin de concilier la préservation du site et sa forte fréquentation, le Département a réalisé les travaux d'aménagement suivants :

- Implantation d'une passerelle en bois intégré du franchissement du Lez ;
- Création d'un sentier de déviation de la voie verte Passa Meridia vers la passerelle ;
- Restauration et protection des berges dégradées.

Cet aménagement permet également de :

- Faciliter pour les cycles et les piétons l'accès au domaine de Restinclières depuis la source du Lez et le Bois de Saint-Sauveur ;
- Sécuriser le franchissement du cours d'eau.

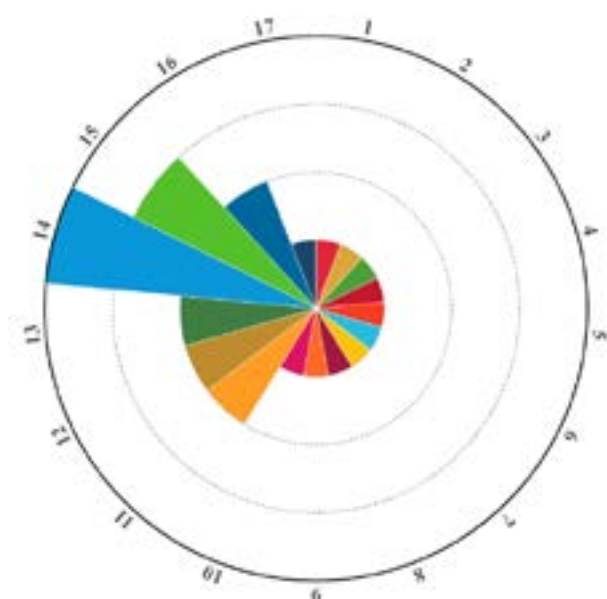
Coût des travaux : 479 721 € TTC

Fonds Européen de Développement Régional (FEDER): 60%, - Département de l'Hérault : 28,5% - Montpellier Méditerranée Métropole : 10% - Agence de l'eau : 1,5%

**Sur la zone, les abords du Lez sont maintenant préservés.** Les revégétalisations des zones impactées par le piétinement répété débutent.

**Ces équipements sont fortement utilisés par le public** lors de leurs balades sur le domaine où est implanté la Maison départementale de l'environnement (MDE). Ils permettent de prolonger les itinéraires et de découvrir d'autres milieux et domaines.

Prochainement, le site sera complété par mise en place de panneau adapté et de tablettes pédagogiques informant le public sur les enjeux de biodiversité.



CD34 - DDesmaret

### LÉGENDES DES ODD :





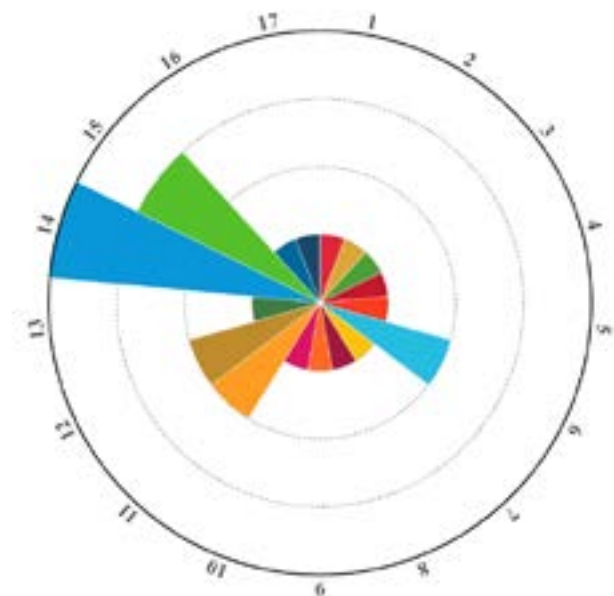
# 4.2

## RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU DROIT DU BARRAGE ANTI-SEL DU FLEUVE AUDE

Le Département conduit une politique volontariste en matière de gestion de l'eau. Il mène les études et travaux nécessaires pour adapter ses ouvrages hydrauliques aux enjeux locaux, réglementaires, et climatiques. En tant que **propriétaire de l'ouvrage**, il a ainsi lancé une opération de restauration de la continuité écologique au droit du barrage anti-sel **à l'embouchure de l'Aude**.

**Le barrage anti-sel**, situé à 3 km de l'embouchure de l'Aude, a pour fonction **l'arrêt des remontées d'eau salée** de la Méditerranée dans le fleuve et **le rehaussement du bief d'eau douce** à l'amont **pour l'alimentation des terres agricoles et des zones humides** du delta de l'Aude.

Le Département porte une opération destinée à rétablir **la libre circulation des sédiments** et **des poissons migrateurs**, qui ont besoin de **remonter le cours d'eau depuis la mer et accomplir leur cycle biologique de reproduction, alimentation et croissance**.



CD34

Une étude de maîtrise d'œuvre a permis de définir les solutions techniques de réalisation d'une passe permettant notamment **la migration des poissons** et particulièrement des aloses, de l'anguille européenne et la lamproie marine. Après échanges avec les services de l'Etat, la solution retenue consiste à **réaliser une passe à poissons en enrochements** jointifs en rive gauche du barrage. Ces travaux ont été autorisés par arrêté préfectoral. Cette passe à poissons mesurera 79 m de long et 4 m de large. Les travaux, d'une durée d'environ 3 mois seront réalisés au cours de l'été 2023, lorsque le fleuve est en basses eaux, pour un montant estimatif de 571 176 € TTC. Il s'agira de réaliser une enceinte en palplanche pour y déposer les enrochements dont la rugosité permettra de réduire les vitesses d'écoulement, et **permettre la montaison des espèces avec des capacités de nages moindres**.

Grace à ces aménagements, **le barrage anti-sel sera franchissable 100 % du temps** dans toutes les conditions hydrologiques de l'Aude et permettra un maintien des fonctions initiales de l'ouvrage. **Cet aménagement améliorera également le transport sédimentaire au droit de l'ouvrage**.

Ces travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale amélioreront la continuité écologique sur l'Aude en rendant franchissable le premier obstacle à la montaison pour les poissons migrateurs. Par ailleurs, le Département aide financièrement les collectivités locales pour définir et mettre en œuvre **les stratégies d'amélioration des milieux aquatiques**.

### LÉGENDES DES ODD :



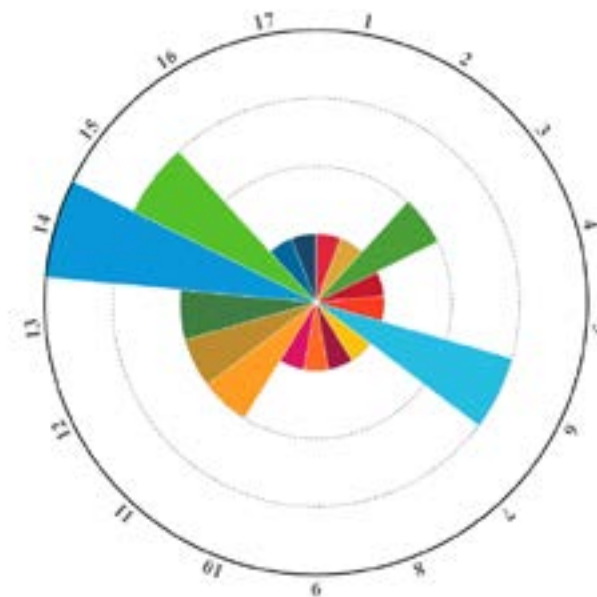
## SUIVRE LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES DES BASSINS VERSANTS DU FLEUVE LEZ, DE L'ÉTANG DE L'OR ET DE L'ÉTANG DE THAU

Dans le cadre de sa politique de l'eau, le Département réalise depuis les années 2000, **des études sur la qualité des eaux superficielles des cours d'eau**. Les données obtenues fournissent des indicateurs pour évaluer l'évolution de la qualité des milieux aquatiques ainsi que l'impact des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau (assainissement notamment) qui ont été entrepris sur le territoire.

La Directive cadre sur l'eau (DCE) a mis en place **des réseaux de suivi** de la qualité de l'eau. Le réseau départemental est établi en cohérence et complémentarité du réseau DCE, il apporte **des éléments de connaissance opérationnels** auprès des différents acteurs, et **oriente les actions** pour **la reconquête des milieux** aquatiques des bassins versants.

Le suivi sur ce territoire concerne les cours d'eau et les principaux affluents du bassin versant du fleuve Lez et des bassins versants des étangs de l'Or et de Thau sur le littoral méditerranéen. **Quatre campagnes de prélèvement** sont organisées aux quatre saisons pour tenir compte des différentes conditions climatiques et hydrologiques.

Les analyses concernent les éléments physicochimiques, biologiques et bactériologiques. **Une mesure ou estimation du débit** est également réalisée pour chaque point de prélèvement. Les partenaires techniques sont



l'Agence de l'eau également partenaire financier à 50%, les services de l'État, les établissements publics territoriaux des bassins versants concernés.

### Les résultats pour 2023

- Prélèvements et exploitation des données pour 26 stations de mesures en maîtrise d'ouvrage départementale, exploitation des données de 11 stations de mesures DCE ;
- 4 campagnes de prélèvement par station de mesures ;
- Un rapport et une synthèse disponibles sur le site de l'Observatoire départemental climatologie eau environnement littoral (ODCEEL - <https://odee.herault.fr/>). L'ODCEEL est un système de collecte, de sauvegarde, d'organisation, d'échange et de valorisation des données sur l'eau et l'environnement.

**Cette connaissance** issue de ces études s'avère **très importante** au regard de **la surveillance de l'état de santé des milieux aquatiques du territoire**. Elle l'est d'autant plus avec les effets du changement climatique qui impactent le bon fonctionnement de ces milieux en **période d'étiage**.





LÉGENDES DES ODD :





## "Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres,

En veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, Enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité"

### LÉGENDES DES ODD :







## PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

**15.1** • D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ;

**15.2** • D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial ;

**15.3** • D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols ;

**15.4** • D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable ;

**15.5** • Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction ;

**15.6** • Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale ;

**15.7** • Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande ;

**15.8** • D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires ;

**15.9** • D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité ;

**15.a** • Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement ;

**15.b** • Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement ;

**15.c** • Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 15

**44** • Rétablir des corridors écologiques sur les routes

**45** • Actualiser le schéma stratégique des équipements de défense des forêts contre les incendies dans un contexte de changement climatique

**46** • Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les travaux de défense des forêts contre l'incendie

**47** • Éviter les collisions d'oiseaux contre les baies vitrées



# 44

## RÉTABLIR DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES SUR LES ROUTES

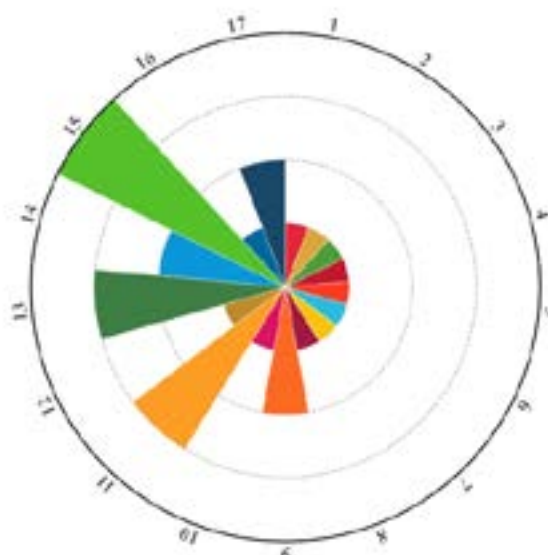
Conscient des limites de la planète, le Département a adopté en 2021 son **Plan routes et biodiversité**, pour envisager **d'autres manières d'aménager** le territoire héraultais et organiser ses mobilités, en utilisant des **routes réconciliées avec la nature**. Des actions de ce plan stratégique visent à restaurer **les corridors écologiques en faveur de la faune**.

Dans ce contexte, le Département a souhaité développer **des partenariats privilégiés** avec des acteurs institutionnels (Agence de l'eau, Fédération régionale des chasseurs) et **des associations** (Conservatoire des espaces naturels, Groupe chiroptères LR, Cohab) pour mieux prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation, la reconstitution et la création de continuités écologiques sur les routes, débouchant sur **les premières actions concrètes de restauration**.

Ce partenariat a notamment permis de réaliser une **modélisation des continuités écologiques forestières sur l'ensemble du territoire départemental, pour identifier les zones de collisions** avec la grande faune en mobilisant parallèlement l'expertise locale des chasseurs. Pour la petite faune, des actions originales **de lutte contre les collisions des chauves-souris** ont été engagées en utilisant **des revêtements routiers sonores et des écrans latéraux** pour augmenter les hauteurs d'envol. Le Département a également poursuivi **son programme de défragmentation des zones concernées par une forte mortalité d'écureuils roux, en aménageant des corridors écologiques arboricoles** avec des écuroducs de nouvelle génération (constructions qui permettent aux écureuils et petits animaux arboricoles de franchir sans risque un obstacle tel qu'une route). Des systèmes de rabattement latéraux en araignée ont été expérimentés afin de capter davantage d'animaux et en favorisant les possibilités de traversées sécurisées.

Le travail de modélisation des déplacements de la grande faune a permis d'identifier et hiérarchiser les zones de collisions, débouchant sur des actions concrètes de sécurisation avec des réflecteurs latéraux et de la signalisation dynamique. **Les premiers éléments** liés à l'évaluation des écuroducs et des systèmes anticollisions des chiroptères **confirment le bien-fondé de ces équipements**.

Au-delà des dispositifs de suivi et d'évaluation des différents équipements, **la dynamique de restauration des corridors écologiques va se poursuivre**, notamment pour améliorer les déplacements de la faune **sous certains ponts franchissant les ruisseaux identifiés au titre des trames turquoise**. La trame turquoise correspond aux espaces où la trame verte (continuité écologique terrestre) et la trame bleue (continuité écologique aquatique) interagissent très fortement. Elle constitue un corridor écologique propice à la circulation des espèces.



2023/04/12 10:50:56 17°C 62°F Bessan

Association Cohab

### LÉGENDES DES ODD :





# 45

## ACTUALISER LE SCHÉMA STRATÉGIQUE DES ÉQUIPEMENTS DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Département est engagé dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de développement durable qui passe par une lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels et la prévention des risques pour l'environnement et la santé.

Depuis 1984, la collectivité mène une politique active et volontariste **pour préserver et mettre en valeur ses espaces naturels** au travers notamment de son action en matière de protection des forêts contre le risque incendie. Ainsi, les forestiers-sapeurs (FS) départementaux œuvrent pour la préservation de la forêt méditerranéenne; débroussaillage des pistes et autres équipements de défense des forêts contre l'incendie (DFCI); surveillance, alerte et première intervention sur les départs de feux ...

### Un engagement départemental historique

Reconnu par l'ensemble des partenaires acteurs de la DFCI : le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM34), l'Office national des forêts (ONF), le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), les communes forestières, ... le Département s'est vu confié **le pilotage de la révision du schéma** stratégique des équipements de DFCI. Ce schéma fondamental pose la structuration des outils de la DFCI, tels que : les pistes, les débroussaillages latéraux, les citernes, barrières, ...

Cette structuration sera le socle **pour les 10 prochaines années** des interventions liées à la DFCI : la prévention par les forestiers-sapeurs en hiver avec l'entretien des pistes et des coupures de combustibles, puis la surveillance et la primo intervention en saison estivale pour circonscrire rapidement les feux naissants, et le cas échéant, faciliter les opérations de lutte par les moyens du SDIS. **La complexité d'un tel schéma** réside dans **l'intégration des nouveautés**, notamment liées **aux évolutions des moyens et politiques de lutte du SDIS**, mais **également des évolutions des risques liées au changement climatique**.

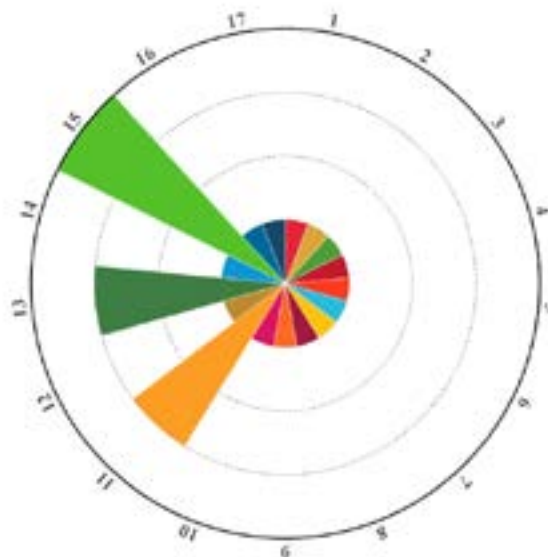
Un travail partenarial au long cours a été réalisé, mobilisant diagnostic de l'ancien schéma, analyses terrains par les forestiers-sapeurs, sapeurs-pompiers et agents de l'ONF, recueil **des nouvelles stratégies de lutte** ou des nouveaux équipements (caméra de levées de doutes du SDIS par exemple), puis établissement par un bureau d'études spécialisé d'un maillage d'équipements adaptés.

### Singularité du contexte

Volonté d'intégrer, outre les facteurs classiques du dimensionnement des outils (sensibilité au feu des massifs, vents dominants, topographie, ...), **des enjeux liés au changement climatique** (identification de dépérissements prononcés de telle ou telle espèce d'arbres, risque accru d'incendie, ...) ou encore liés aux paysages héraultais et à son identité (grands sites, sites classés, sites supports d'activités de pleine nature et dépendant de la qualité de nos paysages, ...).

Ainsi, le schéma stratégique s'est enrichi de nouveaux équipements (pistes, ...) permettant de répondre aux nouveaux enjeux. Actuellement, il est soumis à l'analyse de l'ensemble des acteurs pour une perspective de validation en 2023.

Cette démarche illustre **la nécessaire adaptation de nos pratiques** pour intégrer comme il se doit de nouveaux enjeux, notamment liés au changement climatique, et ainsi définir des **politiques publiques adaptées au mieux pour faire face à des risques croissants d'incendies**.



Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

## LÉGENDES DES ODD :





## 46

## INTÉGRER LES ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES TRAVAUX DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE

La collectivité est engagée dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de développement durable qui passe par une lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels et la prévention des risques pour l'environnement et la santé.

Depuis 1984, le Département **mène une politique active et volontariste pour préserver et mettre en valeur ses espaces naturels** au travers notamment de son action en matière de **protection des forêts contre le risque incendie**. Ainsi, les forestiers-sapeurs (FS) départementaux œuvrent pour la préservation de la forêt méditerranéenne. L'hiver, ils assurent notamment le débroussaillage des pistes et autres équipements de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) et des obligations légales de débroussaillage de la collectivité. L'été, ils participent **à la surveillance, à l'alerte et à la première intervention sur les départs de feux**.

Conscient de l'attractivité du territoire qui bénéficie d'atouts naturels uniques et désireux de préserver **cet environnement tout aussi exceptionnel que fragile**, le service des forestiers-sapeurs DFCI a décidé de s'inscrire résolument dans une dynamique toujours plus vertueuse sur le plan de la performance environnementale à travers notamment **la prise en compte des sites Natura 2000**.

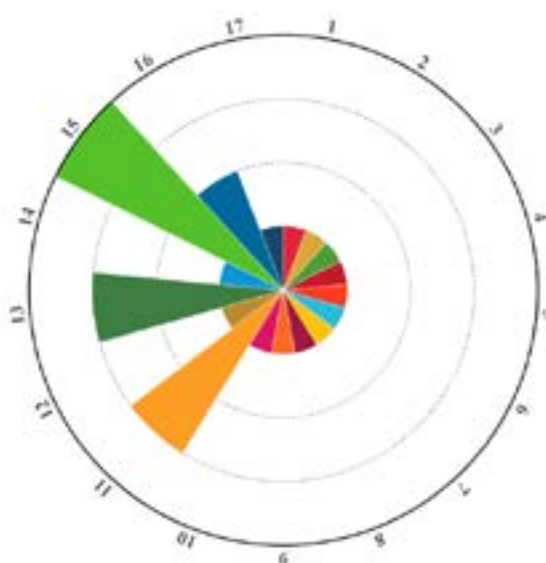
Ainsi, le Département et la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, forte de sa compétence gestion des milieux naturels pour le réseau écologique Natura 2000, ont décidé de coconstruire **une démarche visant,**

d'une part, à **sensibiliser** les forestiers-sapeurs des groupes de Saint-Mathieu-de-Trévières et Saint-Martin-de-Londres **aux enjeux naturalistes** de ce territoire et, d'autre part, à inscrire **l'activité du service dans le respect des engagements et recommandations** définis dans la **charte Natura 2000** établie en lien avec les missions des forestiers-sapeurs.

Cette démarche s'est soldée par la **certification Natura 2000 des forestiers-sapeurs** engagés durablement pour le maintien, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces remarquables identifiés dans leur périmètre d'intervention. Cette charte a été votée en assemblée départementale en 2022.

Les forestiers-sapeurs ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux et aux bonnes pratiques qu'ils déclinent.

**Cette démarche vertueuse a vocation à être reconduite** avec l'ensemble des groupes de forestiers-sapeurs en collaboration avec d'autres intercommunalités du département, mais également auprès des groupes de rando-pisteurs. En effet, les rando-pisteurs sont également des acteurs engagés de la préservation de l'environnement et de la mise en valeur de l'Hérault tout comme de la promotion des activités de pleine nature.





# 47

## EVITER LES COLLISIONS D'OISEAUX CONTRE LES BAIES VITRÉES

Suite au **constat de nombreuses collisions d'oiseaux sur les vitrages des passerelles** de liaison situées entre les différents bâtiments administratifs Alco 2 à Montpellier construits récemment, **le Département s'est rapproché de la Ligue de protection des oiseaux (LPO)** pour connaître leurs recommandations dans ce cas de figure. Depuis plusieurs années déjà, le parc d'Alco, autour des locaux administratifs, est labélisé refuge LPO par convention entre la ligue et le Département.

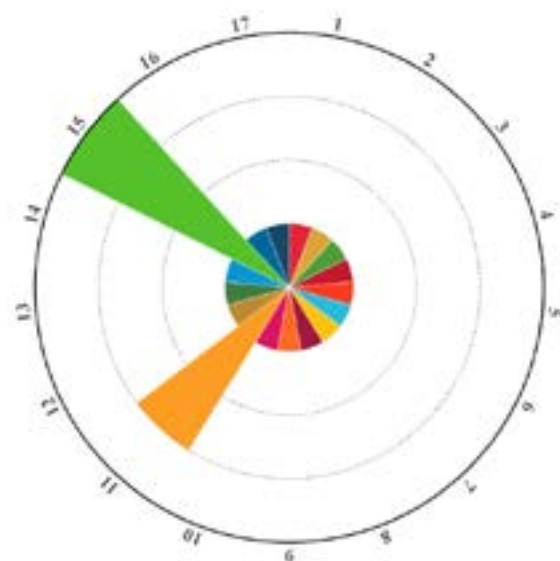
Le retour des agents a démontré que les collisions sur les vitres entraînaient **une mortalité des oiseaux**.

Deux phénomènes sont à prendre en compte. Premièrement **la transparence du verre** qui fait que les oiseaux ne perçoivent pas les parois. Deuxièmement le fait que selon l'éclairage et les conditions à l'intérieur du bâtiment, **l'environnement est plus ou moins fortement et fidèlement réfléchi**, l'oiseau croit alors reconnaître un environnement familier et il s'y dirige sans réaliser que c'est un reflet. L'objectif était donc de trouver une solution pour **supprimer les collisions dues à cela**.

La réponse a été trouvée avec **les préconisations de la LPO**. Il s'agit de **rendre visible** pour les oiseaux les surfaces transparentes, **pour cela des stickers ont été apposés sur les vitrages des passerelles**.



CD34



Les motifs de ces autocollants rappellent les thématiques de chaque patio et les éléments décoratifs suspendus devant les façades des bureaux. L'eau, le bois flotté, la vigne et le chêne représentatifs de notre territoire sont affichés.

Les résultats obtenus sont très satisfaisants car **il n'est plus constaté de collisions d'oiseaux** contre les vitrages des passerelles suspendues entre les bâtiments.

**Cette expérience éveille la vigilance** sur les problèmes de ce type de collisions qui pourraient être rencontrées sur les bâtiments existants. De plus, maintenant **cette donnée sera mieux prise en compte dès la conception** dans les futurs projets de constructions.

### LÉGENDES DES ODD :







## "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives à tous"

Aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous"

### LÉGENDES DES ODD :





## PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES À TOUS

AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE  
EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS  
EFFICACES RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS

**16.1** • Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ;

**16.2** • Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ;

**16.3** • Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ;

**16.4** • D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ;

**16.5** • Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ;

**16.6** • Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ;

**16.7** • Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ;

**16.8** • Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial ;

**16.9** • D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances ;

**16.10** • Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ;

**16.a** • Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement ;

**16.b** • Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 16

**48** • Initier les équipes à la transition écologique et sociale

**49** • Evaluer les politiques publiques avec les jeunes

**50** • Créer un environnement favorable au bien-être au travail

**51** • Promouvoir des pratiques managériales favorisant le bien-être au travail et le renforcement des compétences des managers

### LÉGENDES DES ODD :



# 48

## INITIER LES ÉQUIPES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

### La transition écologique et sociale (TES), une priorité à décliner dans les territoires

Encouragée en 2022 dans la fonction publique de l'Etat, la formation des cadres dirigeants sur une journée devient réalité. **Le Département a choisi de sensibiliser les agents des diverses directions générales adjointes (DGA)** sur une demi-journée, afin que ces derniers intègrent les enjeux de la TES. S'ils le souhaitent des formations plus longues sont ensuite délivrées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

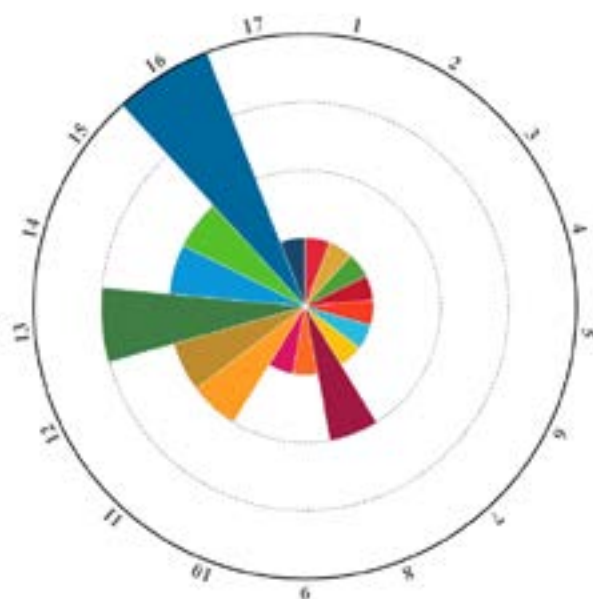
Nous subissons **une crise systémique** (changement climatique, chute de la biodiversité, fracture numérique, émergence de nouvelles maladies, pressions sur les ressources naturelles...) pour y faire face nous devons **adapter des réponses coordonnées**. Pour partager la prise en compte de ces enjeux systémiques et forte de son expérience en matière de développement durable et de politique climat, l'institution a souhaité **sensibiliser ses équipes à cette nouvelle donne**.

Cette action de sensibilisation, menée par un agent de la collectivité, peut se décliner du groupe de direction d'une direction générale à l'échelle du service. Elle permet **d'appréhender les effets attendus du changement**

**climatique sur l'Hérault à l'horizon 2050 - 2100** et propose aux participants **d'imaginer les mesures de transitions** écologique et sociale afin d'adapter le territoire. L'exercice consiste alors à mettre en œuvre des aménagements et des solutions qui permettront de **continuer à pouvoir vivre dans un territoire perturbé** certes mais qui deviendra résilient aux diverses crises qui pourront s'y dérouler. L'exercice permet aux participants de prendre conscience que **nous avons déjà tout un panel de solutions qui peuvent être mises en œuvre**.

En mars 2023, 3 équipes de direction ont été sensibilisées dont la direction générale des services. Par ailleurs, le Pôle des solidarités territoriales et les membres d'Hérault Ingénierie ont participé à cette animation. L'objectif est maintenant **de généraliser à toute la collectivité sur l'année 2023** et pourquoi pas **sensibiliser les organismes associés** du Département.

L'exercice **collaboratif** contribue à **l'intelligence collective**. Il permet à chacun de trouver, au regard de son expertise personnelle, **des solutions**. C'est aussi **un excellent facteur de cohésion d'équipe et de réassurance sur la résilience de notre territoire**.



### LÉGENDES DES ODD :





# 49

## EVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES AVEC LES JEUNES

Le Département souhaite **associer les usagers afin de répondre au mieux à leurs besoins** au travers des diverses politiques publiques. Par ailleurs, la participation citoyenne des jeunes héraultais est une préoccupation majeure portée par l'élue déléguée à la démocratie citoyenne et à la jeunesse. Ainsi, le programme **Paroles de jeunes** a vocation à proposer **un dialogue régulier** avec des jeunes.

Chaque année, le Département accueille **30 jeunes en service civique** au sein de l'institution sur des missions variées. Ce groupe de volontaires peut être **consulté dans le cadre de démarches participatives** initiées par les services de la collectivité : les jeunes peuvent se saisir de cette opportunité de s'exprimer sur des sujets d'intérêt public en tant que citoyens. Pour les services de l'administration, le panel d'usagers consultés est complété grâce à l'implication de ses services civiques.

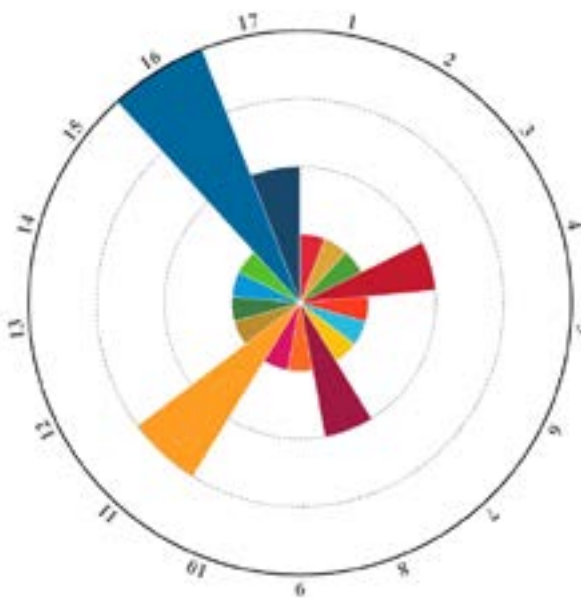
Le Département a renouvelé son plan de sécurité routière. A cette occasion, il a souhaité consulter les **usagers de la route**, dont les jeunes, pour recueillir leurs avis afin de mieux répondre à leurs besoins. **Un groupe de jeunes volontaires en service civique a été constitué** et préparé à cet exercice. Ils ont ainsi fait des propositions sur les problématiques qui leur ont été soumises. Il s'agit d'une part de **concrétiser une démarche d'élaboration participative** ou d'évaluation des politiques publiques sous le prisme de la jeunesse, et d'autre part de **développer auprès des jeunes un outil d'éducation à la citoyenneté**.

**Cette première expérience réussie** va permettre de déployer de nouvelles consultations dans l'année. **La prochaine permettra aux jeunes d'évaluer le site internet jeun'Hérault** du Centre régional d'information jeunesse (CRIJ). Ce site centre de ressources pour les jeunes a été coconstruit avec le Département. **Experts de leurs propres besoins, ils sont les mieux placés pour proposer des ajustements** sur l'ergonomie et les contenus du site ainsi que sur des politiques publiques qui les concernent. **Les jeunes deviennent acteurs des processus** qui les touchent. De plus, **cette démarche permet d'engager un dialogue avec les élu-e-s** pour développer la connaissance et **la confiance dans les institutions**.

Les démarches participatives associant le jeune citoyen contribuent à l'enrichissement de l'action publique et à l'éducation à la citoyenneté.



CD34



## LÉGENDES DES ODD :





# 50

## CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le Département a construit de manière concertée son schéma directeur des ressources humaines (SDRH) 2018 - 2022. Plus de 400 agents ont contribué à la construction du schéma en 2018. Il se structure en 4 grands axes : accompagnement individuel, management, innovation et gouvernance.

Les travaux sont en phase de conclusion et de très nombreuses actions concrètes en termes de politique de ressources humaines (RH) sont issues de ces travaux. Une des actions est celle de créer un environnement favorable au bien-être au travail.

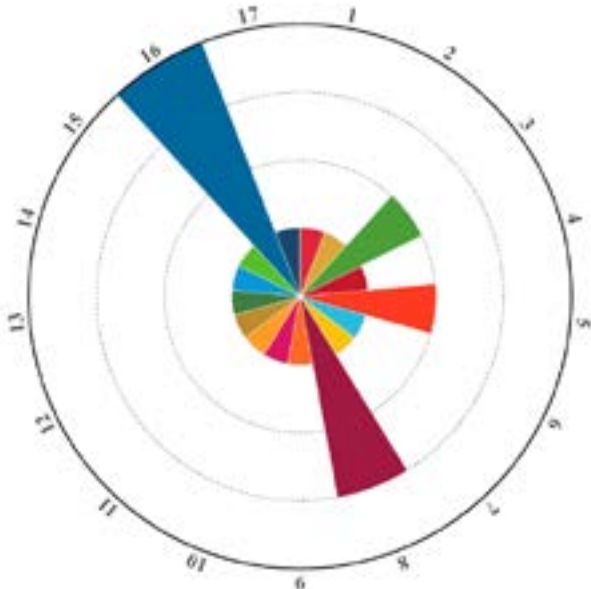
L'équipe projet en charge de l'action est constituée d'agents représentant les différentes entités du Département. Afin d'identifier les éléments de bien-être au travail, ils ont proposé de **recueillir l'expression des agents en mettant en œuvre une méthode favorisant la prise de parole : la facilitation**. Les objectifs étaient de **construire un plan d'actions**, en faisant **émerger leur parole**, rassemblant **leurs attentes et leurs besoins** et en leur donnant du sens.

Ainsi **des ateliers ont été organisés sur l'ensemble du territoire** de l'Hérault afin de venir au plus près des agents. Les ateliers **pouvaient être généralistes ou spécialisés** (travail en extérieur, accueil familial, manager, agents des collègues) afin de pouvoir mieux identifier les attentes en fonction des spécificités des métiers.

**Neuf thématiques ont été étudiées** : bienveillance, reconnaissance, environnement de travail, conciliation vie personnelle/vie professionnelle, sens du travail, management, ambiance, motivation et plaisir, autonomie et confiance.

En tout, plus de **200 agents ont participé à l'un des 13 ateliers programmés**. Ils ont proposé plus de **200 actions qui vont être prioritaires et arbitrées afin d'aboutir à des mises en œuvre concrètes**. Les agents ayant participé ont apprécié ces temps d'écoute et d'expression.

**Les démarches participatives** peuvent permettre à la fois d'aboutir à des propositions d'actions opérationnelles adaptées aux objectifs mais au-delà, elles permettent également **la relation humaine entre collègues** de différents horizons, de développer **la confiance** que l'on porte aux personnes et rendre **les agents acteurs** de leur environnement de travail. Une démarche positive à tous les égards.



Atelier départemental des moyens graphiques

### LÉGENDES DES ODD :







51

## PROMOUVOIR DES PRATIQUES MANAGÉRIALES FAVORISANT LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DES MANAGERS

Face aux responsabilités accrues des managers **dans un contexte d'adaptation et d'évolution constantes**, la collectivité a créé depuis deux ans une mission transversale d'accompagnement des managers (MTAM). Pour les **500 managers**, l'objectif de la MTAM est de contribuer au développement des compétences managériales au vu des évolutions des contextes, et concourir à un management durable auprès des équipes puisque **les managers sont les premiers acteurs de la qualité et des conditions de vie au travail**.

Dans le cadre d'une relation de confiance avec les managers, la MTAM a déployé des nouvelles offres tournées vers le renforcement de leurs compétences.

### Un espace d'échange virtuel

En lien avec les orientations institutionnelles, création et animation **d'une e-communauté managériale** visant en priorité à promouvoir le référentiel managérial (valeurs, rôles et comportements attendus), des pratiques collaboratives et des méthodes favorisant la performance et la qualité de vie au travail.

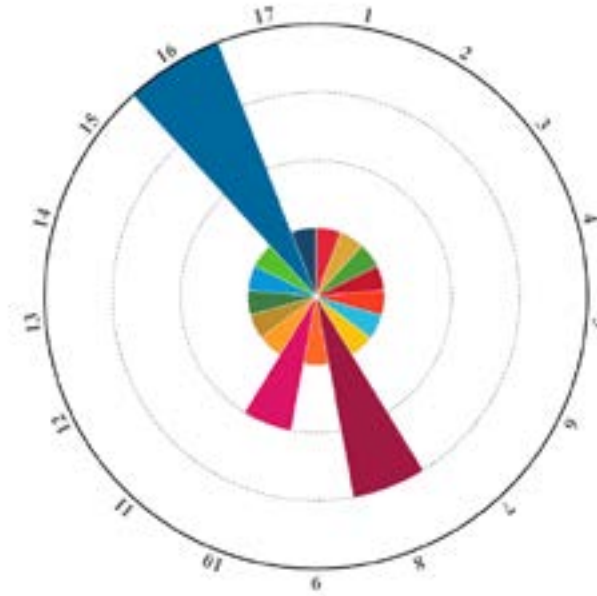
### Un parcours de formation pour les primo-managers

Ce dispositif, dédié aux agents qui accèdent à leur premier poste de manager, a pour ambition **de les accompagner dans leur prise de fonction**. Il les aide à affirmer et concrétiser leurs responsabilités en tant que manager vis-à-vis des équipes et des partenaires. Cela contribue donc à leur bien-être et celui des équipes.

Ce parcours est composé de 5 jours animés en interne et 5 jours par des organismes de formations (dont 4 par le Centre de formation de la fonction publique territoriale - CNFPT). Il permet de bénéficier **d'un parrainage interne par un pair et de séances de coaching à la prise de poste**. 3 promotions ont vu le jour **en 2022, soit 38 primo-managers accueillis et intégrés**.

### Une structuration de l'information managériale

Après le déploiement d'une messagerie numérique à l'adresse des managers, **une newsletter managériale et un espace dédié dans l'intranet** (mallette virtuelle du manager) viennent renforcer l'accès à l'information. Ces outils contribuent à actualiser les connaissances des managers, participent à consolider leur autonomie, diffusent de bonnes pratiques respectueuses du



développement des potentiels humains, et reconnaissent la spécificité de leur métier. Ils favorisent la transmission des informations aux collaborateurs puisque le manager est la première source d'information pour son équipe.

### Un réseau de facilitateurs internes

Afin de dynamiser **l'innovation managériale**, la collectivité a créé un réseau interne de facilitateurs. Les facilitateurs ont été recrutés sur la base du volontariat et occupent cette mission en plus de leur poste. Ils sont issus de toutes filières, aux profils et sensibilités variés. Au service de **l'intelligence collective**, ils utilisent des **méthodes collaboratives** pour amener un groupe à atteindre des objectifs. La facilitation vise à rendre les temps collectifs plus efficaces.

### Adoption des couleurs managériales

Dans le cadre du schéma directeur des ressources humaines (SDRH), le Département a coconstruit, lors de temps de travail collectifs avec ses agents, **un référentiel managérial**. Cette méthode, vecteur de sens, a permis d'intégrer les managers et leurs préoccupations. Les effets attendus sont une amélioration de la qualité de vie au travail pour tous à travers des valeurs partagées qui sont portées au plus haut niveau de l'institution en permettant aux managers de s'auto-évaluer dans une logique d'amélioration continue.



CD34 / Atelier primo-managers

## LÉGENDES DES ODD :





## "Partenariats pour

La réalisation des objectifs"

### LÉGENDES DES ODD :





## PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

**17.1** • Ce dernier objectif consiste à organiser toutes les formes de partenariat et de collaboration entre les acteurs (institutions, société civile, acteurs économiques...), que ce soit au niveau local, régional, national et international pour créer les conditions les plus propices à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable.

### LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 17

**52 • Former à la pratique du vélo**

**53 • Concevoir et animer des stratégies foncières pour répondre aux grands enjeux de la biodiversité**

**54 • Transformer les centres de documentation et d'information des collèges en oasis de verdure, expérimenter et sensibiliser à l'environnement**

### LÉGENDES DES ODD :

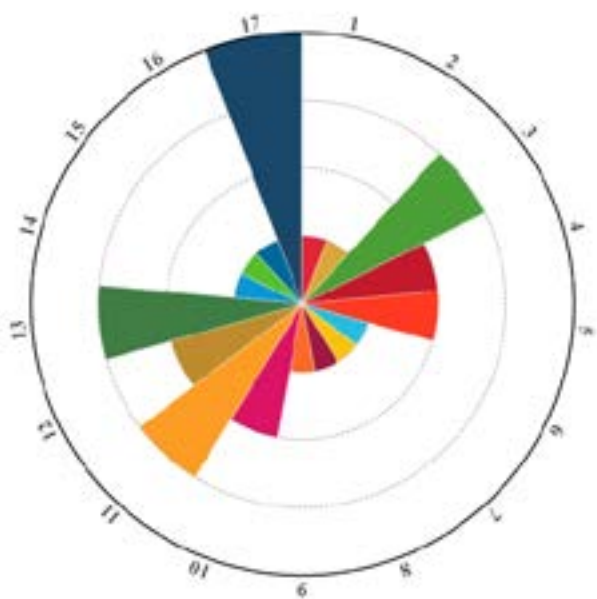


# 52

## FORMER À LA PRATIQUE DU VÉLO

Dans le cadre de la transition écologique, **le vélo constitue un moyen de déplacement à part entière**, bon pour la santé et respectueux de notre environnement, mais également **performant** pour les déplacements quotidiens. **Le plan Hérault vélo** a l'ambition d'encourager et **multiplier par trois la pratique cyclable, en agissant dès le plus jeune âge.**

Le Département accompagne de manière significative le déploiement du programme **Savoir rouler à vélo**, une formation théorique et pratique de 10 heures destinée aux **enfants de 6 à 11 ans** dont le contenu a été fixé par l'Etat. A travers ce dispositif de formation active en 3 modules, les enfants des écoles primaires apprennent ainsi à **se déplacer à vélo pour pédaler en sécurité et en autonomie.**



**En partenariat avec l'Education nationale et la direction départementale de la Sécurité publique** qui coordonnent ce programme, le Département a souhaité proposer un dispositif global et opérationnel **d'accompagnement du Savoir rouler à vélo** sur les territoires, avec notamment la mise à disposition de vélos enfants à des associations ou structures engagées, mais aussi avec le développement de pistes dédiées à l'éducation routière à vélo. Dans le cadre **du budget participatif, une première piste structurante** d'éducation à la sécurité routière à vélo, **ouverte aux familles et scolaires**, a été aménagée sur le domaine départemental de St Sauveur, à St Clément-de-Rivière. Sur cette piste, les enfants pourront être sensibilisés dès le plus jeune âge à des pratiques de mobilités écoresponsables et sécurisées, avec également **des modules de maniabilité plus ludiques sur un circuit VTT** en périphérie dans le bois.

La piste d'éducation vélo, parfaitement intégrée dans le paysage du bois de St Sauveur, a été livrée pour la rentrée scolaire 2022. Au mois de juin, la collectivité a également **mis à disposition des structures et associations engagées** sur le Savoir rouler à vélo, **une flotte de 105 vélos mécaniques, pour leur permettre de multiplier les actions de formation des enfants sur tout le territoire.**

Dans le cadre du plan Hérault vélo, le Département envisage poursuivre la dynamique autour du Savoir rouler à vélo, pour que les jeunes héraultaises et héraultais puissent acquérir **une réelle autonomie à vélo lors de leur entrée au collège**, en luttant ainsi durablement contre le réchauffement climatique.

### LÉGENDES DES ODD :



CD34 - C. Sidobre





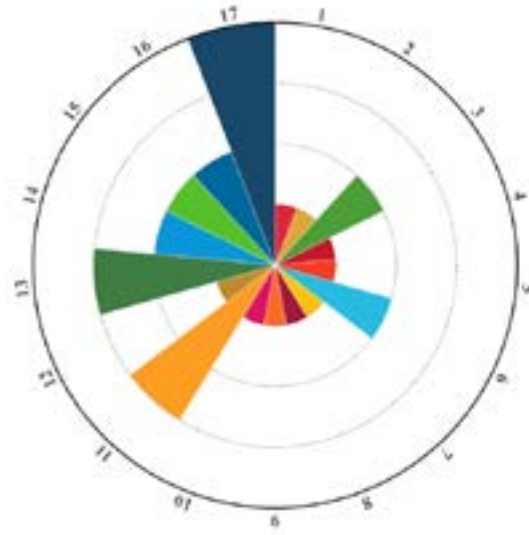
# 53

## CONCEVOIR ET ANIMER DES STRATÉGIES FONCIÈRES POUR RÉPONDRE AUX GRANDS ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

L'évolution démographique due à l'arrivée de nouvelles populations et l'attractivité touristique de l'ensemble du territoire de l'Hérault engendrent **une pression foncière importante**. Historiquement, cette dernière était forte sur **le littoral**. Depuis le confinement, elle s'exerce également **dans l'arrière-pays**.

La politique publique de préservation et valorisation des espaces naturels sensibles et du littoral héraultais, engagée dans les années 80 et poursuivie sans relâche depuis, est un axe majeur de la politique départementale. Les objectifs de cette politique publique sont de **préserver les paysages et les espaces**, voire de les **réhabiliter, de maintenir l'attractivité du territoire**, de **soutenir l'activité agricole**, de contribuer **au maintien de la biodiversité** et d'offrir aux héraultais et aux visiteurs **des activités de pleine nature**.

Pour répondre à ces enjeux, depuis les années 1980, le Département pilote et anime **le travail de définition des schémas d'intervention foncière (SIF)**. Cette démarche **concertée et partenariale** permet la préservation d'espaces naturels sensibles ouverts au public ou support de programme de recherche. Elle **permet également de lutter contre la cabanisation du littoral et des secteurs protégés**.



Les acquisitions sont réalisées par les différents acteurs en fonction des enjeux. Le Département assure une veille foncière. Un accompagnement, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents, dans le montage des dossiers de maîtrise foncière peut être assuré par Hérault Ingénierie.

3 schémas d'intervention foncière sur 13 communes existent :

- Canal du Midi couvrant Agde, Vias et Portiragnes,
- Étang de l'Or couvrant Mauguio, Candillargues et Lansargues
- Étangs Littoraux couvrant Frontignan, Vic-la-Gardiole, Villeneuve-lès-Maguelone, Palavas-les-Flots, Mireval, Lattes et Pérols.

Ils s'étendent sur 8 000 ha dont 750 ha pour le Département.

Au total, environ **4 300 ha acquis, gérés et protégés par les partenaires du SIF dont 117 ha par le Département**. La démarche a permis d'arrêter la tendance à la cabanisation des espaces couverts par un SIF. Depuis 2012, plus de 20 ha ont été acquis par préemption départementale pour un montant de près de 240 000 €.

2 nouveaux schémas sont prévus d'ici la fin de l'année 2023 :

- Delta de l'Aude sur les communes de Nissan-lez-Enserune, Vendres et Lespignan ;
- Moyenne vallée de l'Hérault sur les communes de Saint-Jean-de-Fos, Aniane, Lagamas, Saint-André-de-Sangonis, Gignac, Ceyras, Brignac, Pouzols, Canet, Le-Pouget, Tressan, Aspiran, Bêlarga, Campagnan, Paulhan, Usclas-d'Hérault et Argeliers.

Dans la continuité de cette démarche départementale, **les territoires commencent à se saisir de ces outils** pour créer des domaines protégés communaux à l'instar des domaines départementaux comme Restinclières ou Bessiles. Ainsi, le Conseil Départemental joue pleinement **son rôle de dynamiseur et d'accompagnateur de projets de territoires**.

La démarche s'appuie sur un travail d'élaboration des SIF **en concertation avec l'ensemble des acteurs des territoires** : communes, communautés de communes, Conservatoire du littoral, Agence de l'eau, établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer),... Elle consiste en la **définition de zones d'intervention publique** systématique et de zones de vigilance.

### LÉGENDES DES ODD :





# 54

## TRANSFORMER LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION DES COLLÈGES EN OASIS DE VERDURE, EXPÉRIMENTER ET SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT

Dans le prolongement des actions de la Direction de la lecture publique départementale (DLPD) visant à la modernisation des centres de documentation et d'information (CDI), ce projet s'insère dans les axes du schéma de lecture publique départementale qui sera voté en 2023.

**Avec le projet Oasis**, c'est le dispositif **CDI troisième lieu** qui s'affine en y ajoutant des actions relevant des **bibliothèques vertes**.

Au-delà du simple verdissement d'un espace culturel, il s'agit de **créer du lien social**, de permettre à des jeunes collégiens qui ne fréquentaient pas le CDI jusqu'ici de s'y sentir bien, d'y avoir une place, d'intégrer et de **renouer du plaisir avec la culture** grâce à la lecture loisirs, des jeux de société, de la musique, des documentaires. Aujourd'hui ces offres sont complétées avec un **prêt de plantes grasses** à l'entretien facilité et peu gourmandes en eau.

Le projet CDI troisième lieu permet **aux CDI des collèges engagés** dans ce dispositif de tendre vers un lieu neutre, plus **accessible à tous** ; d'être aussi **une bulle de respiration** dans l'univers scolaire. Le CDI n'est plus que le lieu où l'on ne fait qu'emprunter des livres ou étudier.

Ce concept de troisième lieu s'inspire de celui appliqué aux bibliothèques dans les pays anglo-saxons qui se développe actuellement dans les bibliothèques en France.

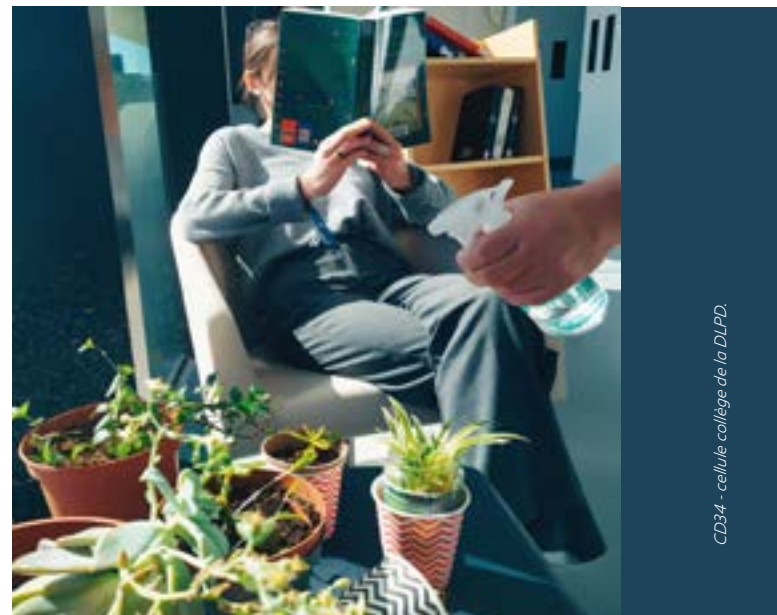
A travers ce concept, affiné par le projet Oasis de verdure, l'objectif est **d'accentuer l'aspect convivial du CDI** mais aussi de **faire évoluer les animations et collections** qui peuvent y être développées et d'aider les jeunes à s'emparer un peu plus du dispositif pour l'animer. Le tout sera complété par le documentaliste **autour de l'écologie** : sites web, romans, documentaires ; sur les partenariats possibles à développer avec les enseignants, avec les autres services du Département comme la Maison départementale de l'environnement, sur la découverte de métiers autour de la nature ; d'animations possibles (herbier, grainothèque ...), découvrir les plantes locales.

En complément d'une **expertise des CDI** réalisée par le Département (conseils à l'aménagement, prêt permanent de mobiliers, romans jeunesse, jeux de société et prêt temporaire de tablettes numériques), un don de plantes (réalisées à partir de boutures) sera proposé pour la prochaine année scolaire.

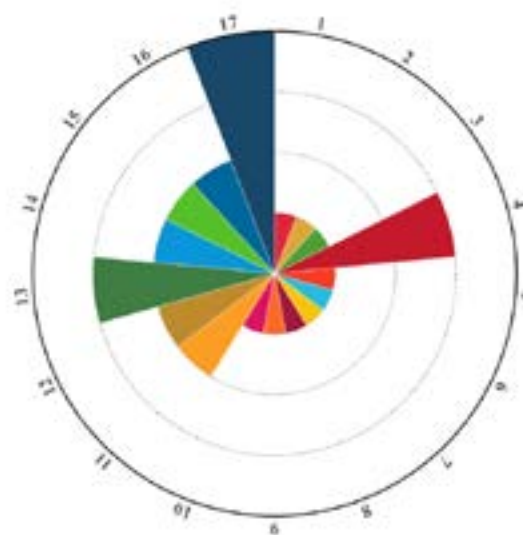
L'objectif est de créer **une oasis de verdure au sein des CDI et de sensibiliser les élèves à la nature et à l'environnement**.

**L'offre évoluera avec les retours d'expériences** des CDI partenaires, des élèves et des projets qui auront pu germer grâce à ce dispositif.

Oasis est un tremplin vers d'autres actions, une ouverture vers **la culture pour tous**. De plus, les cartes Bioviva Jeux Défi nature (principe de bataille à travers des cartes qui représente des espèces du vivant issu la biodiversité héraultaise) seront intégrées dans le dispositif.



CD34 - cellule collège de la DLPD.



### LÉGENDES DES ODD :



# CLASSEMENT DES ACTIONS PAR DGA\* RÉFÉRENTE DANS L'ADMINISTRATION

DGA	N° DE L'ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION	ODD
AG	1	Moderniser le système d'information pour faire avancer l'insertion sociale et économique des bénéficiaires du Revenu de solidarité active	01
AG	22	Faciliter les activités professionnelles des 700 assistants familiaux en les équipant d'une tablette numérique	08
AG	28	Dématérialiser la transmission des dossiers des bénéficiaires de la Maison départementale des personnes handicapées pour améliorer la rapidité de leur prise en charge par la Caisse d'allocations familiales	10
AG	39	Réduire la circulation des courriers papier en créant un nouvel écosystème de gestion électronique des courriers	13
AT	15	S'engager dans la réduction des consommations en eau potable	06
AT	16	Délimiter des zones de sauvegarde pour protéger les eaux souterraines	06
AT	18	Construire un collège exemplaire sur le plan environnemental	07
AT	19	Tester des actions de sobriété énergétique dans les bâtiments	07
AT	20	Exceller dans la rénovation du collège du Crès pour la mise en œuvre de la transition énergétique	07
AT	25	Innover avec des revêtements bas carbone sur une piste cyclable	09
AT	26	Accompagner la transition numérique de la collectivité	09
AT	32	Définir une stratégie pour développer le covoiturage	11
AT	33	Obtenir la labellisation Unesco pour le Géoparc « Terres d'Hérault »	11
AT	35	Lutter contre les déchets abandonnés sur les routes	12
AT	36	Recycler des graves dans les chaussées et dans les bétons	12
AT	38	Piloter les politiques publiques des moyens opérationnels dans le contexte du changement climatique	13
AT	40	Verdir le parc matériel de la collectivité	13
AT	44	Rétablir des corridors écologiques sur les routes	15
AT	45	Actualiser le schéma stratégique des équipements de défense des forêts contre les incendies dans un contexte de changement climatique	15
AT	46	Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les travaux de défense des forêts contre l'incendie	15
AT	47	Eviter les collisions d'oiseaux contre les baies vitrées	15
AT	52	Former à la pratique du vélo	17
AT	53	Concevoir et animer des stratégies foncières pour répondre aux grands enjeux de la biodiversité	17
DETIE	2	Favoriser l'emploi des allocataires du Revenu de solidarité active en soutenant la création d'entreprises d'insertion	01
DETIE	5	Agir contre le gaspillage alimentaire	02
DETIE	6	Expérimenter un jardin de cultures adaptées aux évolutions climatiques	02



**LÉGENDES DES ODD :**

<b>DETIE</b>	7	Prendre en compte les problématiques liées à la santé à travers une approche globale	<b>03</b>
<b>DETIE</b>	10	Accompagner des chantiers d'insertion dans l'écoconstruction sur du bâti ancien	<b>04</b>
<b>DETIE</b>	17	Réaliser l'étude de dangers du barrage des Olivettes	<b>06</b>
<b>DETIE</b>	29	Donner à chacun la possibilité de se déplacer, c'est garantir la participation à la dynamique économique et accroître l'autonomie de tous	<b>10</b>
<b>DETIE</b>	41	Protéger la biodiversité et améliorer l'accueil du public par un aménagement intégré du gué du Lez	<b>14</b>
<b>DETIE</b>	42	Restaurer la continuité écologique au droit du barrage anti-sel du fleuve Aude	<b>14</b>
<b>DETIE</b>	43	Suivre la qualité des eaux superficielles des bassins versants du Lez, de l'étang de l'Or et de l'étang de Thau	<b>14</b>
<b>DETIE</b>	48	Initier les équipes à la transition écologique et sociale	<b>16</b>
<b>DRE</b>	11	Renforcer l'accès aux stages à l'international avec la plateforme Alumni et l'attractivité du territoire héraultais	<b>04</b>
<b>DRE</b>	27	Organiser un concours de projets scientifiques et technologiques élaborés par des élèves issus de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	<b>09</b>
<b>ECJSL</b>	12	Privilégier le bien vivre des élèves et des personnels	<b>04</b>
<b>ECJSL</b>	21	Expérimenter le plan LED Occitanie en Scène	<b>07</b>
<b>ECJSL</b>	23	Valoriser par la culture et un tourisme responsable l'itinérance en terres d'Hérault avec la Passa Méridia	<b>08</b>
<b>ECJSL</b>	34	Promouvoir une restauration du patrimoine historique durable	<b>11</b>
<b>ECJSL</b>	49	Evaluer les politiques publiques avec les jeunes	<b>16</b>
<b>ECJSL</b>	54	Transformer les centres de documentation et d'information des collèges en oasis de verdure, expérimenter et sensibiliser à l'environnement	<b>17</b>
<b>RH</b>	8	Organiser des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail et contribuer à la réalisation d'objectifs de santé publique	<b>03</b>
<b>RH</b>	13	Montrer que les métiers de la collectivité sont accessibles aux femmes et aux hommes	<b>05</b>
<b>RH</b>	24	Prévenir les risques professionnels au travers de formations ludiques	<b>08</b>
<b>RH</b>	37	Sensibiliser les enfants de crèche au développement durable	<b>12</b>
<b>RH</b>	50	Créer un environnement favorable au bien-être au travail	<b>16</b>
<b>RH</b>	51	Promouvoir des pratiques managériales favorisant le bien-être au travail et le renforcement des compétences des managers	<b>16</b>
<b>SD</b>	3	Guider les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance vers l'autonomie et l'accès aux droits	<b>01</b>
<b>SD</b>	4	Renouveler le versement des secours d'aide sociale avec la carte prépayée	<b>02</b>
<b>SD</b>	9	Agir contre la solitude des personnes de 60 ans et plus à domicile : Mobilité et environnement, à la découverte des sites départementaux	<b>03</b>
<b>SD</b>	14	Bâtir un observatoire départemental des violences faites aux femmes	<b>05</b>
<b>SD</b>	30	Développer des baux glissants pour permettre l'accès au logement définitif de familles monoparentales en difficulté	<b>10</b>
<b>SD</b>	31	Réserver des places en crèche pour les familles en situation fragile	<b>10</b>

**\*DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES :**
**AG** Administration générale

**AT** Aménagement du territoire

**DETIE** Développement de l'économie territoriale, insertion, environnement

**DRE** Direction des relations extérieures

**ECJSL** Éducation, culture, jeunesse, sports, loisirs

**RH** Ressources humaines

**SD** Solidarités départementales






**CONTACT :**

Direction Générale Adjointe  
 Développement de l'Economie Territoriale, Insertion, Environnement  
 Mission Développement Durable et Prospective

**Marielle Chapel**  
 04 67 67 79 65  
 mchapel@herault.fr





Atelier départemental des moyens graphiques - septembre 2023